

Commune de Montoisson  
Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

DOCUMENT  
PROVISOIRE

# RAPPORT DE PRÉSENTATION

**u r b A r c h i**  
**A M U N A T E G U I**  
ARCHITECTES - URBANISTES  
39 av.de l'Arrousaire 84000 AVIGNON  
*(bureau sec.: Le Verdoyeur 26400 LA REPARA-AURIPLES)*  
*Avec l'assistance de Clément Pascal*

**AGENCE RACINES I.A.P.**  
INGÉNIEURS HES EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE  
13 rue Veuve Besset 26300 Bourg de Péage

juillet 2012



## **1. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

<u>1.1. La situation géographique</u>	<b>6</b>
<u>1.2. Le cadre physique</u>	
• Géologie-relief	<b>8</b>
• Hydrographie	<b>12</b>
• Cadre climatique	<b>13</b>
<u>1.3. Les paysages</u>	
• Perceptions et vues	<b>14</b>
• Entités paysagères	<b>16</b>
• Évolution des paysages	<b>18</b>
<u>1.4. L'organisation du bâti</u>	
• L'organisation aujourd'hui	<b>20</b>
• Eléments d'histoire - patrimoine bâti, sites archéologiques	<b>22</b>
• Analyse morphologique:	<b>24</b>
- Le village-perche - bourg-centre	
- les espaces publics,	
- Les quartiers pavillonnaires	
• abords des constructions, typologies, matériaux	<b>38</b>
<u>1.5. Les différents milieux naturels, mesures de gestion et de protection</u>	
• Les différents milieux: bois, espaces ouverts,	<b>40</b>
• Les inventaires, mesures de protection et de gestion	<b>46</b>
• les réseaux écologiques régionaux (RERA)	<b>50</b>
<u>1.6. Les risques naturels et technologiques</u>	
• Inondations - Feux de forêt - Glissements de terrain	<b>52</b>
• transports de matières dangereuses, carrières et ICPE industrielles	<b>54</b>
<u>1.7. Synthèse de l'état initial de l'environnement</u>	<b>56</b>

## **2. DIAGNOSTIC**

### 2.1. Le contexte démographique et immobilier

- Tendances démographiques **58**
- Logements et dynamique de la construction **60**
- Documents de cadrages: PLH de la CCVD et préfiguration de SCOT **62**
- Le POS de 1976 révisé en 2000, modifié en 2006 **64**
- Diagnostic foncier: les surfaces constructibles encore libres **68**

### 2.2. L'agriculture et l'exploitation forestière

- L'activité agricole et les exploitations **70**
- Évolution et problématiques de la profession agricole **72**

### 2.4. Les services - les activités non agricoles - les équipements - réseaux

- Services -Propriétés communales -équipements -emploi et activités non agricoles **74**
- Approvisionnement en eau potable - poteaux incendie -Assainissement **76**
- Infrastructures routières, déplacements - électricité-gaz- déchets **78**

### 2.5. Servitudes et documents supra-communaux s'imposant au PLU **80**

### 2.6. Synthèse du diagnostic **82**

## **3. LES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (début 2013)**

## **4. MOTIFS DE LA DELIMITATION DES ZONES ET DES RÈGLES QUI Y SONT APPLIQUABLES (mi 2013)**

## **5. INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT ET PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE**

*Le 18 octobre 2010, le conseil municipal de Montoison a décidé de lancer la révision de son PLU. Les objectifs poursuivis sont les suivants :*

- 1. Marquer l'entrée de la commune, de la vallée de la Drôme*
- 2. Permettre le développement économique (selon les critères du développement durable partagés dans le cadre de Biovallée...)*
- 3. Revitaliser le village*
- 4. Accompagner la conversion du bâti isolé (compatibles avec les orientations de développement de la collectivité.)*
- 5. Préserver les espaces agricoles et naturels*
- 6. Prendre en compte les différents risques présents sur la commune*

*Le projet devra s'inscrire dans les principes édictés dans l'article L.121-1 du code de l'urbanisme et devra créer les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :*

- l'équilibre entre:*
  - a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la mise en valeur des entrées de ville et le développement rural ;*
  - b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;*
  - c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables.*
- La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins présents et futurs (...);*
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie, la production d'énergie renouvelable, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques et la prévention des risques, des pollutions et des nuisances.*

# I. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

La commune de Montoisson, est située dans la plaine valentinoise, dans le triangle défini par Valence, Crest et Loriol. Elle est proche de ces pôles d'emploi, et par extension de ceux de Montélimar et Romans.

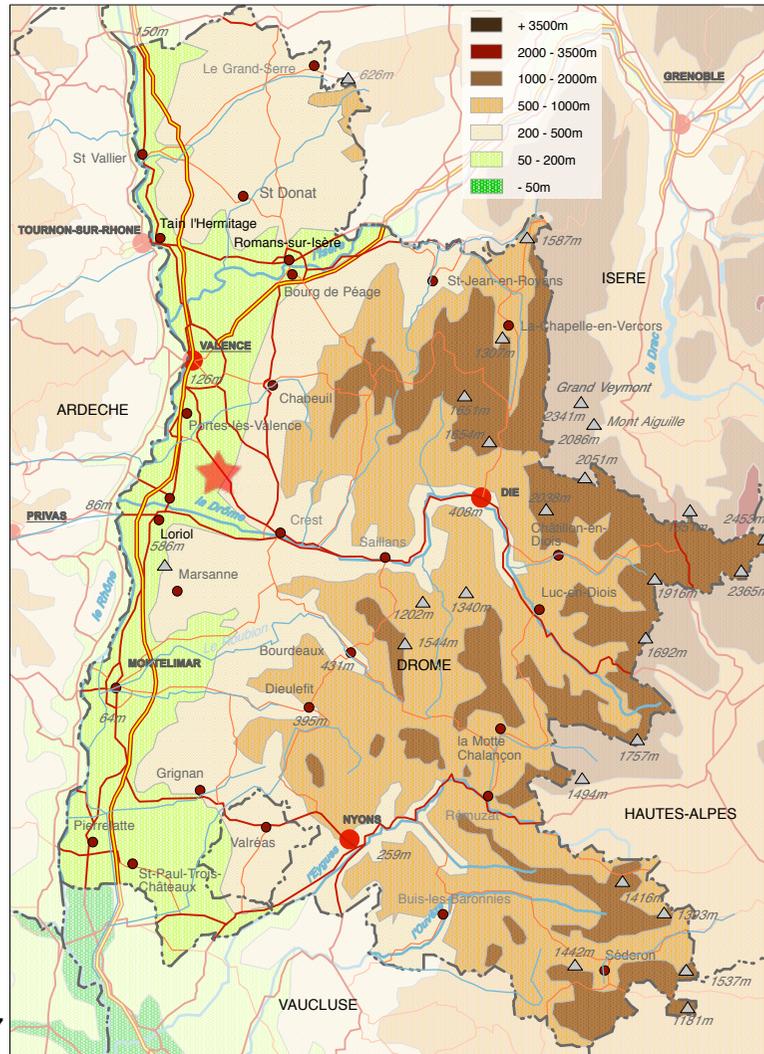
La commune est desservie du nord au sud par la route départementale n°111 qui mène à Valence (préfecture, 18,8km, 25min.) et à Crest (chef-lieu du Canton, situé à 12km, 14min.), ainsi que par la RD 225 qui mène à Alex (5,1km, 9min.) et Montmeyran (5,7km, 9min.). La RD 342 rejoint Upie en 3,5km, 5min.

La sous-préfecture, Die, se trouve à 48,4km, 45 min. de route.

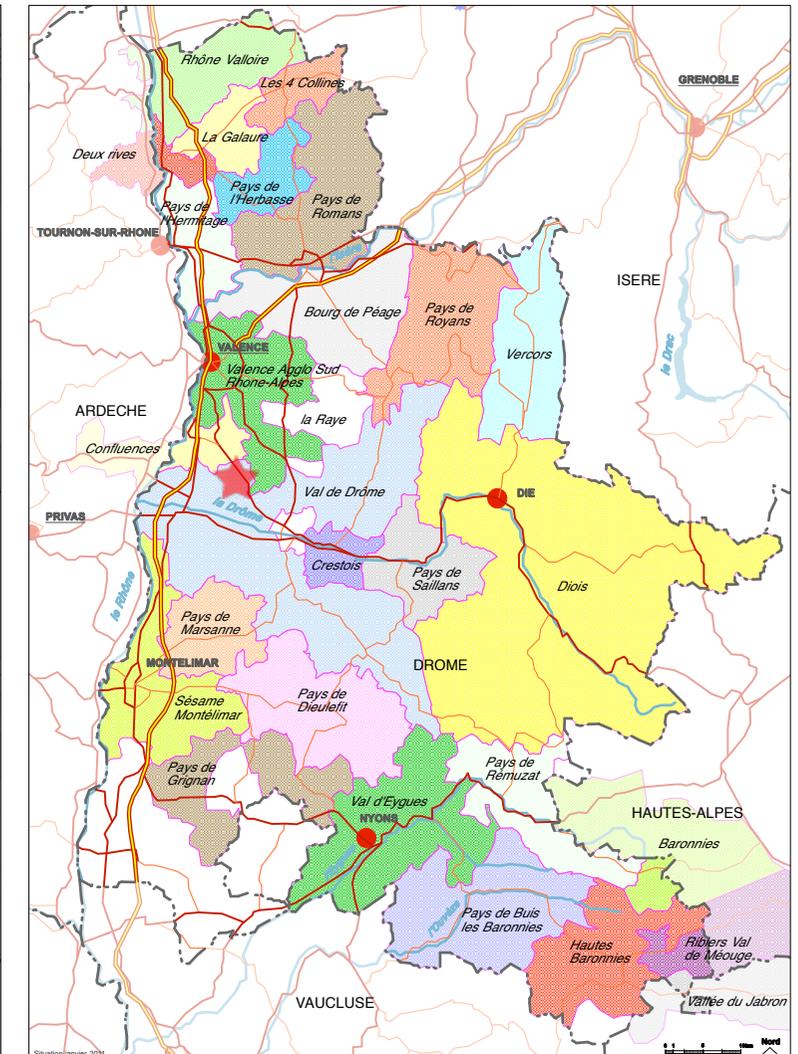
Elle fait partie de la **CCVD**, communauté de communes du Val de Drôme, qui regroupe 36 communes et qui a pris les compétences suivantes:

- développement économique (activités, tourisme, aides aux agriculteurs),
- communications électroniques (fibre optique)
- politique du logement (PLH, OPAH...), action sociale
- aménagement de l'espace (gestion des rivières, Ramières),
- gestion des déchets.

- **Région** Rhône-Alpes
- **Département** de la Drôme
- **Arrondissement** de Die
- **Canton** de Crest-Nord
- **Intercommunalité:**  
Communauté de communes du Val de Drôme
- **Altitude** 129m (mini) – 261m (maxi)
- **Superficie** 1611 hectares
- **Population en 2008** :1706 (sans double comptes)
- **Densité** 105,9 hab./km<sup>2</sup>
- **Rythme annuel de la construction:** 24,6/an entre 2007 et 2011



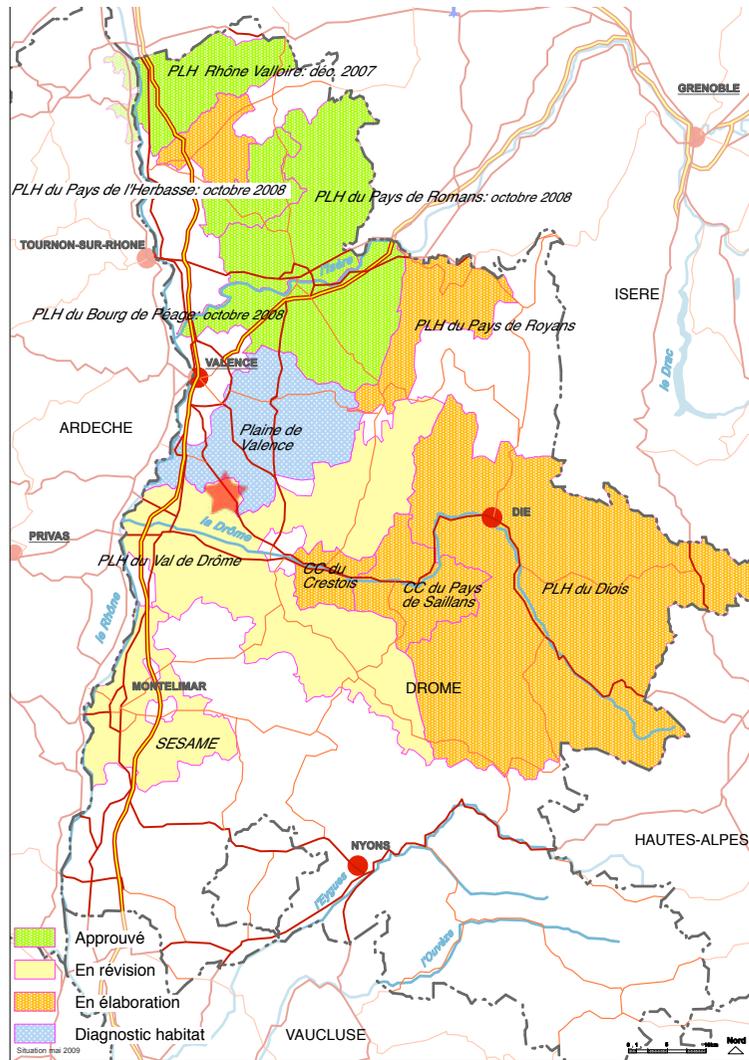
Le relief dromois



Structures intercommunales de la Drôme source DDT 26

Cette structure de coopération intercommunale, créée en 2002, émane d'un syndicat d'étude et de programmation créé en 1976, devenu district en 1987. Elle vient de réviser son PLH.

Elle est engagée avec les communautés de communes du Crestois, du Pays de Saillans et du Diois dans la démarche Biovallée, le CDDRA et mène une réflexion sur l'élaboration d'un SCOT.



Les PLH de la Drôme

## 1.1 Situation Géographique

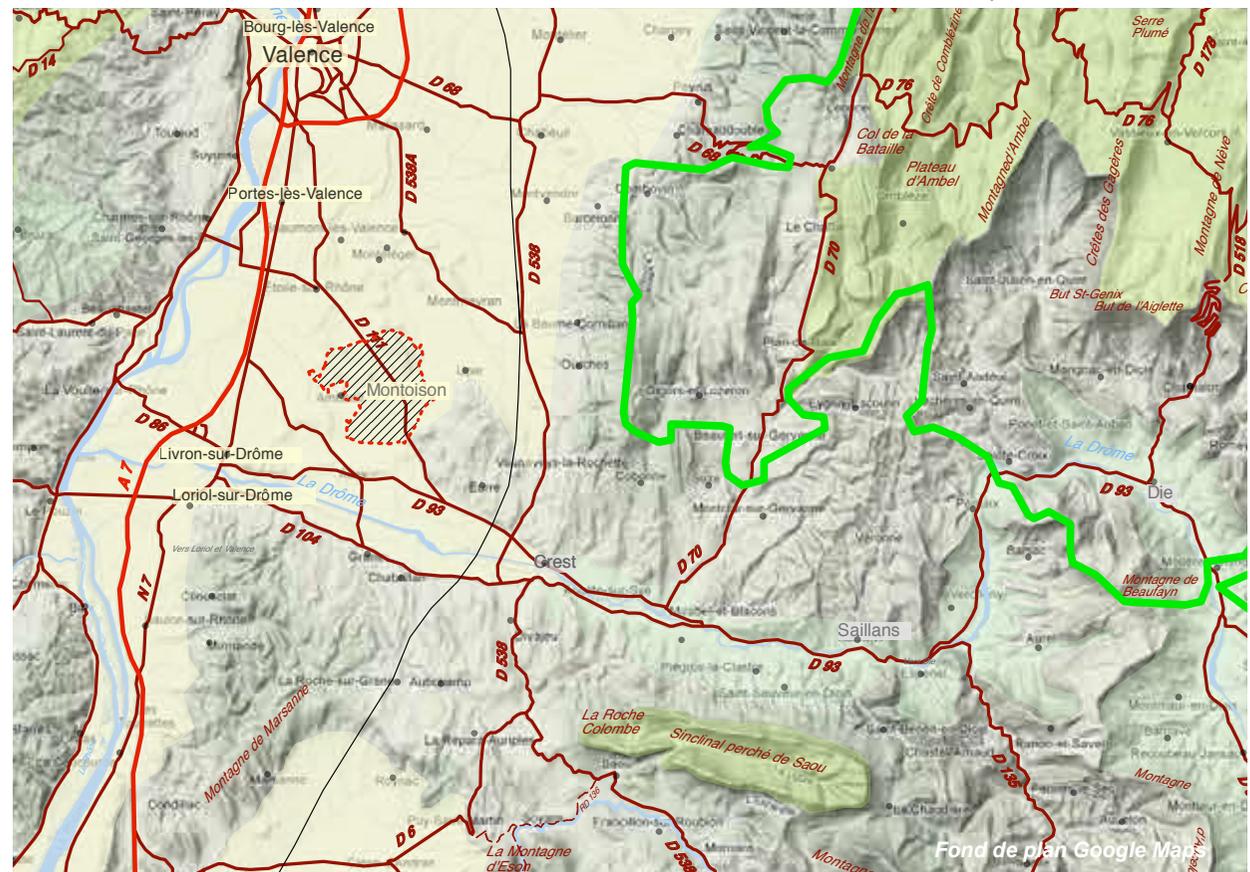
Une commune de la plaine Valentinoise, entre Valence, Loriol et Crest

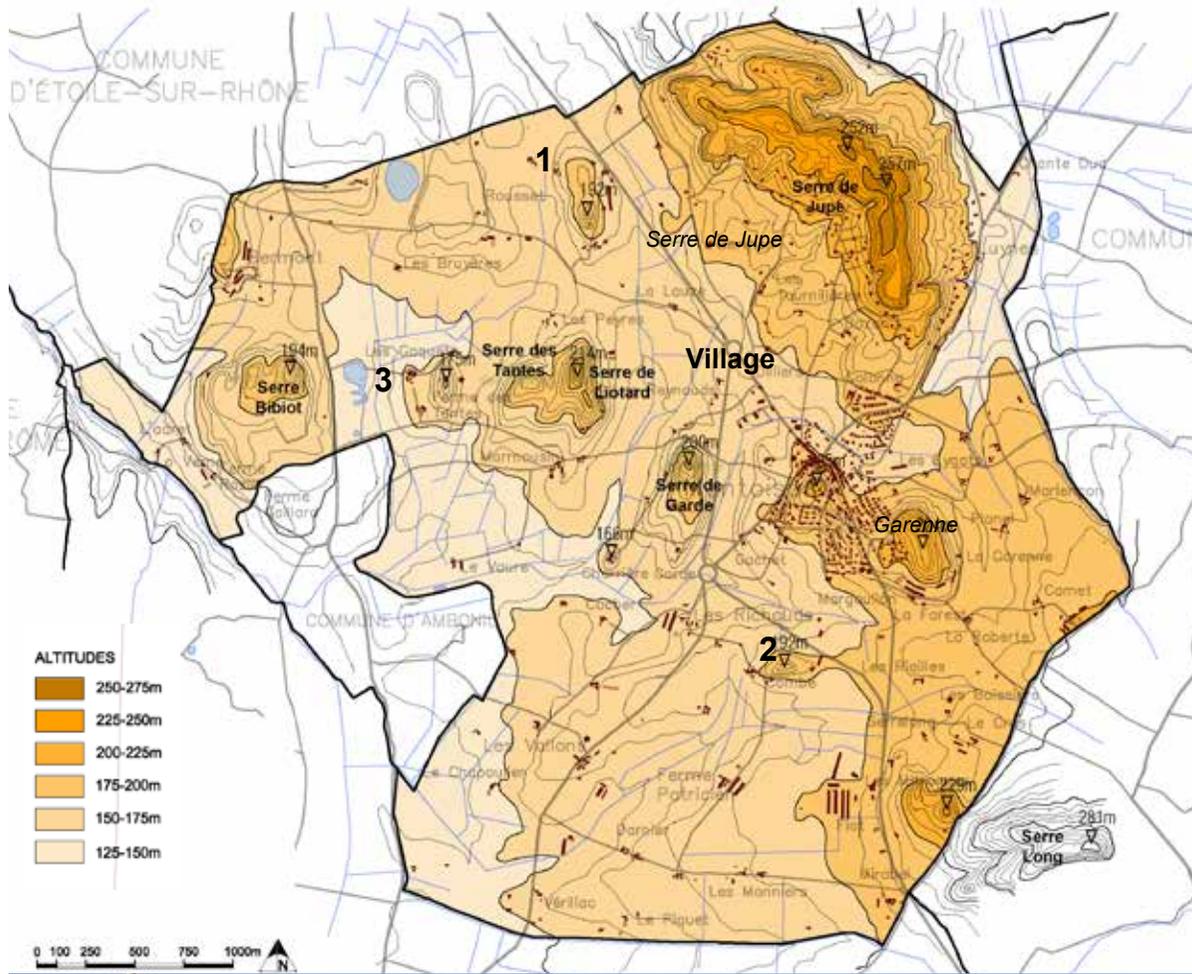
**Dynamiques à l'oeuvre:** Après des années d'exode rural, la commune a connu un très important développement depuis les années 70 et s'est fortement transformée, tout en gardant une vocation agricole qui caractérise toute la plaine au sud et à l'ouest du village.

Le développement démographique, lié à la proximité des pôles économiques, mais aussi à la pression foncière venant de ces derniers, s'est traduit par une forte urbanisation, sous forme pavillonnaire autour du village et au pied du serre de Jupe. La population a ainsi plus que doublé durant cette période et les surfaces bâties sur la commune ont parallèlement été décuplées. La commune compte une zone d'activité, des commerces de proximité et une vingtaine d'exploitations agricoles.

Les communes limitrophes sont:

- Étoile-sur-Rhône et Montmeyran au nord
- Upie à l'est
- Alex et Ambonil au sud
- Livron-sur-Drôme à la pointe ouest





Serre Bibiot



Garenne, depuis la D111 (sortie sud du village)



Serre long



Vue vers le nord-est sur le serre de Jupe depuis Berthon

## 1.2 Le cadre physique / Relief

Un relief majeur et une plaine ponctuée de petits reliefs

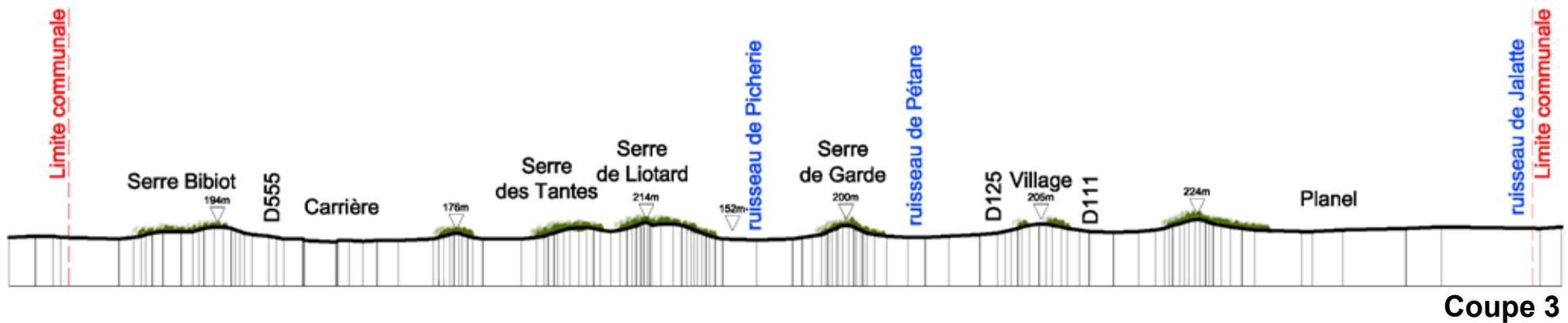
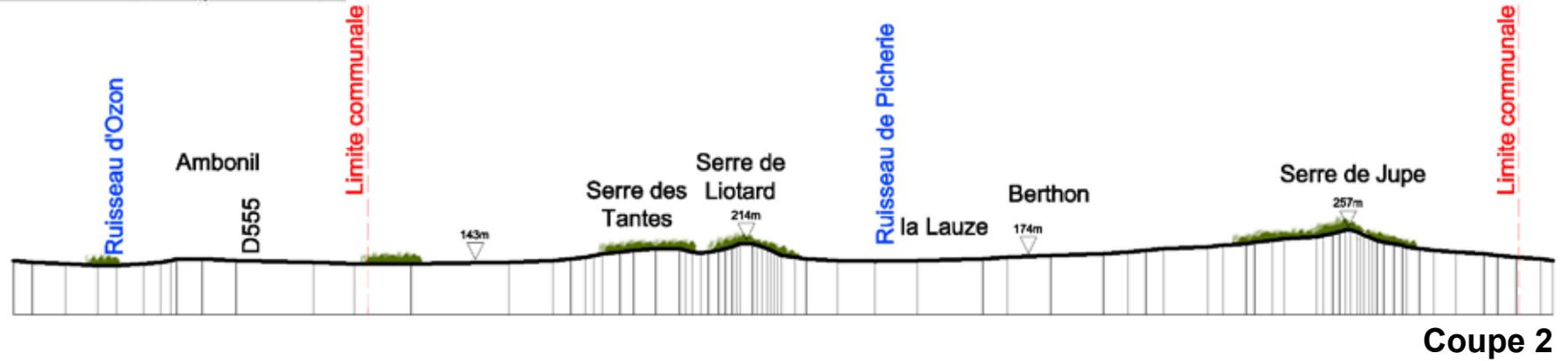
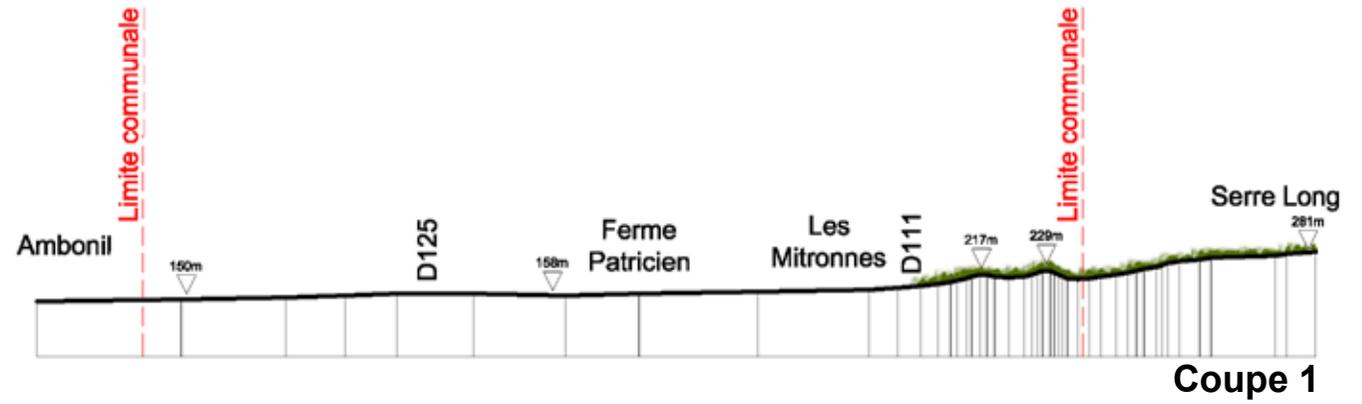
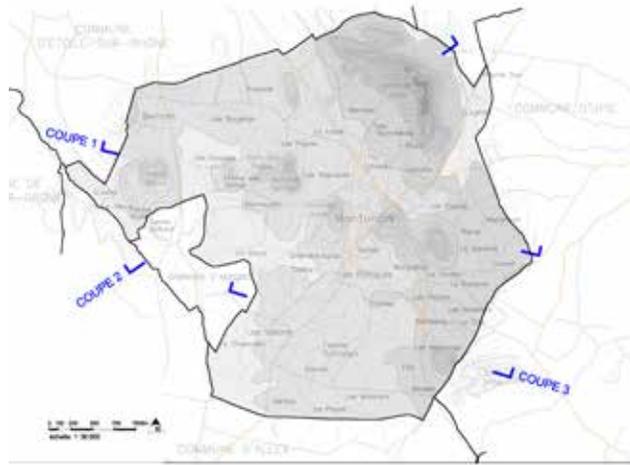
Le relief général de Montoisson donne une orientation nord/est-sud/ouest:

Au nord, le serre de Jupe est le relief le plus important de la commune et comprend son point haut (261m).

Un chapelet de petits reliefs d'environ 200m d'altitude (serre Bibiot, serre des Tantes, serre de Liotard, serre de Garde...) ponctuée la moitié nord du territoire. La moitié sud est une vaste plaine dominée à l'est par le serre Long.



Une plaine ponctuée de petits reliefs



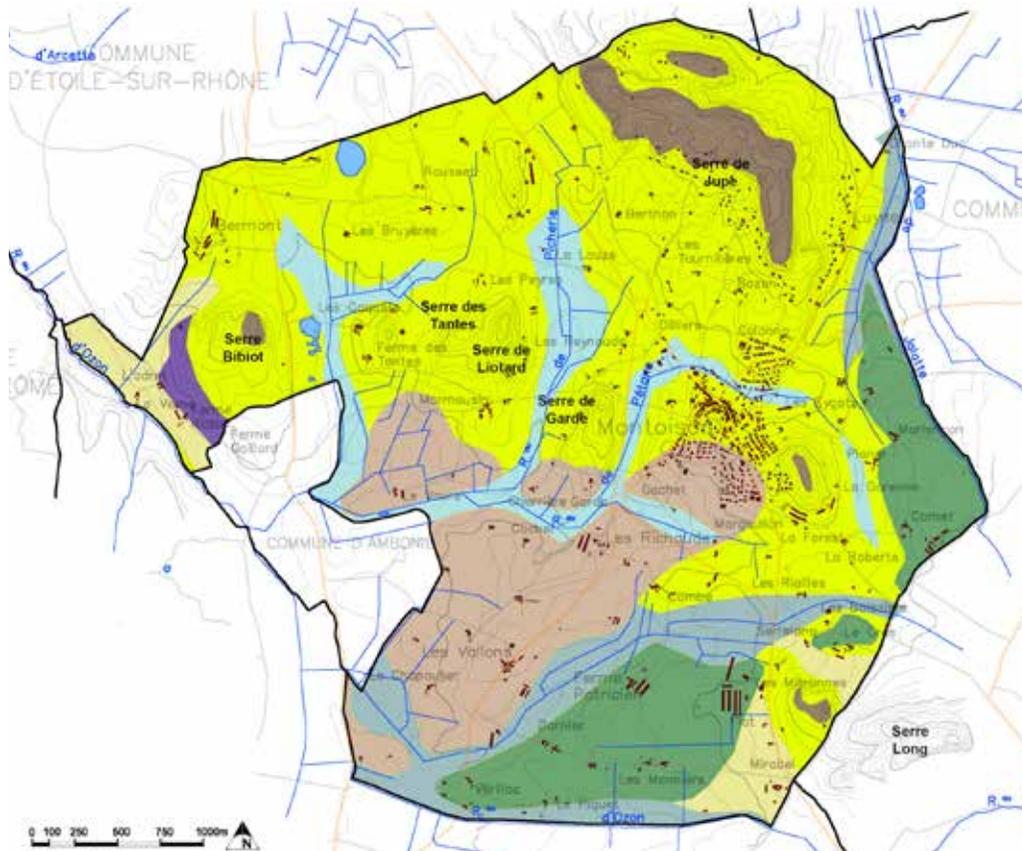
## 1.2 Le cadre physique / Géologie

un sol sableux

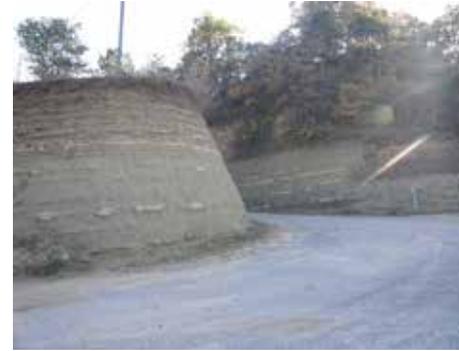
Le territoire se compose en grande partie de calcaires argileux et de marnes sous forme sableuse et caillouteuse: un sol superficiel soumis à une forte érosion. Les sommets des serres se composent de cailloutis. Les sols de la moitié nord-est de la commune, au relief ponctué de serres, se composent de sables et grès qu'extraient les différentes carrières.

La plaine présente un sous-sol composé majoritairement de marnes bleues et sables fins jaunes. Les lits des ruisseaux sont composés de sables, graviers, galets et limons.

La commune compte 3 carrières/sablères aux lieux-dits des Gaquets, Mourier et Bibiot. Une carrière abandonnée à Jupe a été récupérée par le syndicat des eaux, où se trouve le captage de Jupe.



Source: extrait de la carte géologique de la France, édition BRGM, service géologique national



Ancienne carrière sur le Serre de Jupe



Carrière de sable



Carrière Vignat (sable et graviers)

### LEGENDE

- Pliocène supérieur ou Plio-Villafranchien fluvialite : cailloutis des Serres de Montoisson
- Helvétien et Tortonien inférieur marins : sables de Charbrillan, grès de Grane, sables et conglomérats à huîtres
- Pliocène inférieur : marnes bleues marines et sables fins jaunes à empreintes de feuilles
- Colluvions principalement sableuses ou limoneuses
- Cailloutis de piedmont à matériel calcaire prédominant (pouvant comporter des lentilles de limons ou de loess) : de piedmonts anciens d'âge croissant
- Tertiaire - Oligocène : Oligocène indifférencié: marnes, sables et conglomérats
- Alluvions actuelles et récentes : sables, graviers, galets et limons
- Alluvions des basses terrasses et alluvions actuelles et récentes non différenciées



Sol sableux



Fossé



Ruisseau de Jalatte

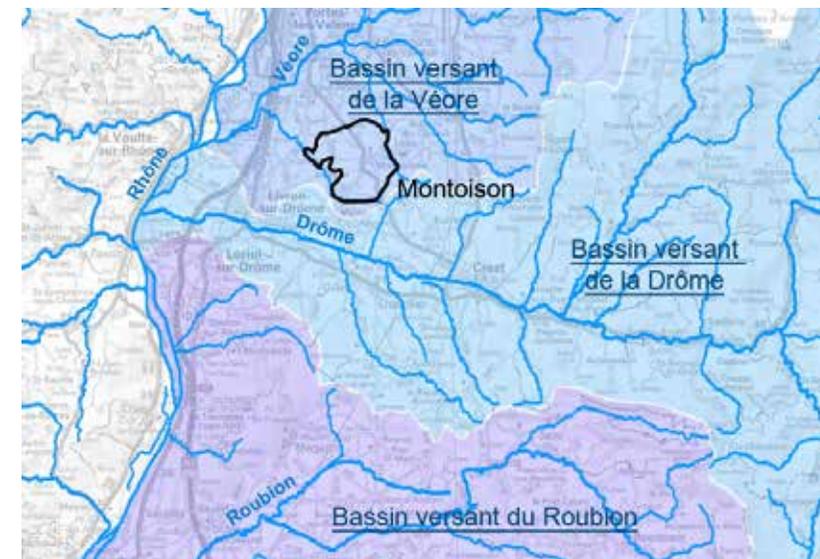


Canal d'irrigation



Ruisseau d'Ozon

Montoisson se situe à l'extrême sud du bassin versant de la Véore, en limite de celui de la Drôme. Deux affluents de la Véore bordent les limites communales est et ouest: le ruisseau d'Ozon à l'ouest et le ruisseau de Jalatte à l'est.



### Diverses influences climatiques

Le climat comme le paysage de Montoisson et de la région crestoise en général, sont un melting pot de différentes influences et constituent ainsi une riche biodiversité.

Il est difficile de classer la région de Crest dans une zone climatique, le sillon rhodanien assurant la transition entre les aires d'influence océanique-continentale au Nord et méditerranéenne au Sud. L'hiver est océanique par sa douceur relative, mais les possibilités de retour de froid sont de type continental. Les fortes précipitations de l'automne sont caractéristiques de l'influence méditerranéenne avec des températures clémentes qui subsistent tardivement. La sécheresse de l'été est en moyenne de courte durée (25 jours environ). L'influence méditerranéenne se manifeste périodiquement par des étés très secs. Le vent y joue également un rôle important comme dans toute la Vallée du Rhône.

Précipitations: 827 mm par an.

Ensoleillement: 2 250 heures par an.

(source: <http://ramieres.val.drome.reserves-naturelles.org>)



Canal

## 1.2 Le cadre physique / Hydrographie- climat

Un réseau hydrographique dense

Deux ruisseaux majeurs en limite communale, le ruisseau de la Jalatte à l'est, et le ruisseau d'Ozon à l'ouest et au sud. De petits ruisseaux descendent des reliefs (ruisseau de Picherie, ruisseau de Pétane,...) et drainent la plaine par l'intermédiaire d'une multitude de fossés et canaux, pour se jeter dans l'Ozon.



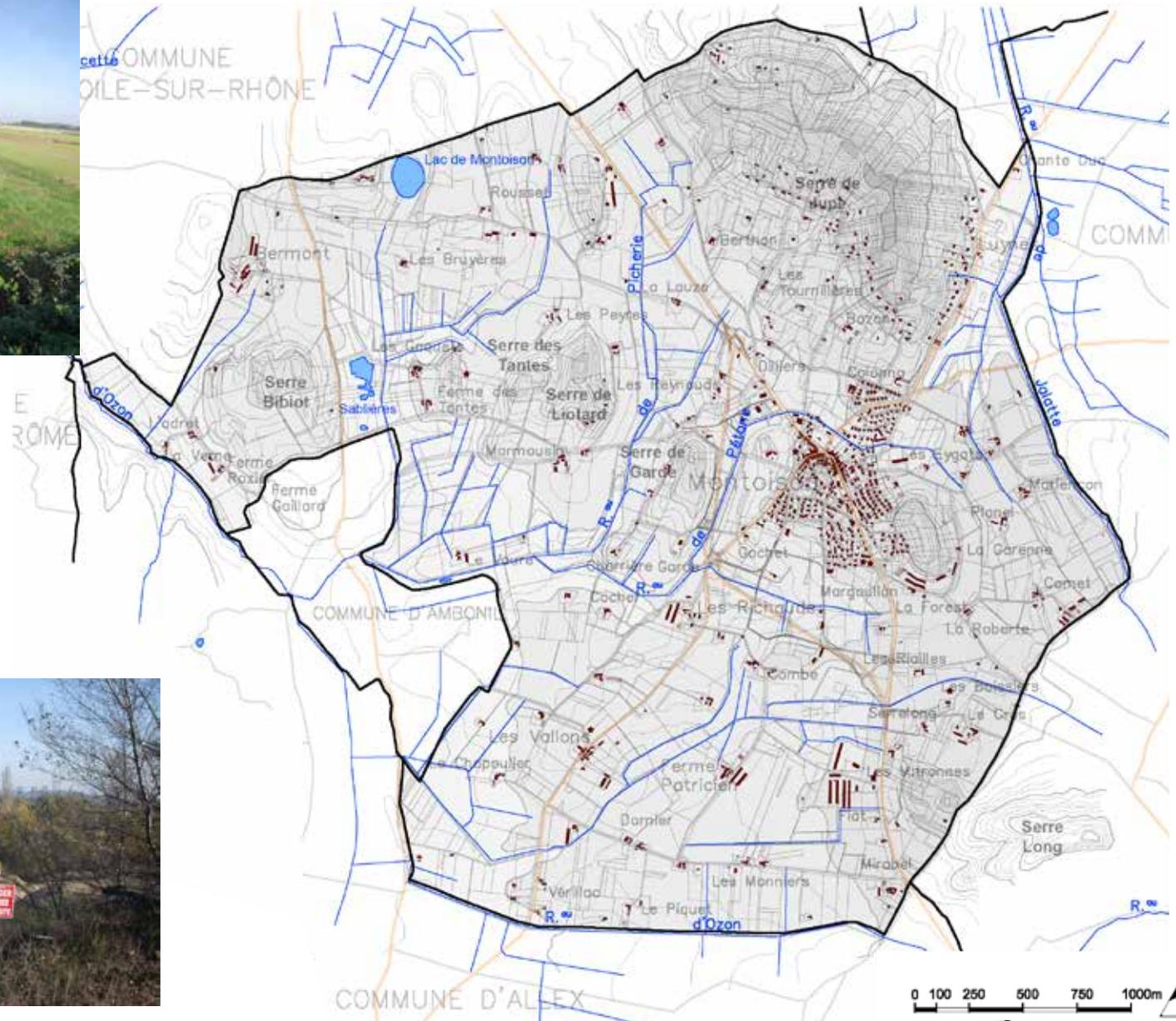
Fossé



Fossé



Plan d'eau de carrière





*Vue vers l'est depuis Bermont (8)*



*Vue vers l'ouest depuis la D111 (entrée sud de Montoisson) (3)*



*Vue vers le nord depuis les Reynauds (5)*



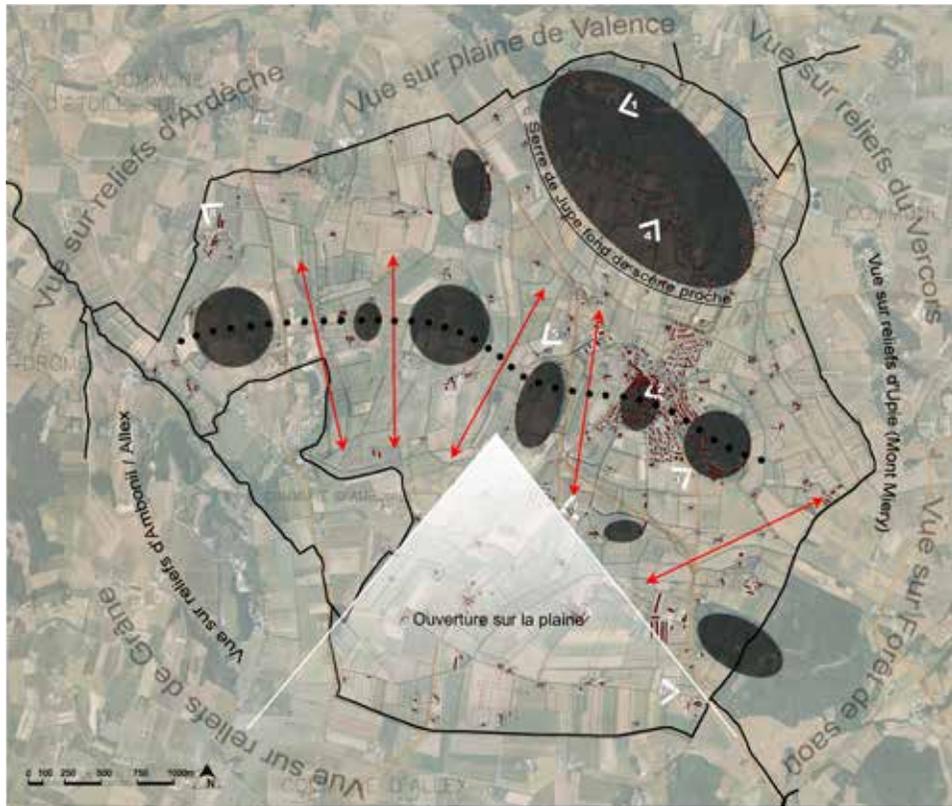
*Vue vers le sud depuis le pied du serre de Jupe (4)*



*Vue vers l'est depuis le haut du village (2)*

# 1.3 Les paysages / Vues et perceptions

Cadrages et ouvertures



Carte des vues et perceptions

- Reliefs
- Ligne épine dorsale: limite visuelle et physique d'axe est-ouest
- Percées visuelles

Le chapelet de serres (Bibiot, Tantes, Liotard, Garde...) matérialise une ligne, sorte d'épine dorsale de la commune. Il s'impose comme une limite visuelle entre le nord et le sud tout en créant des cadrages intéressants.

Le serre de Jupe constitue un fond de scène proche au nord du territoire et constitue le point de vue majeur de la commune. Les faibles altitudes des petits reliefs de la commune permettent des vues et fonds de scène lointains sur les reliefs d'Ardèche, du Vercors.



Vue vers l'est depuis les Richauds (7)

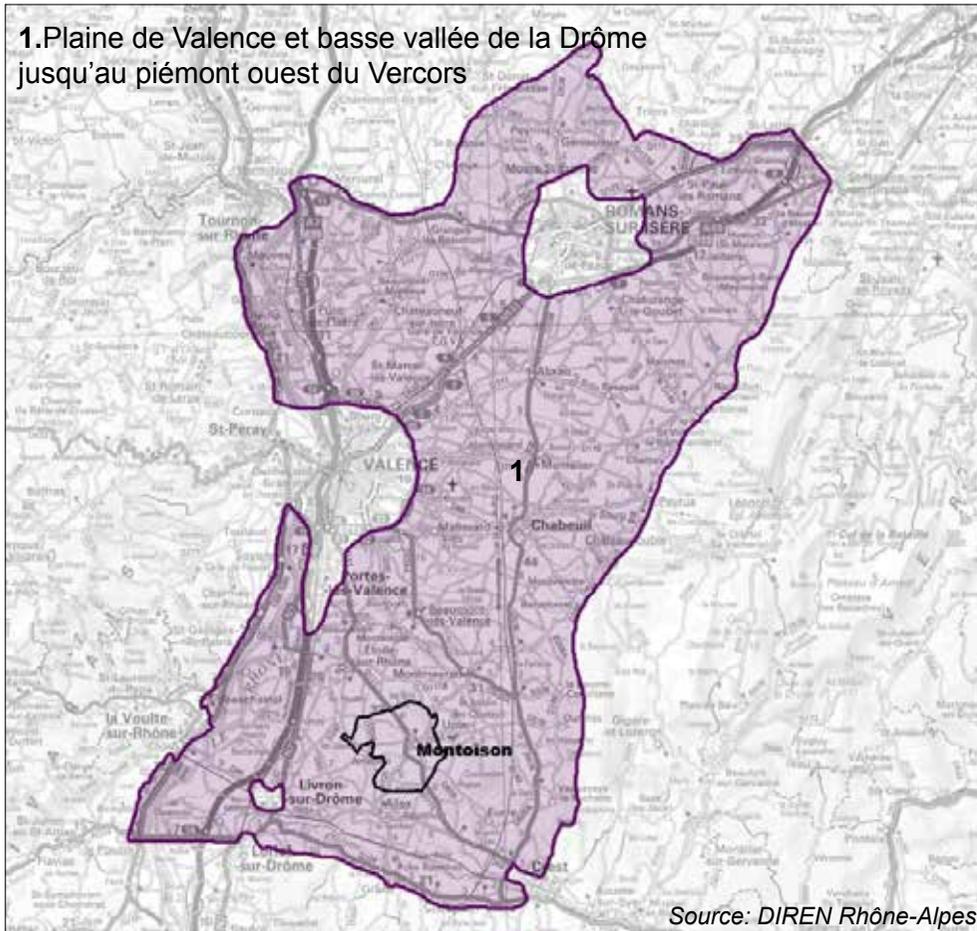


Vue vers l'ouest depuis Mirabel (6)



Vue vers l'est depuis le Serre de Jupe (1)

**1.Plaine de Valence et basse vallée de la Drôme jusqu'au piémont ouest du Vercors**



Source: DIREN Rhône-Alpes

**Les unités paysagères répertoriées par la DIREN Rhône Alpes**  
Réalisé par la Diren en 2005, cet inventaire délimite les unités paysagères de la Région. Le territoire communal est entièrement inscrit dans l'unité paysagère de la **Plaine de Valence et basse vallée de la Drôme jusqu'au piémont ouest du Vercors**

Les points essentiels concernant le secteur de Montoisson:

- Des vues exceptionnelles sur le Vercors et les monts d'Ardèche.
- De grandes fermes parsèment densément la plaine, qui est aussi ponctuée de hameaux qui s'étendent dans les pentes ou le long des routes.
- Les fermes se signalent par des bosquets de cyprès, peupliers, ou noyers ; elles sont desservies par d'étroites routes sinueuses en étoile et en tout sens.
- Une plaine creusée par les canaux et rivières qui l'irriguent et les pratiques agricoles s'y sont largement intensifiées : maïsiculture, agrandissement des parcelles, remembrement, construction de hangars, irrigation par pompage).
- Un caractère agricole marqué par de fortes mutations, liées au dynamisme : élargissement des routes, aménagement de contournements routiers, développement de zones d'activités artisanales ou commerciales, construction de lotissements aux abords de villages ou dans les pentes.
- Une agriculture omniprésente et diversifiée : céréales, arboriculture et élevage. Dans la plaine, très ouverte, se succèdent sans discontinuer de monotones grandes parcelles géométriques séparées en pointillé d'arbres épars et de haies bocagères.
- L'extension de l'urbanisation le long des routes et aux abords des bourgs fait se côtoyer un habitat résidentiel avec une agriculture utilisant de nombreux intrants (pesticides, herbicides, engrais).



Fermes isolées



Canal d'irrigation



Aménagement du contournement



Caractère agricole

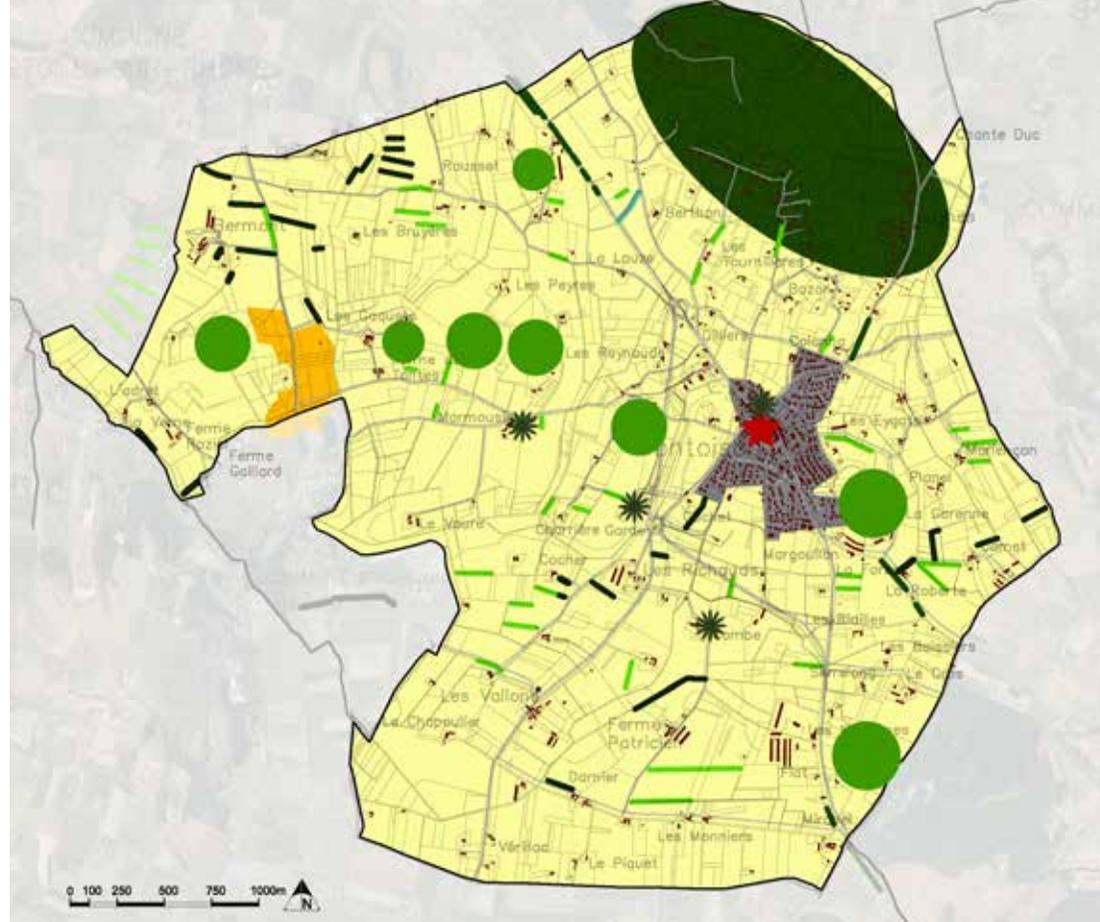


Haies bocagères

# 1.3 Les paysages / Les entités

Une identité agricole, ponctuée de reliefs et l'urbanisation pavillonnaire autour du village

## Les entités paysagères sur le territoire communal



- ★ Vieux village
- Ensemble bâti dense
- Secteur de carrières
- Relief boisé et bâti
- Buttes boisées
- Secteur agricole/bâti dispersé
- Haie de peupliers d'italie
- Haie bocagère/brise vent de feuillus ou conifères
- Alignement routier
- ★ Bosquet de pin



Paysage de carrières

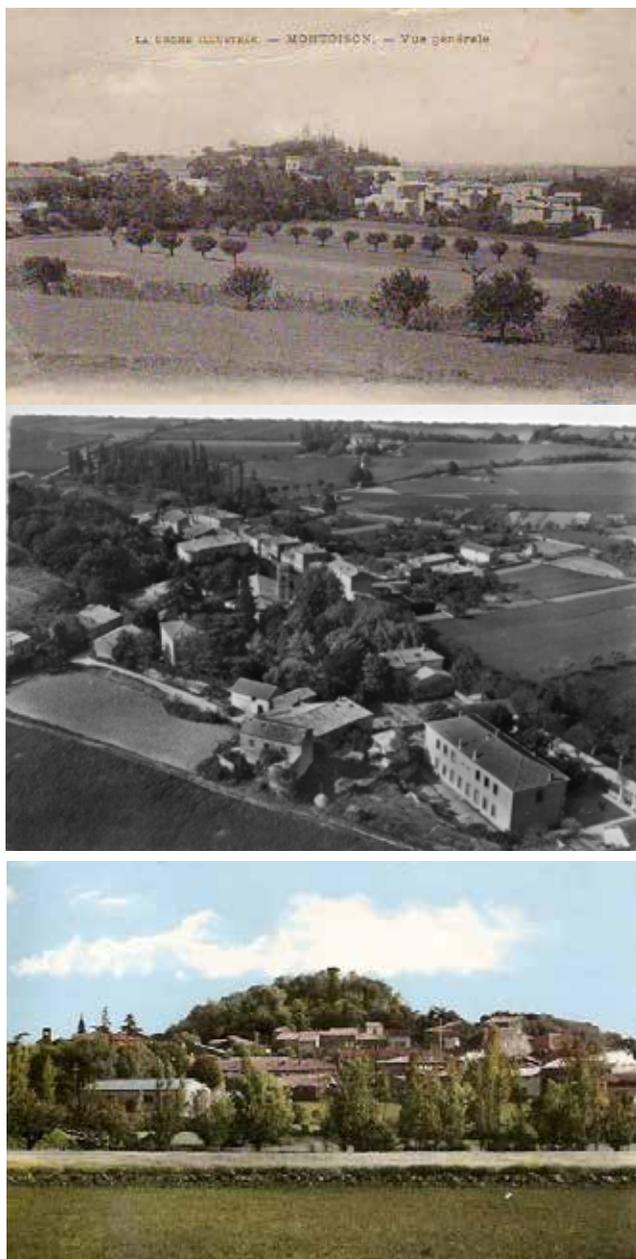


Agriculture, haies et buttes boisées

Plus finement l'on peut distinguer plusieurs sous-unités et éléments ponctuels sur la commune:

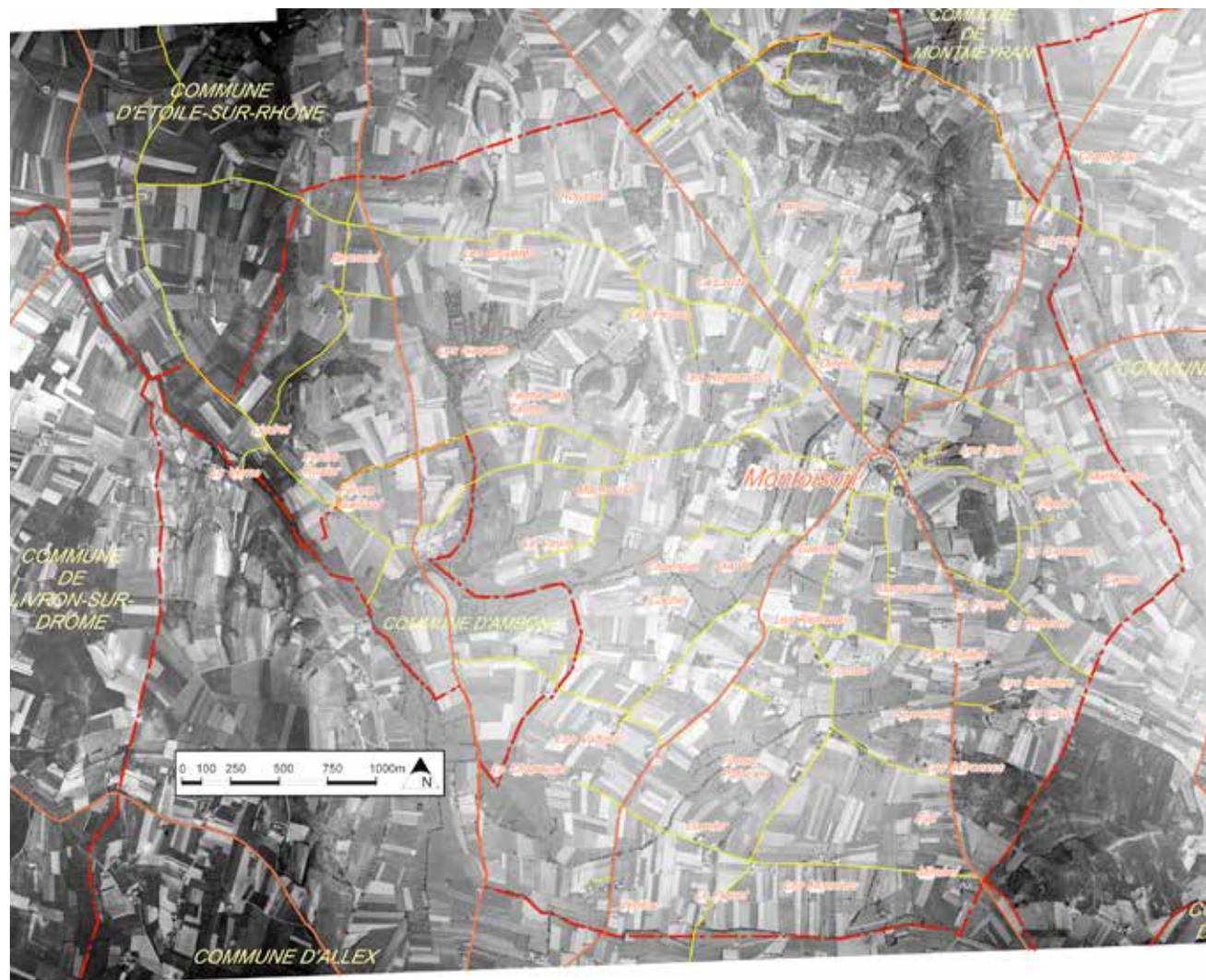
- Domine largement la plaine agricole, paysage surfacique séquencé par les quelques buttes boisées et par les nombreuses haies bocagères.
- La deuxième entité majeure est le serre de Jupe, un relief boisé d'importance qui s'est bâti progressivement sur ses flancs.
- Le vieux village constitue une entité à part entière de par sa position et sa qualité paysagère. L'ensemble bâti englobant le village et ses extensions constitue une entité paysagère cohérente et clairement délimitée. L'identité de chaque quartier reflète les époques de construction.
- La zone des carrières en activité, plutôt réduite, propose pourtant un paysage différent au coeur de l'espace agricole.





Cartes postales du XXe: vues des abords du village

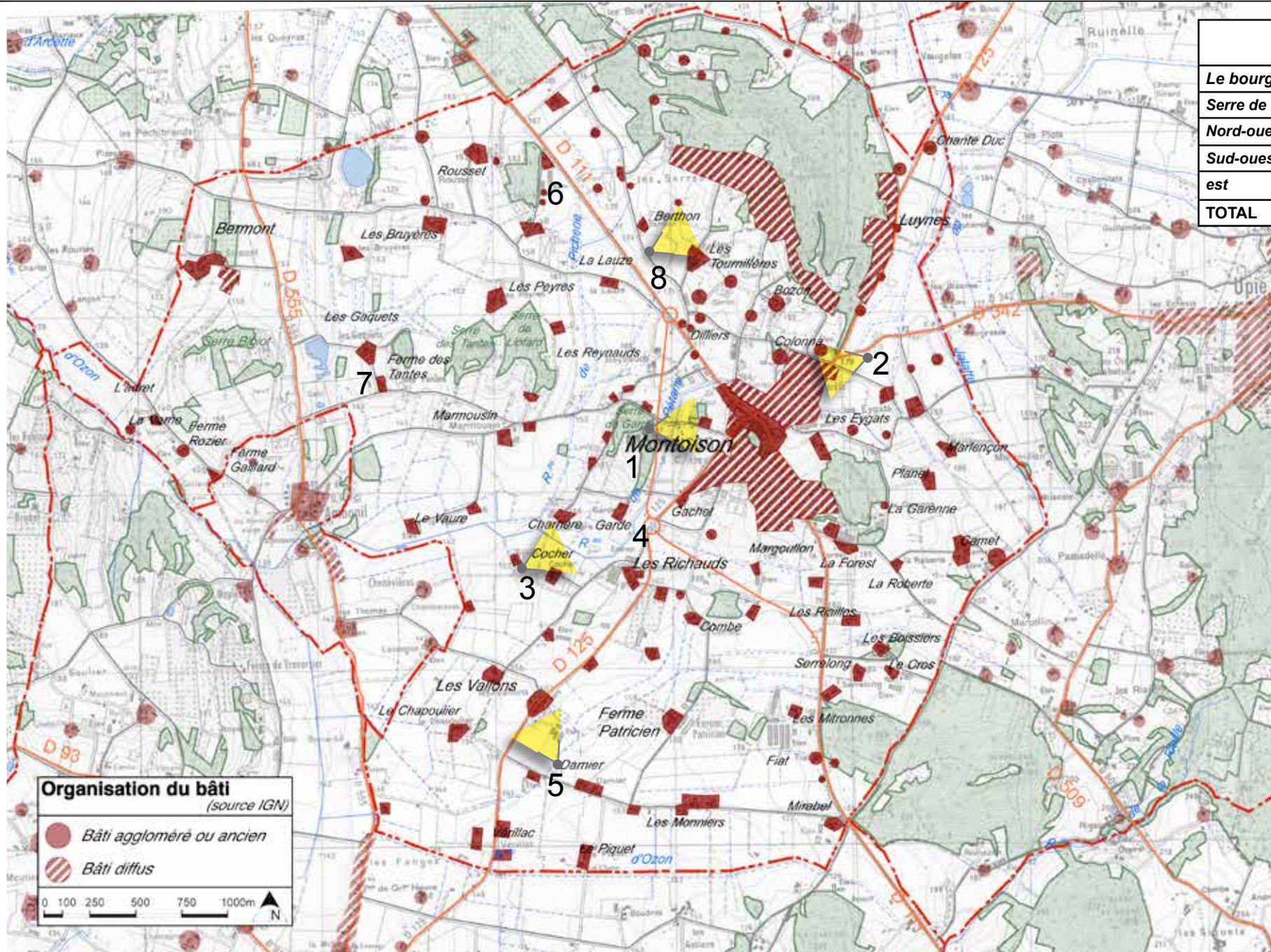
Un paysage agricole stable malgré un léger reboisement, des quartiers récents autour du village...



**1954: un village perché, de nombreuses fermes et des cultures omniprésentes**

Entre 1954 et aujourd'hui, le paysage, hors village, a subi des transformations ponctuelles, tout en gardant son image rurale.





	Hab. perm
<b>Le bourg centre</b>	1300
<b>Serre de la Jupe</b>	214
<b>Nord-ouest</b>	141
<b>Sud-ouest</b>	110
<b>est</b>	70
<b>TOTAL</b>	<b>1835</b>

source: mairie.

**Organisation du bâti**  
(source IGN)

- Bâti aggloméré ou ancien
- Bâti diffus

0 100 250 500 750 1000m ▲  
N

## 1.4 Organisation du bâti / Aujourd'hui

Un bourg centre peuplé qui croît, de grandes et belles fermes toujours exploitées ou transformés en hameau d'habitat



1 - Le village, de l'ouest



2 - Vue depuis les Eygats



3 - Vue depuis Cocher



4 - les Richauds



5- les vallons



6- Pouyet



7- les Gaquets



8- quartier et Serre de Jupe

70% de la population communale se trouve dans le bourg centre et ses diverses adjonctions pavillonnaires, ainsi que la petite zone d'activité.

Les quartiers de Jupe et des Luynes, au pied du Serre, comptent pour 12% de la population, bien qu'ils soient très étendus.

Comme nous l'avons vu, la dispersion de l'habitat et la construction des fermes sur tout le territoire entraîna le dépeuplement du village au XVIIe. Une vingtaine de ces fermes sont toujours le siège d'exploitation agricole. Ils ont souvent été adjoints d'élevage industriels, dont les bâtiments modernes tendent à banaliser l'espace.

Les autres écarts sont devenus des hameaux d'habitations avec des résidences principales (la commune ne comptant que 20 résidences secondaires). Plus de 300 habitants se partagent dans ces quartiers, soit 17%.

65% du territoire (1042 ha) sont cultivés, 10% boisés (160ha) et un peu plus de 1% sont des carrières en activités (20 ha avec celle de Jupe, qui n'est plus exploitée).

Les photos ci-contre montrent la variété des modes d'habitat sur la commune.

#### Sources:

www.montoison.com, www.clermont-tonnerre.fr, www.arbre-celtique.com  
Dauphiné, Ecycolpédie Bonneton, 2006  
Dictionnaire topographique et historique de la Drôme  
Statistiques du département de la Drôme, Nicolas Delacroix, 1835.  
Association du vieux village

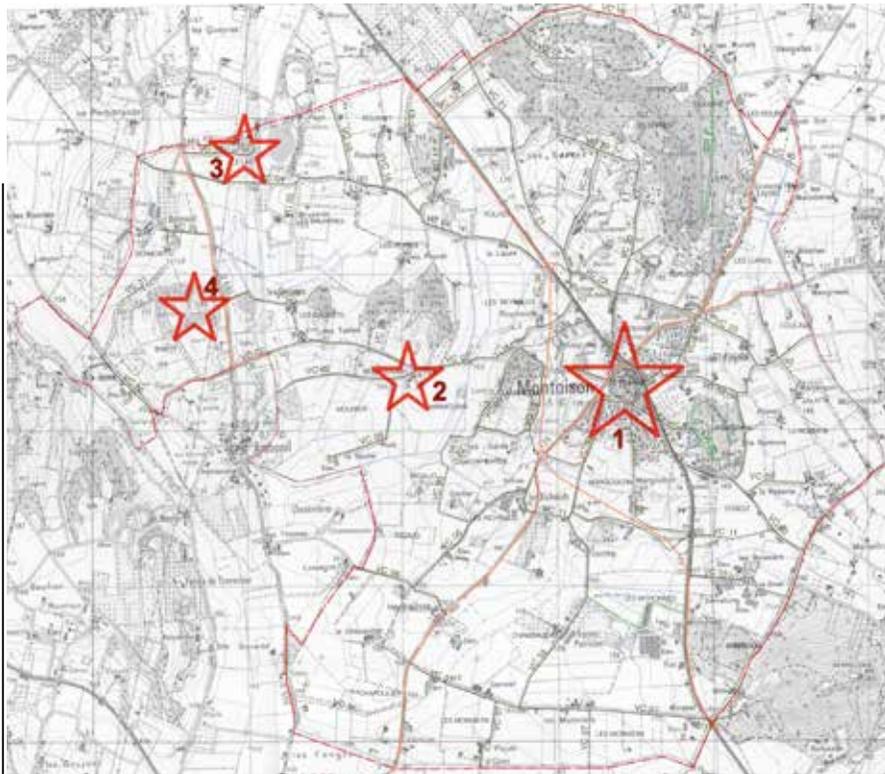
**4 sites archéologiques ont été répertoriés par la DRAC :** Au titre de la carte archéologique nationale, quatre entités archéologiques ont été répertoriées sur le territoire de la commune de Montoisson :

1. Bourg : occupation (gallo-romain), église, château fort (moyen âge)
2. Marmousin : dépôt monétaire (gallo-romain)
3. Le Lac : motte castrale (moyen âge)
4. Serre Bibiot : château fort (moyen âge)

Non localisés :

- Occupation (néolithique)
- Saint-Pierre : occupation, nécropole (gallo-romain), monastère (moyen âge)

Il n'existe ni zone archéologique de saisine, ni édifice classé ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques sur la commune de Montoisson.



#### Chronologie:

- **4000 avant JC** : premiers agriculteurs sédentaires;
- **Ive siècle av. JC**: Les Ségovellaunes qui avaient pour capitale Valence occupaient le territoire de part et d'autre du Rhône, jusqu'à la Raye (Crest) à l'est.
- **121 avant J.C.**: défaite des Allobroges et Arvernes coalisés. Incorporation du sud de la Gaule, qui devient la province de Narbonnaise. Riches villas.
- **442-475**: Dauphiné est conquis par les Burgondes
- **333**: Cerebelliaca (ancien nom de Montoisson)
- **442-475**: Dauphiné est conquis par les Burgondes
- **613**: réuni à la monarchie franque
- **843-855**: lors du partage de l'empire carolingien, la région est incorporée au royaume de Lothaire
- **879**: incorporation au royaume d'Arles ou de Provence de Boson
- **888**: royaume de Bourgogne formé par Rodolphe 1er
- **IXe**: invasions sarrasines et hongroises: sarrasins basés à la Garde-Freyne depuis 889 rançonnent le long du Rhône et de la Durance. 924: raid hongrois le long de la Saône et du Rhône
- **Xe et XIe siècle**: morcellement féodal. Les grands propriétaires s'approprient les pouvoirs des souverains
- **1032**: incorporation au St Empire romain germanique, à la mort de Rodolphe III
- **1162**: Montaiso
- **1189**: les comtes de Toulouse donnèrent le Diois en fief à Aymar II de Poitiers, qui décida de le réunir au comté de Valentinois
- **1201**: Mention du Château de Montoisson «CASTRUM DE MONTAIZO», construit par les Poitiers, comtes de Valentinois
- **1217**: Croisade contre les Albigeois
- **14 juillet 1217**: Montoisson, Grâne et Allex pris par Simon de Monfort, siège jusqu'en **1218**
- **1238**: Achat de la seigneurie de Montoisson par les Du Pouzin
- **1348**: la peste noire touche Chabrillan
- **1349**: rattachement au royaume de France
- **1350**: Mariage d'Isabelle de Montoisson et de Geoffroy II de Clermont (acquisition du château)
- **1370**: charte de franchise d'impôts par le comte de Valentinois
- **1504-1510**: restauration du château par les Clermont
- **1510**: Philibert de Clermont, sire de Montoisson, meurt à Ferrare (Italie).
- **Guerres de religion :1562-1629**
- **1572**: massacre de la Saint Barthélémy
- **1575**, Lesdiguières devint le chef unique des huguenots
- **1577** prise de Die
- **1585** prise de Die et destruction de la citadelle
- **1598**: promulgation de l'Edit de Nantes par Henri IV. Die place de sûreté où les protestants pouvaient entretenir une garnison
- **1610**: à la mort d'Henry IV en 1610, son fils Louis XIII met en place un processus de restrictions des droits des protestants
- **1629**: La «grâce d'Alès» marque l'élimination du parti protestant mais renouvelle les dispositions de l'Edit de Nantes.
- **1642** Louis XI cède le Valentinois aux princes de Monaco
- **1685**: révocation de l'Edit de Nantes par Louis XIV et début des dragonnades.
- **1688**: **160 ménages à Montoisson**
- **1702-1705**: guerre des camisards.
- **1786-1791**: Passage de Bonaparte à Montoisson
- **1787** l'Edit de tolérance donne aux protestants un état civil.
- **1793**: 989 habitants
- **1835**: 1267 habitants, 971ha de terres labourables, 104ha de vignobles, 319 maisons
- **1838**: réutilisation des pierres du château pour la construction de l'église et sert aux habitations
- **1846**: 1458 habitants
- **1888**: construction de l'école, route de Crest
- **1911**: 1007 habitants
- **1968**: 776 habitants, **1982**: 992 hab, **1999**: 1469 hab, **2006**: 1663 hab.

## 1.4 Organisation du bâti / Éléments d'histoire

D'abord relais routier sur la Via Cottia pendant l'antiquité, puis château stratégique au moyen-âge

**Antiquité:** Montoisson est alors un relais d'étape sur la via Cottia, voie romaine menant de Valence, création romaine, aux Alpes par Die, actuelle RD 111. Elle est appelée Mutatio Cerebelliaca en 333. On trouve sur la commune des traces d'occupation humaine remontant à cette période, dans le Bourg et à Marmousin.

**Moyen Âge:** Aux alentours de l'an mil, les plaines sont désertées, en l'absence de pouvoir fort (le Dauphiné fut intégré au saint Empire en 1032 et se trouvait donc sur ses marges), l'aristocratie rurale s'approprie le pouvoir local et édifie sur ses terres et les hauteurs des tours et palissades

de bois. Le regroupement sur la colline se fait autour du IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle, comme dans d'autres communes de la Drôme. Il existe une première mention du village en 1162 sous le nom de Montaison. Le château primitif fut construit avant 1201 par les Poitiers, comtes de Valentinois, seigneurs d'Etoile, Montoisson, Montmeyran...

Il occupait une position stratégique, au carrefour des routes de Valence à Die et de Marsanne à Chabeuil, permettant de surveiller la circulation et de prévenir des intrusions (les tours permettaient d'envoyer des signaux optiques aux châteaux alentours).

De ce fait, il ne comportait, à l'époque, qu'un seul corps de bâtiment flanqué de deux grosses tours de guet. Le confort y était spartiate.

Pendant la croisade contre les Albigeois, Simon de Montfort en guerre contre le Comte de Valentinois. Les villages de Montoisson, Grâne et Alex furent pris, le 14 juillet 1217, par Simon de Montfort

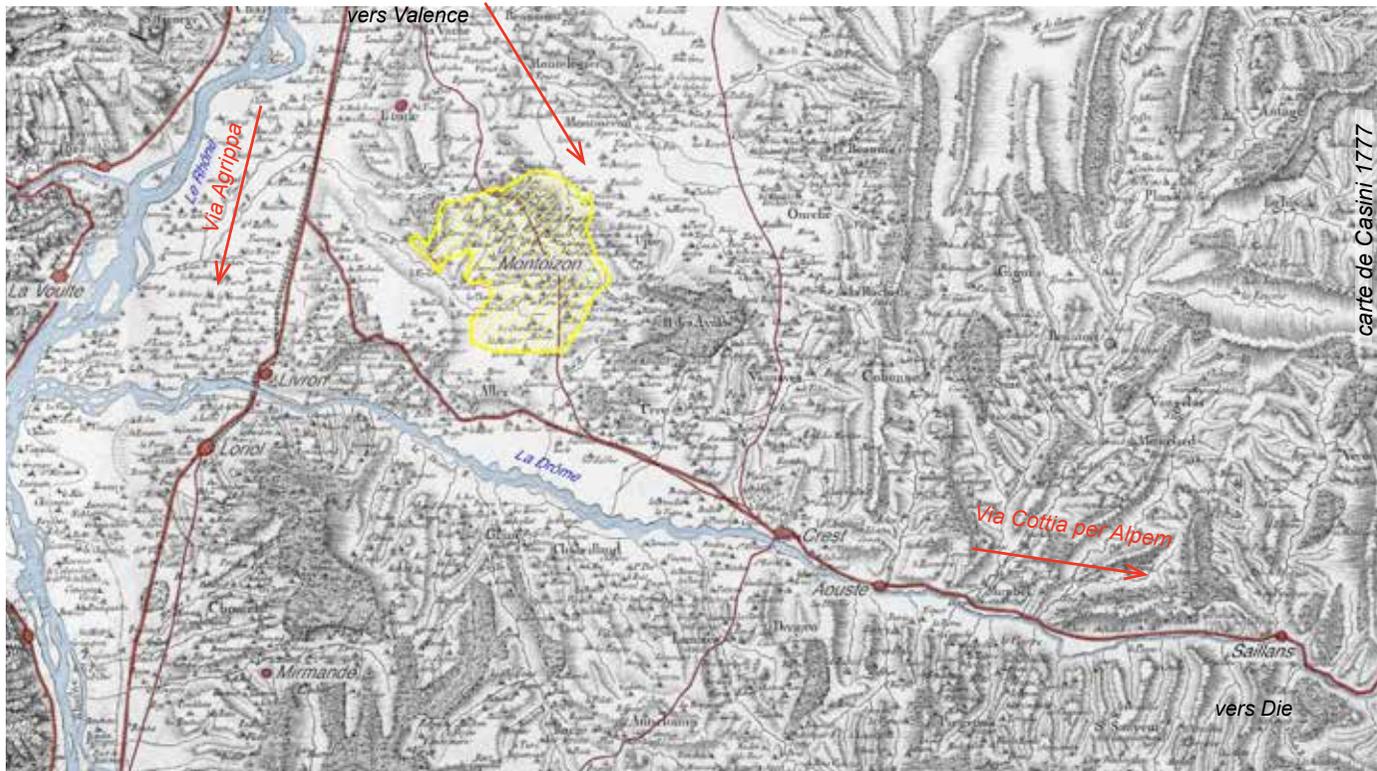
**Les changements de seigneurie:** en 1238, la Seigneurie de Montoisson est achetée au comte de Valentinois par les Du Pouzin qui en prennent le nom. En 1350, Isabelle de Montoisson se marie à Geoffroy II de Clermont, la seigneurie prend le nom de Clermont-Montoisson et le restera jusqu'à la Révolution. Le château est habité par ceux-ci jusqu'au début du XVII<sup>e</sup>.

**Au XV<sup>e</sup>,** Philibert de Clermont-Montoisson, chambellan de Charles VII et Louis XII, sauva le roi Charles VIII à la bataille de Fornoue, ce qui lui valut le surnom de «Brave de Montoisson».

**Au XVI<sup>e</sup>,** restauration du château par Philibert: construction d'une grande salle, d'une chapelle et d'un colombier.

**Au XVII<sup>e</sup>,** des temps difficiles: les épidémies de peste et les guerres enlèvent un quart de la population. Le château n'est plus habité, mais est le siège de l'intendant et l'école du village se tenait dans la grande salle. En 1642, Louis XI cède le Valentinois aux princes de Monaco

**Au XVIII<sup>e</sup>,** dispersion de l'habitat-révolution: les temps plus cléments permettent aux familles de s'installer dans la plaine. L'agriculture fait des progrès. Après la Révolution et la réorganisation de l'an VIII, la commune fait partie du canton de Crest-nord avec 989 habitants. Le château est vendu et sert de carrière.



carte de Casini 1777

Une commune traversée par la Voie romaine des Alpes (via Cottia per Alpeum), reliant la Gaule à l'Italie: partant de Valence (colonie fondée en 46 avant J.-C) depuis le grand axe routier rhodanien de la Via Agrippa, jusqu'à Gap et la Via Domitia, en passant par Die.

## XVIII°- XIX° siècle - Vieux village avec une petite extension commerçante sur la route de l'Étoile, écarts agricoles

**L'âge d'or du ver à soie:** Le cadastre napoléonien de 1812 montre l'organisation, héritée de la période plus pacifique qui a suivi les guerres de religion:

- un village qui s'est dépeuplé
- de nombreuses fermes isolées ou groupées qui se sont répandues dans la plaine. Elles se partagent assez équitablement le territoire.

C'est le début d'une période faste portée par l'amélioration de la productivité agricole et la sériciculture. Les fermes s'agrandissent pour accueillir des magnaneries, la commune compte 1456 habitants en 1846.

La structure des voies sur la commune est identique à aujourd'hui. Les principaux accès sont en place. L'ancienne voie romaine, le chemin de l'Étoile à Crest, devenu la RD111 est bien visible (même si le tracé a été redressé), les chemins vers Upie (D342), Montmeyran et Alex (D125) également.

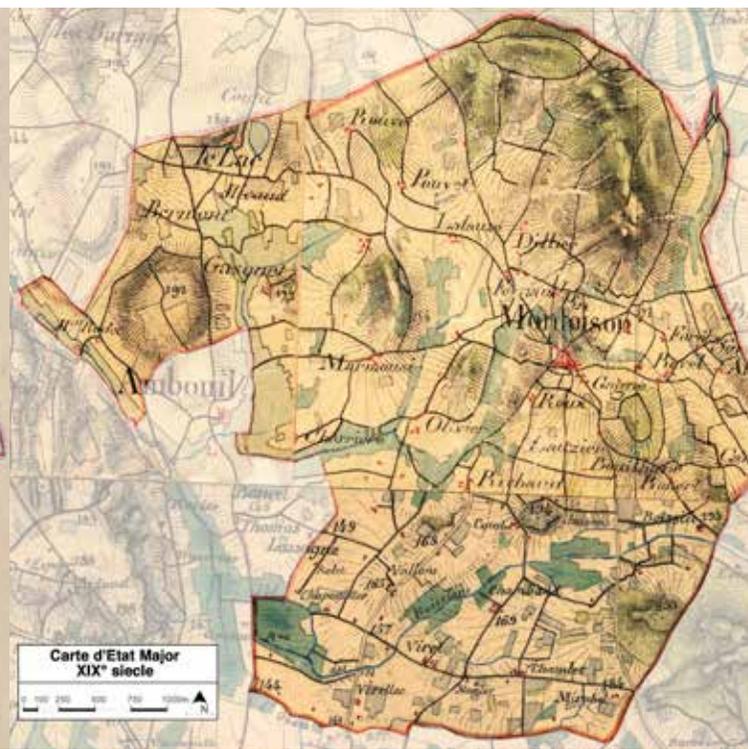
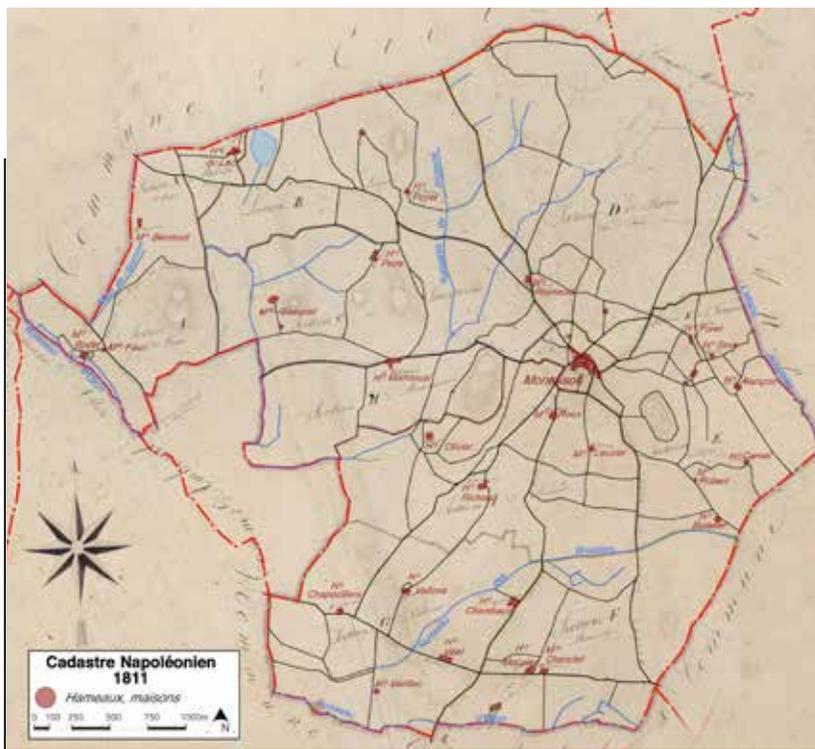
L'emprise du vieux village se limite au tracé des remparts plus des constructions alignées de l'autre côté de la route. Elles montrent le rôle de petit pôle commercial qu'avait le village sur le chemin de Crest, avec ses auberges et boutiques. Le château est indiqué ruiné (voir agrandissement page 26). L'église actuelle est bâtie en 1837, pour remplacer l'église de l'an XIII de la révolution en mauvais état, localisée, place de la poste.

Les principaux hameaux tels Les Vallons, les Gaquets ou Bermont ont la taille qu'ils connaissent aujourd'hui (moins les bâtiments d'élevage). Les grandes fermes anciennes sont là.

**Puis vient l'exode rural:** le surpeuplement des campagnes, la maladie du vers à soie et la seconde révolution industrielle entraîne une chute démographique. En 1968, il n'y a plus que 767 habitants à Montoisson.

Statistiques départementales de la Drôme 1835

Bois communaux	0
Bois de particuliers	176
Terres labourables- jardins	971
vignes	104
prairies	152
<u>pâturages</u>	130
routes et chemins vicinaux, canaux, et rivières	45
terres incultes	2
maisons, édifices publics	8
<b>Total</b>	<b>1588</b>

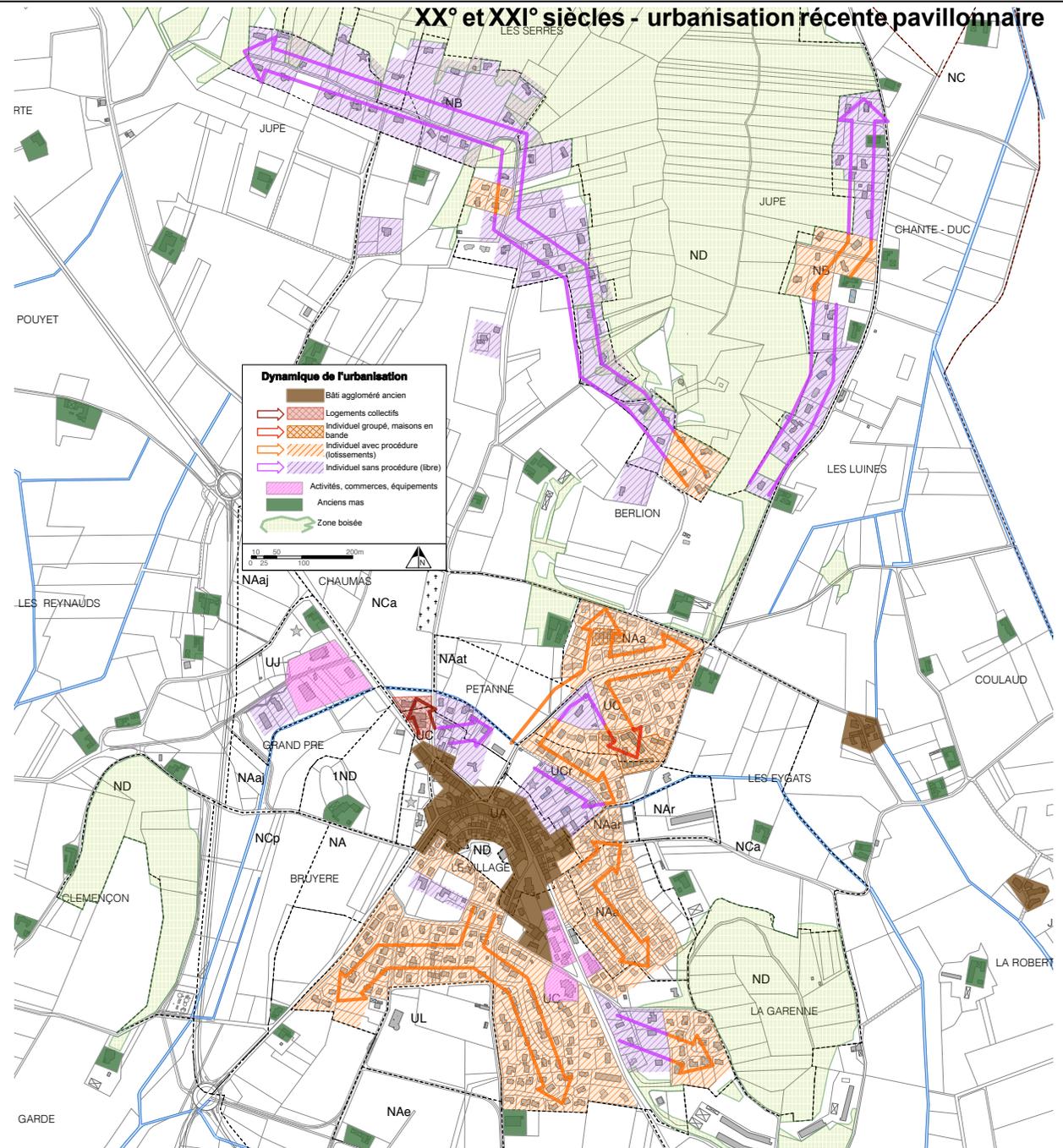
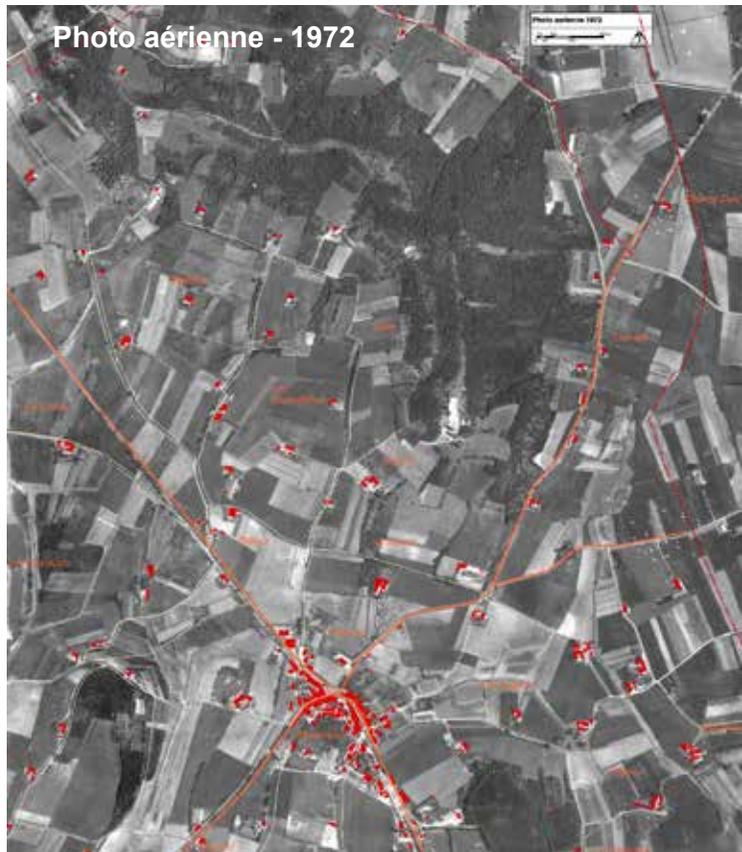


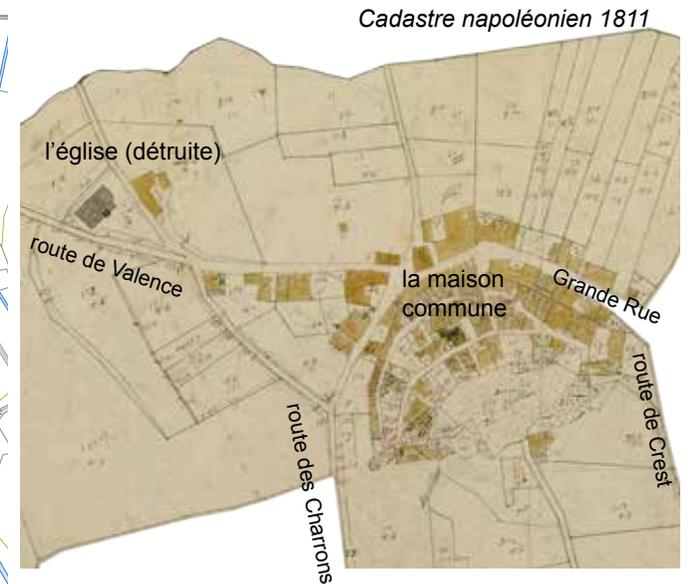
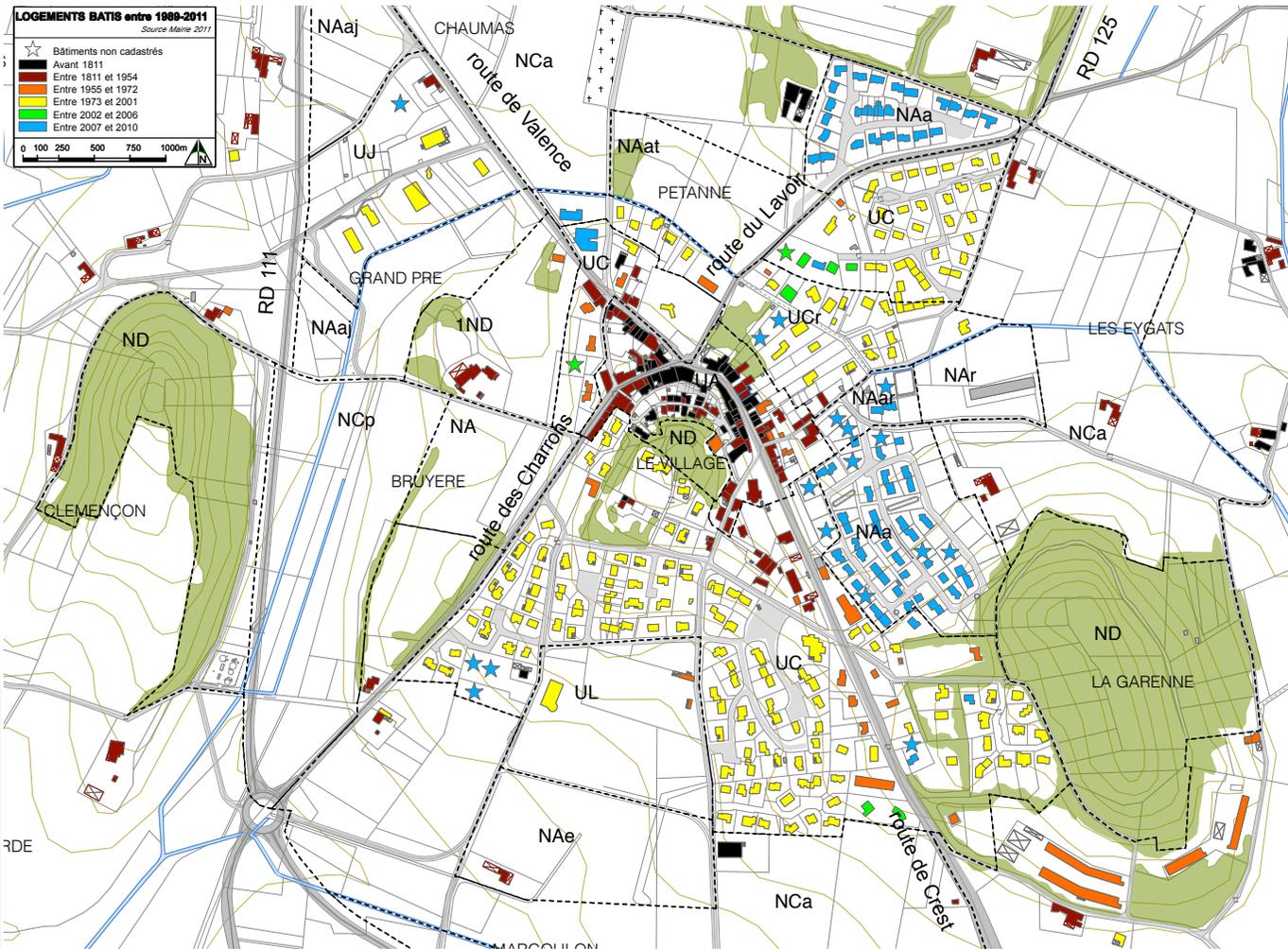
Cartes postales du début XXe: vues des alentours et de la rue principale, vecteur commercial d'alors

**A partir de 1975, la reprise démographique:** en 1982 il y a 992 habitants sur la commune, 1469 en 1999, 1663 habitants en 2006, environ 1900 aujourd'hui. Le développement de l'habitat s'est fait de deux manières distinctes à Montoisin:

- En continuité directe avec le vieux village, lors de l'ouverture à l'urbanisation de zones de lotissements, d'abord à Margoulon, Pétanne et la Garenne. La dernière opération, domaine du Levant, s'achève actuellement en face de la mairie.
- Une zone d'habitat individuel diffus, dissociée du village s'est créée dans les années 1970-80 au pied du Serre de Jupe, en lisière des terres agricoles: le quartier de Jupe sur le versant ouest et le quartier des Luynes, à l'ouest le long de la RD 125.

Une zone d'activité est créée dans les années 80-90 et la déviation est ouverte en 2010 libérant le centre et la Grande Rue de l'important trafic Valence-Crest-Diois.





## 1.4. Organisation du bâti : le bourg centre

Village perché, extensions pavillonnaires et zone d'activité



**Le bourg centre: 1300 habitants permanents:** le village perché, qui dominait l'ancienne voie romaine, s'est étendu le long de celle-ci au XIXe siècle avec des maisons de villages avec boutiques. La nouvelle église est implantée en 1837 sur la route de Crest, ainsi que l'école de la troisième république, fin XIXe, l'école maternelle (1981) et la nouvelle mairie en 2001. La déviation de la RD111 a vocation à rendre à la Grande Rue son statut d'artère principale du village. Depuis 1975, le village, qui faisait environ 5 hectares alors, s'est étendu à 47 hectares avec la réalisation de nombreux lotissements et une zone d'activité.

En 2010 ont été réalisés avec DAH, place de la Poste, à l'entrée nord-ouest de la commune, des logements collectifs et des commerces. Un autre programme de logements collectifs va être réalisé au nord de la mairie. 2011-12: garderie périscolaire et bibliothèque complètent le tissu d'équipements de la commune. Au sud la commune a réalisé un complexe sportif.



### Autour du village

**Zones humides:** Au sud et à l'ouest du village, canaux, fossés de la plaine drainée d'Ambonil et ruisseau de Pétanne.

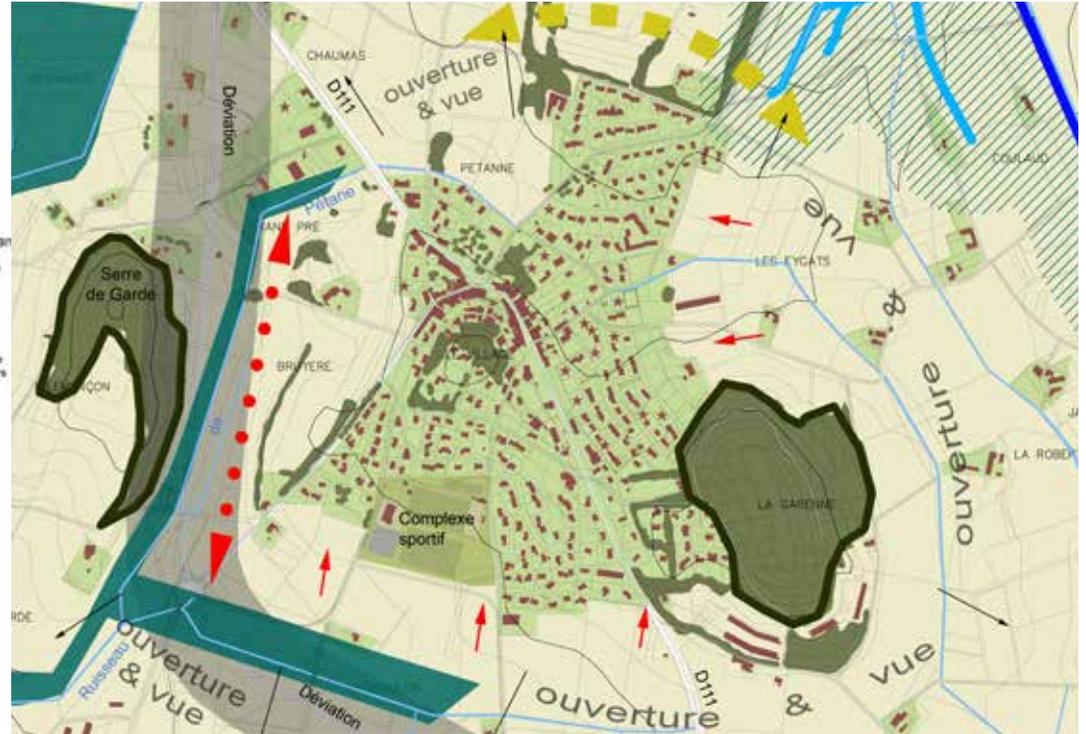
A l'est du village, canaux, fossés de la plaine de Montléger et Montmeyran, ruisseau de Jalatte.

**Déviation ouest du village:** Obstacle physique, notamment au niveau écologique (déplacement des espèces). Nuisance sonore à prendre en compte.

**Boisements:** Répertoriés pour la majorité en bois classé. Les serres boisées et leur lisière ont une grande valeur écologique.

**Espaces agricoles:** Une continuité à préserver au nord entre l'ensemble bâti du village et les premiers boisements du serre de Jupe.

**Vues et ouvertures:** Une percée visuelle à préserver entre le village et le serre de Garde, des vues lointaines à privilégier. Une ouverture et un relief impliquant des co-visibilités.



**La majeure partie des équipements et services communaux et principaux éléments de patrimoine s'y trouvent**

Les principaux équipements sont connectés à la Grande Rue (1) ou son prolongement la RD111. La nouvelle mairie s'y trouve depuis 1999 (2), l'école primaire (2) et maternelle (6), l'ancienne mairie (3), sur le devenir duquel la commune réfléchit actuellement (4) et l'église, construite en 1837 (5). Vers l'entrée nord-ouest du village on trouve un nouveau pôle commercial (7: boulangerie, tabac-presse, épicerie...) et la zone d'activité (8). Au sud du village perché, l'on trouve la salle polyvalente et les terrains de sports (9). Une cantine et garderie périscolaire a été réalisée en 2011 et une bibliothèque va être livrée bientôt (10)



1



2



3



Hier



Aujourd'hui

6



5



4



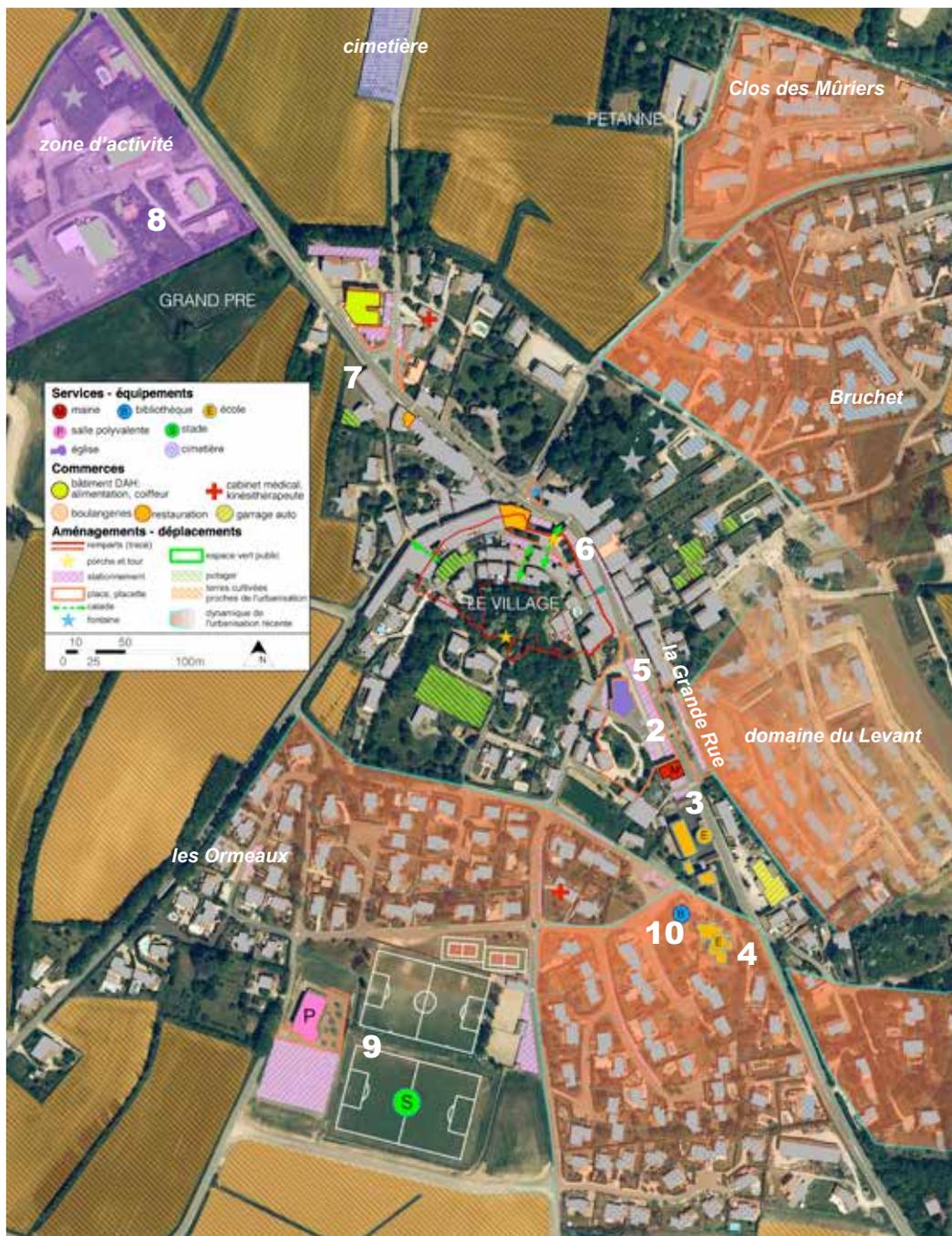
7



8



9



un village perché: des remparts encore marquants



**Remparts:** le village ancien était ceint de remparts encore visibles. La «Montée du Pavé», était jusqu'au XIXe la seule porte. Après ont été ouvertes la montée de la Maladière et la rue du Vieux Village.

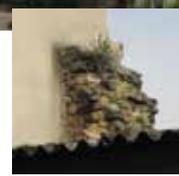
**En dessous,** à gauche, cartes postales anciennes de la porte.



**En bas:** l'office notarial de la commune est bâti dans les murailles même. On voit encore clairement deux tours qui flanquaient l'est du village. De même, la plupart des constructions de la grande rue et de la route d'Alex s'appuient dessus.



Les murailles se devinent aussi dans plusieurs constructions du Vieux Village (photos de droite: rue de la Maladière).



## Dans le tissu ancien: des petits espaces publics réussis

**Micro-espaces publics:** escaliers, jardinières, arbres, accompagnent ces micro-espaces publics



Débouché de la rue du Vieux Village, sur la montée de l'Eglise, seule accès carrossable au vieux village, créé en 1835.



Carrefour des rues de la Maladière et du Vieux Village

A gauche et en-dessous réhabilitations-reconstructions récentes. En bas, 2 logements locatifs de la SAHLM, réalisé en 1990 à l'emplacement d'une ruine.



← Ruelles cloisonnées à l'architecture un peu disparate, mais offrant parfois des perspectives lointaines

Différentes séquences des calades qui agrémentent le Vieux Village. A gauche, la montée de la Maladière, réalisée fin XIX°.



un patrimoine discret

Hier et aujourd'hui



maison renaissance



La porte vue de l'intérieur

L'ancienne « maison commune », toute première mairie, avant celle se trouvant dans la Grande Rue et l'actuelle.

Autre élément de patrimoine: la tour du calvaire, érigée en 1842 avec les pierres du château. Elle est aujourd'hui masqué par la végétation.



Une mise en valeur paysagère réussie par une végétation présente même dans les rues les plus étroites. (arbres, grimpantes, jardinières,...). En dessous, espace arboré réalisé sur l'emplacement d'une ruine



**Une grande rue très homogène, mais moins vivante qu'au siècle dernier**

Une Grande rue avec une architecture très homogène de grandes maisons villa-geoises accolées, avec des boutiques à rez-de-chaussée, souvent fermées au-jourd'hui (restent deux restaurant et une boulangerie). Maintenant que la déviation a été réalisée, il serait intéressant d'élargir les trottoirs et aménager le stationnement. La commune est d'ailleurs en train d'engager une étude à ce propos.



**Hier et aujourd'hui**



**La Grande rue**



**La route d'Allex**

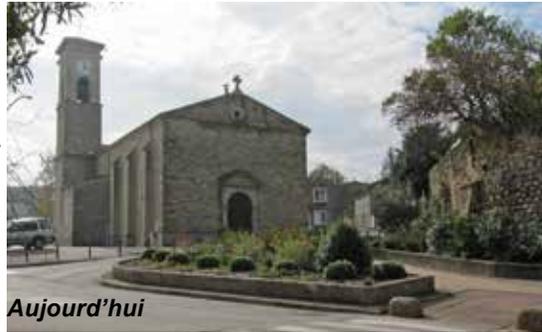


**Place basse, carrefour avec la RD 125**

les autres espaces publics: une présence automobile importante

**Place de l'église/mairie**

Un espace bien végétalisé et des espaces verts autour de la maison des associations. Mais un parti pris très minéral pour l'aménagement des parvis et parkings, alors qu'avant l'espace était flanqué de majestueux platanes.



Aujourd'hui



Hier



photo mairie



maison des associations

mairie



**Salle des fêtes**, bien intégrée par sa position en bas de talus et par la végétation existante en fond de scène, la salle des fêtes est accompagnée de plantations d'arbres sur son parvis en stabilisé. En revanche le parking en enrobé est très visible et peu végétalisé.

**la place basse:** carrefour de la grande Rue avec la route d'Allex (RD125). Elle est restée très routière malgré la présence de la fontaine et de quelques aménagements. La déviation devrait changer son statut.



Aire de jeux engazonné



**Stade omnisport:** Situé en périphérie sud du village, il fait la transition entre bâti et champs. Il se décline sur trois plates-formes séparées par des talus. Une végétation principalement composée de peupliers fastigiés intègre bien cet espace au paysage agricole. Les grillages et publicités pourraient cependant être intégrés dans la végétation.



Terrain stabilisé et vestiaires



Club bouliste

forte présence de la, voirie et des problématiques de ruisseau

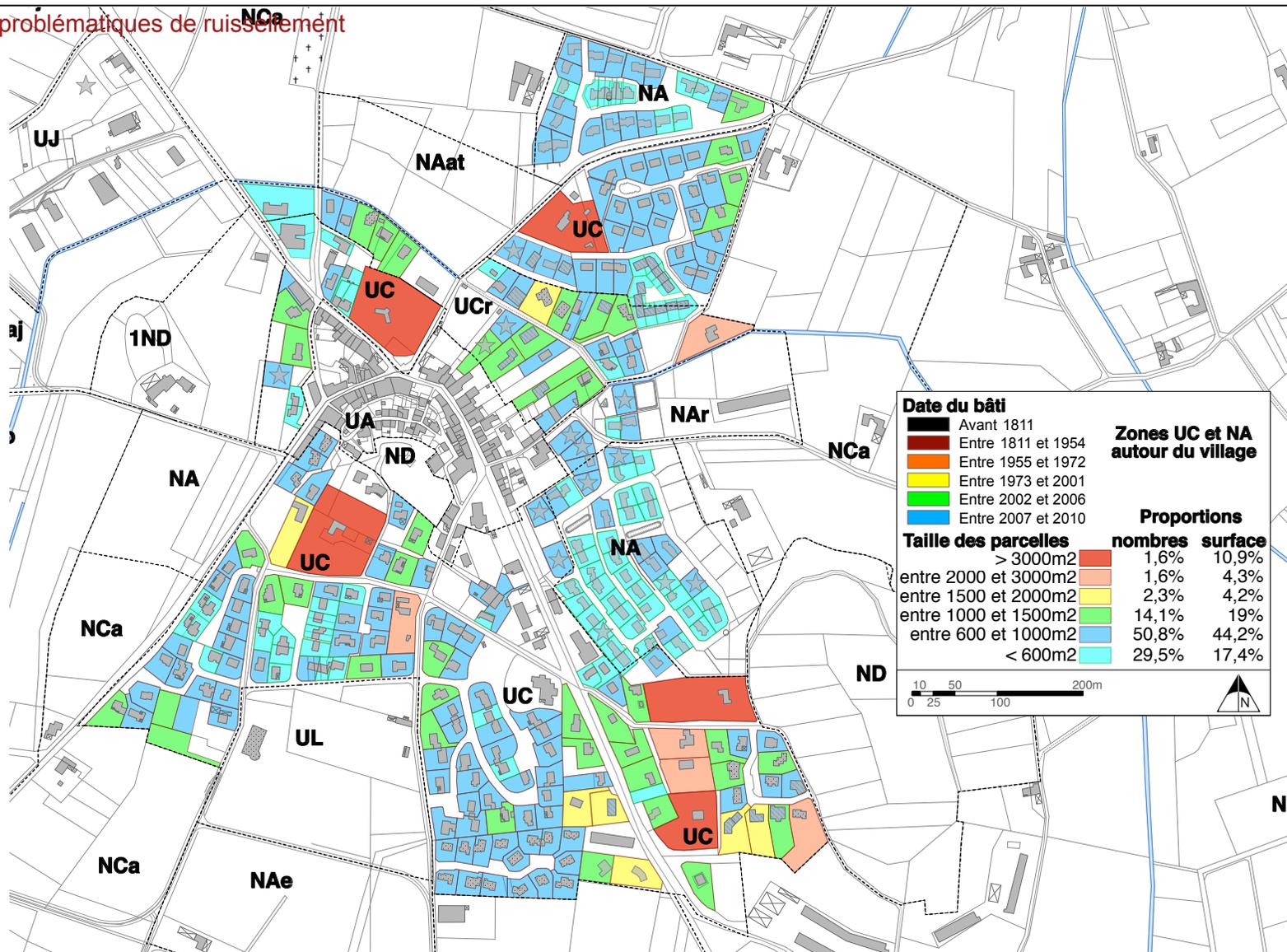


Même si ces opérations tendent à être plus denses ces dernières années, les lotissements génèrent néanmoins d'importantes surfaces consacrées à la voirie. Dans le lotissement du Clos des Mûriers, la voirie de desserte interne est en impasse, obligeant à créer une raquette de retournement important et une voie en double sens.

Ces surfaces augmentent l'imperméabilisation des sols et limitent la densité.



Autre problématique: le traitement des limites et le point de contact avec les parties rurales, qui ne sont pas traitées spécifiquement.



l'entrée sud du village



## 1.4. Organisation du bâti / zones d'urbanisation récentes: extension du village

de grandes parcelles, mais qui tendent à rétrécir

L'urbanisation récente autour du village s'est faite sous forme de lotissements depuis les années 70, avec la création de nouvelles voiries de desserte internes. Ces dernières n'étant pas forcément maillées avec le reste des quartiers.



Opération de DAH avec des commerces à rez-de-chaussée (2010)



Lotissement Clos des Mûrier quartier Pétanne au nud de la RD125



Lotissement quartier Pétanne au sud de la RD125



Opération locative de DAH revendue à ses occupants.

Les premières n'ont pas su bien prendre en compte les problèmes de ruissellement, amenant la municipalité à réaliser un casier de rétention des eaux à Pétanne (2012).

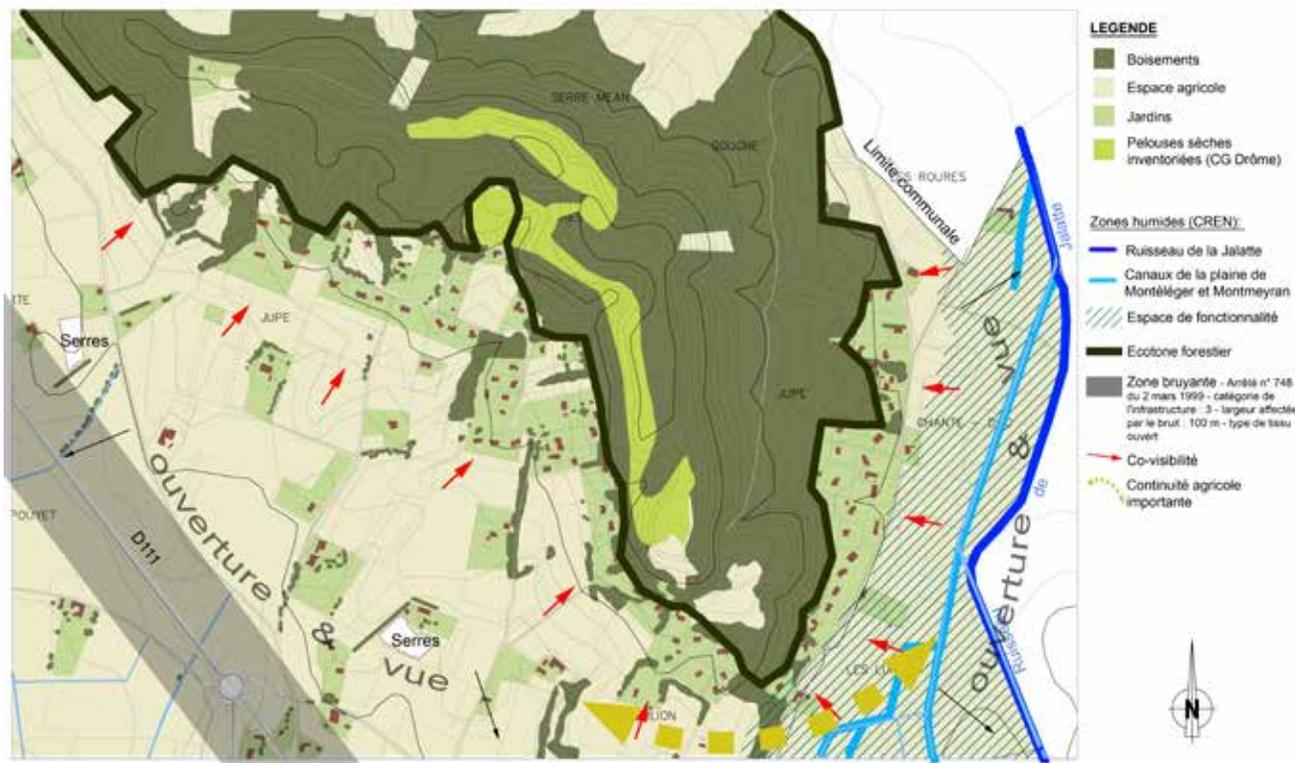
Elles ont toutefois permis de générer des opérations individuelles denses, ainsi que des opérations de maisons en bande et de collectif (ADIS, DAH, Vivarais Habitat). Si on considère les zones U et NAa autour du village (hors UA), 94,4% des terrains font moins de 1500m<sup>2</sup> pour 80,6% de la surface construite. La densité des secteurs récents (hors vieilles fermes et UA, mais avec les logements collectifs) est:

- en comptant la voirie privée: 10,5 logt/ha
- sans compter la voirie privée: 13,2 logt/ha

Hormis l'opération de DAH, place de la poste, on doit relever que les lotissements ont aussi induit une forme bâtie plutôt banale et peu en lien avec l'architecture du village. L'aménagement d'un lien piétonnier depuis la mairie devrait redonner un peu de lien avec ces quartiers.



Dernier lotissement: domaine du levant au nord de la mairie. Des logements en bandes et 2 petits collectifs sont en cours de réalisation



### **Enjeux paysagers du quartier de Jupe**

**Zones humides:** A l'est, canaux, fossés de la plaine de Montéléger et Montmeyran et le ruisseau de Jalatte.

**D111:**Obstacle physique, notamment au niveau écologique (déplacement des espèces).

Nuisance sonore à prendre en compte.

**Boisements:** Répertoriés pour la majorité en bois classé dans le POS. Le serre de Jupe, ses boisements et lisières ont une grande valeur écologique (de même que les secteurs de pelouses sèches). Les bosquets préservés intègrent les habitations.

**Urbanisation:** Des flancs de coteaux très urbanisés, avec une forte co-visibilité atténuée par la conservation de bosquets.

**Espaces agricoles:** Une continuité à préserver au sud du serre de Jupe.

**Vues et ouvertures:** Des vues lointaines à privilégier.



Quartier de Luynes, le long de la RD 125

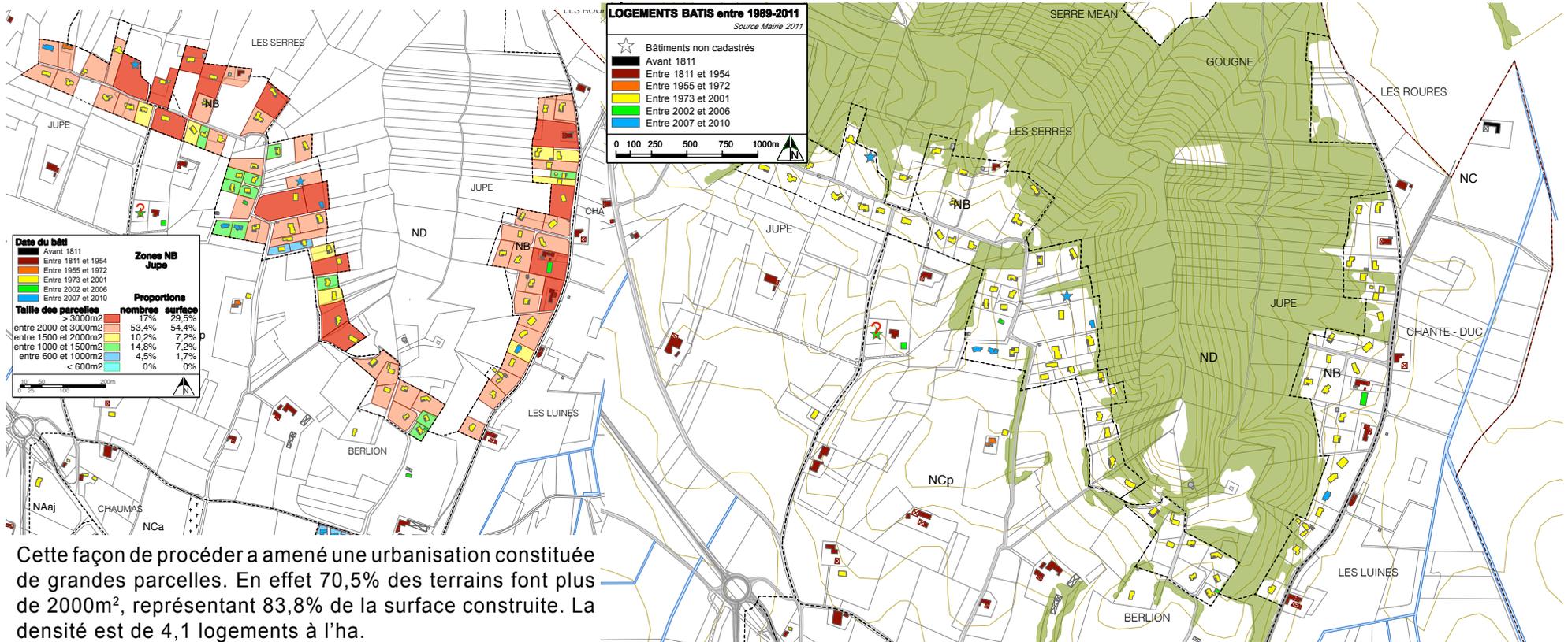


Quartier du Serre de Jupe

# 1.4. Organisation du bâti / zones d'urbanisation récentes: Serre de Jupe et Luynes

de grandes parcelles et une organisation peu efficace

Les quartiers de Jupe et des Luynes qui s'étirent au pied du serre depuis les années 70, se sont urbanisés au coup par coup sans procédure spécifiques, contrairement au bourg centre où l'on a procédé par lotissements. Jupe a nécessité une longue voirie communale pour desservir au final peu de constructions et les Luynes (route de Montmeyran) ont créé de nombreux accès sur la départementale, difficiles à emprunter du fait du trafic. Les bosquets et la faible densité ont toutefois limité leur impact paysager, mais ce mode d'urbanisation est très consommateur en espace et peu rationnel en termes d'infrastructure et de réseaux.



Cette façon de procéder a amené une urbanisation constituée de grandes parcelles. En effet 70,5% des terrains font plus de 2000m<sup>2</sup>, représentant 83,8% de la surface construite. La densité est de 4,1 logements à l'ha.



## 1.4. Organisation du bâti /zones d'urbanisation récentes: abords des constructions

Une palette rurale mise à mal par des espèces non indigènes



### Espaces résiduels, jardins publics...

Quelques espaces libres s'insèrent dans un bâti relativement dense. Ce sont des espaces ouverts, plantés d'arbres et ponctués de bancs, des jardins très simples. Les quartiers d'habitation sont accessibles par de petits chemins apportant un caractère piétonnier.



### Clôtures et palettes végétales...

L'utilisation de haies monospécifiques et taillées ainsi que l'introduction d'espèces non indigènes et ornementales (Laurelle, thuya, cyprès) ne favorise pas l'intégration des habitations (tout comme les grillages de clôtures), ce qui participe à la banalisation des paysages.



# 1.4. Organisation du bâti / Typologies traditionnelles des écarts



les Vallons



Combe



les Richauds



Bermont



les Gaquets



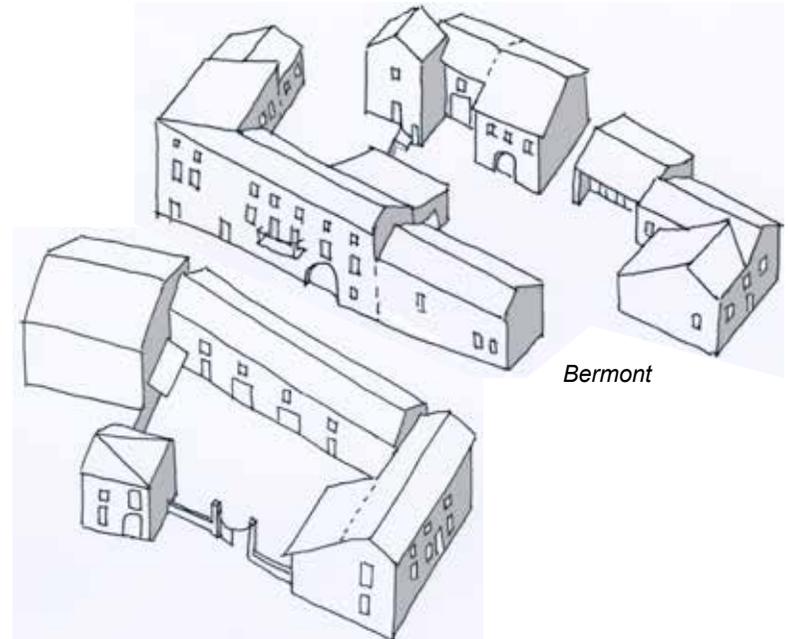
ferme des Tantes (Gaquet)

← **Des solides portails en pierre** marquaient les entrées de la plupart des fermes et rappelaient que la sécurité à l'époque était relative. Beaucoup ont été détruits pour laisser passer les tracteurs

Une architecture domestique traditionnelle remarquable  
 Mas agricoles:

Une composition remarquable de volumes massifs.

Les bâtiments agricoles étaient généralement accolés à l'habitation. Ils formaient généralement une cour fermée avec un portail en pierre



Bermont

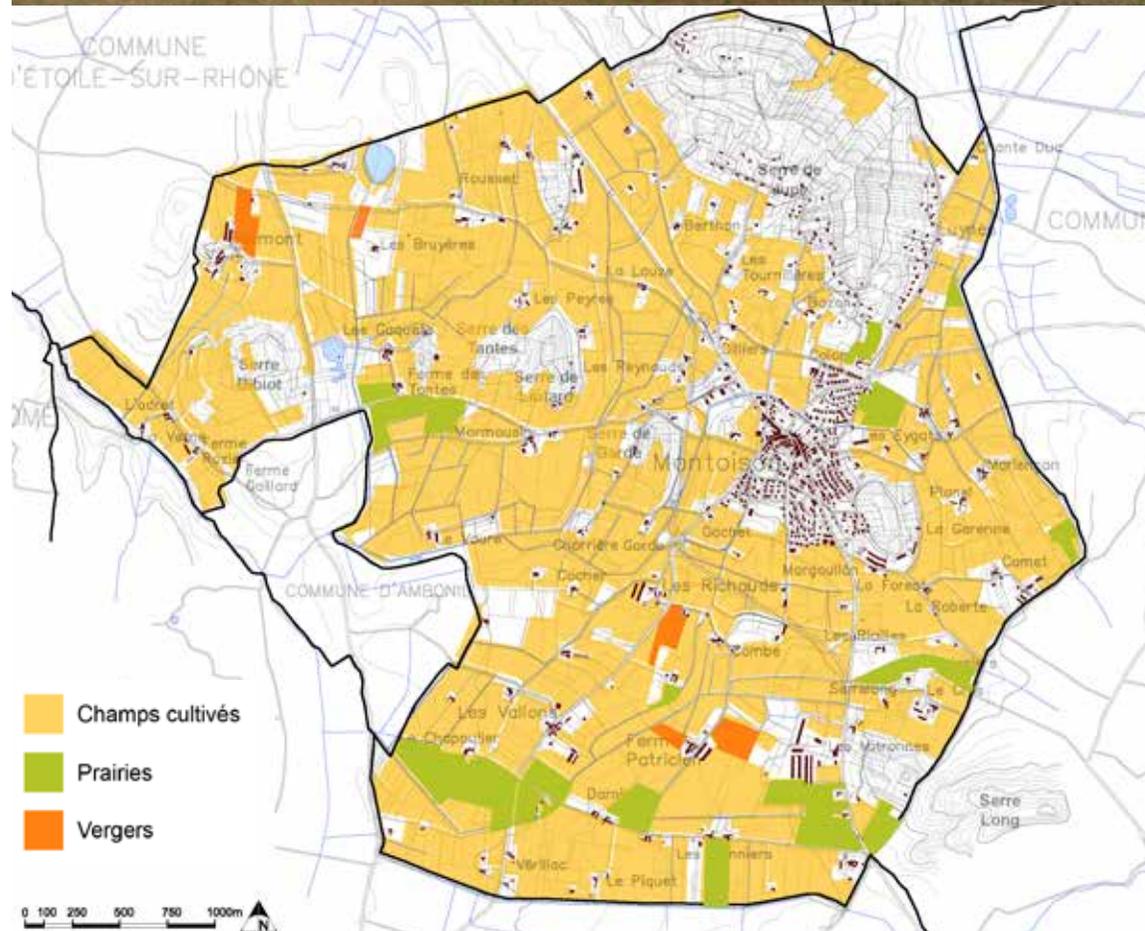
les Vallons



← **Des parements issus du sous-sol:** Des constructions traditionnelles bâties en moellons calcaires. Ceux-ci donnent cet aspect beige clair, roux, et gris aux constructions. Ils étaient généralement enduits; la pierre de taille étant utilisée pour les linteaux et les jambages, ainsi que les portails.

## 1.5 Les différents milieux: les espaces ouverts

Des cultures diversifiées



### Plein champs

Les champs occupent plus de 60% de la surface communale. Une commune au caractère donc majoritairement rural.

On y retrouve des cultures variées de céréales, légumes, fleurs, etc...



### Cultures particulières

La nuciculture est peu développée mais il subsiste quelques parcelles. On trouve également des cultures de chênes truffiers.

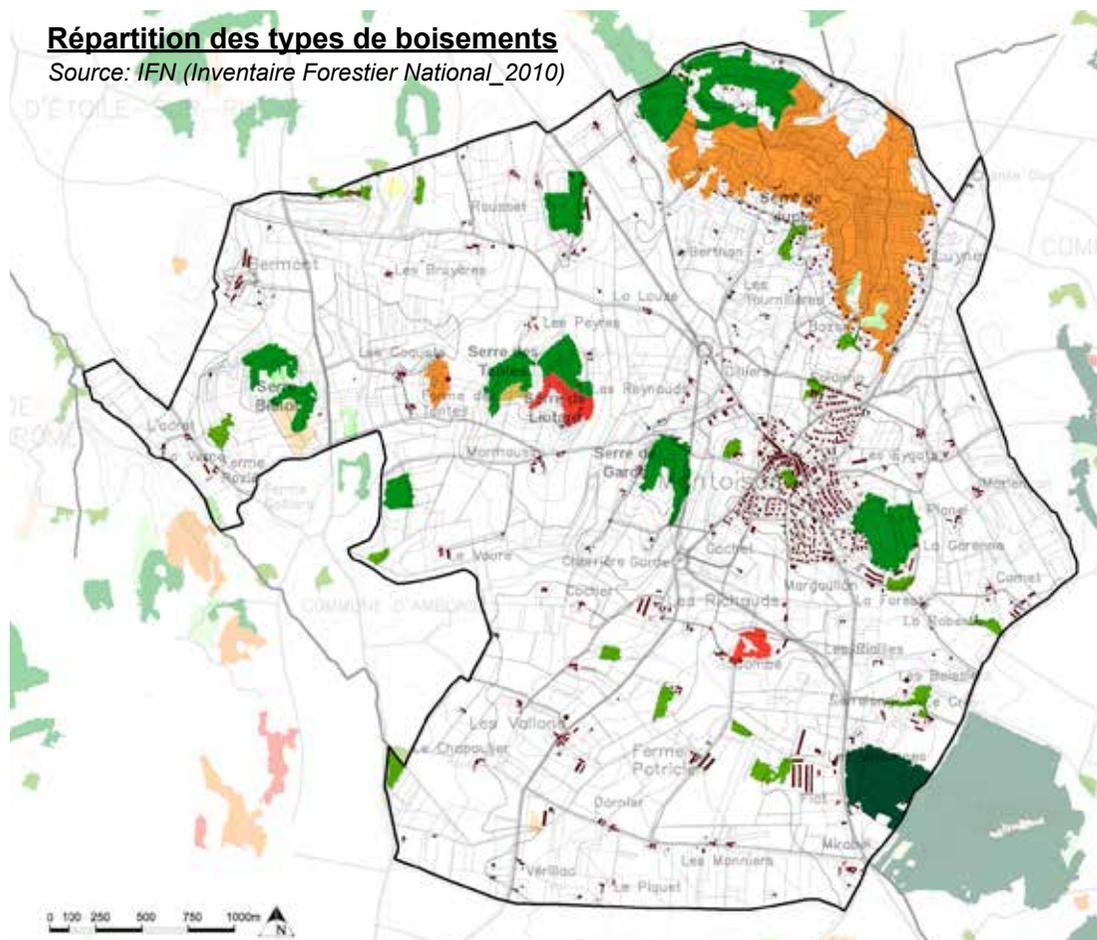


Peu de parcelles de verger sur la commune, ils ne font pas l'identité de Montois mais sont présents et cassent la monotonie des champs de céréale (les Richauds, ferme Patricien et Bermont.)

## Boisements reliefs boisés et haies bocagères

### Répartition des types de boisements

Source: IFN (Inventaire Forestier National\_2010)



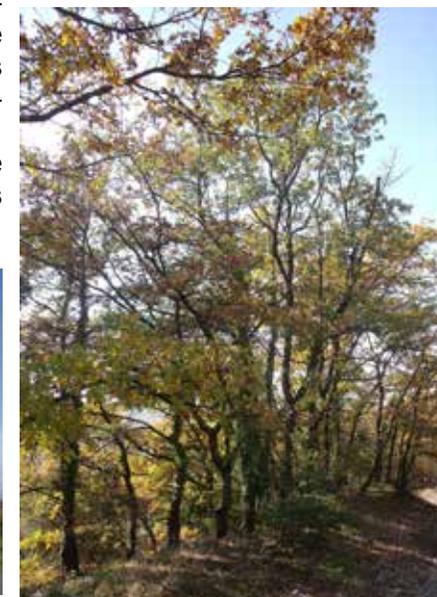
- Mélange de feuillus prépondérants et conifères
- Mélange de feuillus
- Chênes décidus purs
- Feuillus purs en îlots
- Mélange de conifères prépondérants et feuillus
- Jeune peuplement ou coupe rase ou incident
- Forêt ouverte de feuillus purs
- Lande ligneuse
- Formation herbacée

Les boisements représentent un faible pourcentage du territoire communal. Localisés sur les reliefs, ils sont composés en majorité de chênes pubescents auxquels s'associe le pin en proportions variables.

En plaine, les boisements se trouvent sous forme de bosquets de feuillus et d'arbres isolés.



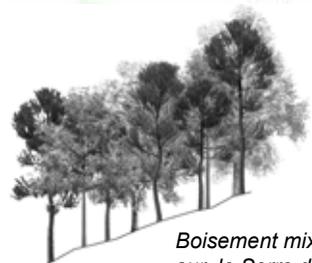
*Boisement de pins (Serre de Jupe)*



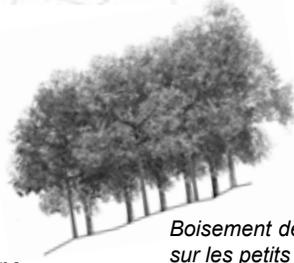
*Chênes pubescents*



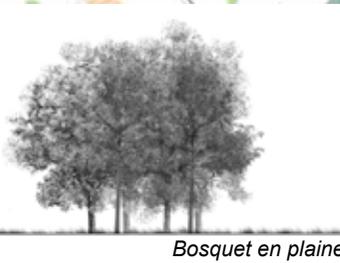
*Bosquet en plaine*



*Boisement mixte sur le Serre de Jupe*



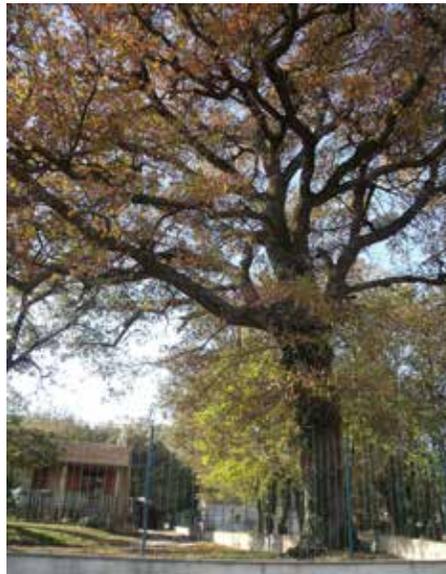
*Boisement de feuillus sur les petits serres*



*Bosquet en plaine*

### Sujets remarquables

Quelques arbres majestueux et symboliques ponctuent la commune. Les chênes indigènes sont très présents sur la commune aux abords des habitations et le long des voies. Certains sujets isolés d'envergure sont à protéger absolument. On retrouve quelques cèdres, pins et autres conifères et feuillus comme le tilleul ou le platane dans les jardins des grandes propriétés.



*Sujets remarquables*

*Chênes remarquables*

### Alignements

La D111 est accompagnée à l'entrée nord et à l'entrée sud du territoire communal. Quelques alignements de moindre importance ponctuent la commune. On trouve principalement tilleuls, peupliers, noyers.



*Alignement sur D125*



*Sortie sud de commune*



*Chêne et noyers*



*Alignements en entrée nord de commune*

## 1.5 Les différents milieux: Structures végétales remarquables

marqueurs du paysage et de milieux humides

### Haies

Les haies font partie intégrante du paysage de Montoisson. Elles rythment et séquent les parcelles agricoles. Ces lignes sont visibles de loin par leur position souvent en plein champs, leurs hauteur ou leur couleur.

- Le peuplier d'italie est une espèce récurrente que l'on trouve aussi en bosquets et isolés. Un type de haie à l'échelle des vastes espaces agricoles, utilisé principalement comme brise-vent, et parfois associé à un ruisseau ou à un canal, on peut alors le comparer à une ripisylve.
- L'utilisation de conifères (cyprès principalement) est également courante, permettant de masquer certaines installations (serres, bâtiments d'élevage) et de briser le vent. L'impact paysager est fort par la couleur sombre et l'aspect artificiel.
- Les haies d'espèces indigènes s'insèrent mieux dans le paysage.



Peupliers aux environ de Gachet (nouveau rond point)



Ruisseau de Pétane



Haie bocagère (la Roberte)



Haie de cyprès (Les Serres)



Haies mixtes peupliers/cyprès (Bermont)



Haie de cyprès (ferme Patricien)

## SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse

Montoisson est couverte par le SDAGE RMC (Schema Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

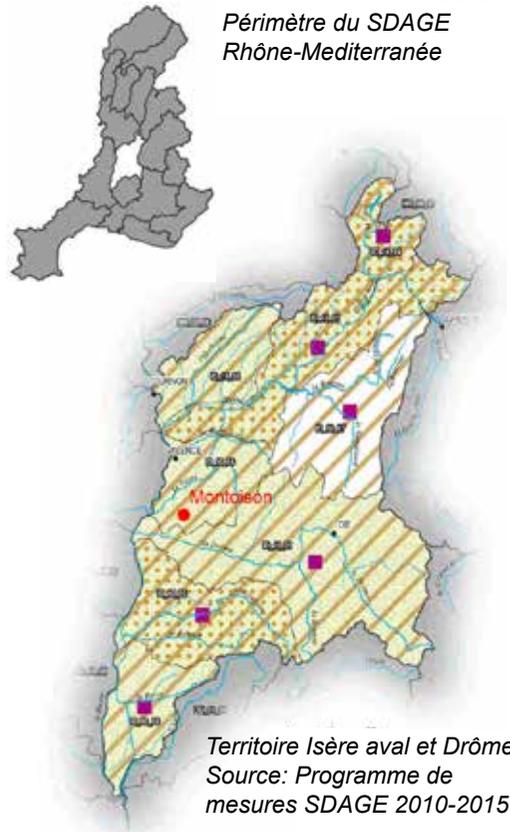
Le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée (2010-2015) fixe les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques à l'échelle du bassin ainsi que les objectifs de qualité des eaux à atteindre d'ici à 2015.

Il est opposable aux décisions administratives dans le domaine de l'eau, aux SAGE et à certains documents tels que les PLU, SCOT. Le suivi du SDAGE est réalisé par la DIREN, la DRASS et l'Agence de l'Eau.

**Le SDAGE Rhône-Méditerranée (2010-2015)** fixe les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques à l'échelle du bassin ainsi que les objectifs de qualité des eaux à atteindre d'ici à 2015.

### **Huit orientations fondamentales:**

1. Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
2. Concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
3. Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en oeuvre des objectifs environnementaux
4. Renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau.
5. Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les substances dangereuses et la protection de la santé
6. Préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques
7. Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
8. Gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau



## Une commune couverte par un SDAGE et inscrite dans un SAGE

### **Mesures complémentaires concernant la zone Véore-Barberolle:**

#### Pollution par les pesticides

- Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
- Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
- Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation.

#### Dégradation morphologique

- Mettre en oeuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide
- Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel

#### Altération de la continuité biologique

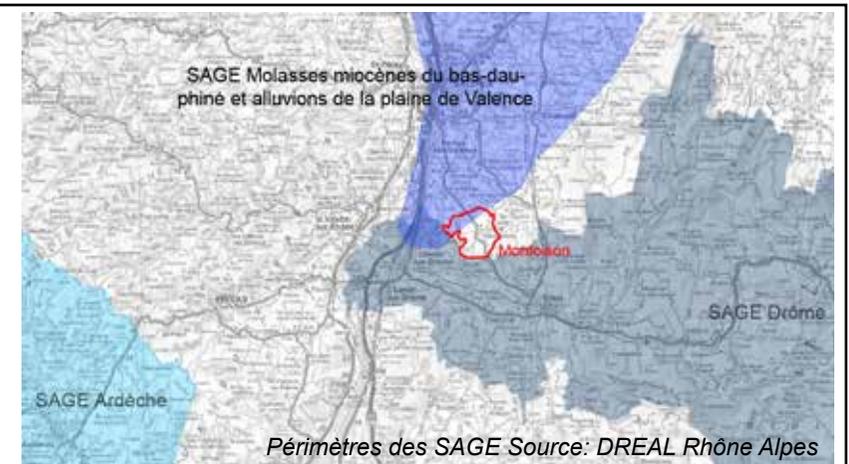
- Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison

#### Déséquilibre quantitatif

- Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit
- Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits réservés

La commune entre dans le SAGE:  
**Molasses miocènes du Bas-Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence.**

Ce SAGE est en émergence (depuis l'initiation de la démarche jusqu'à la validation du dossier de candidature)



## 1.5 Les différents milieux: Les inventaires, mesures de protection et de gestion

Une commune couverte par un contrat de milieu (contrat rivière)

### La commune entre dans le périmètre des contrats rivière:

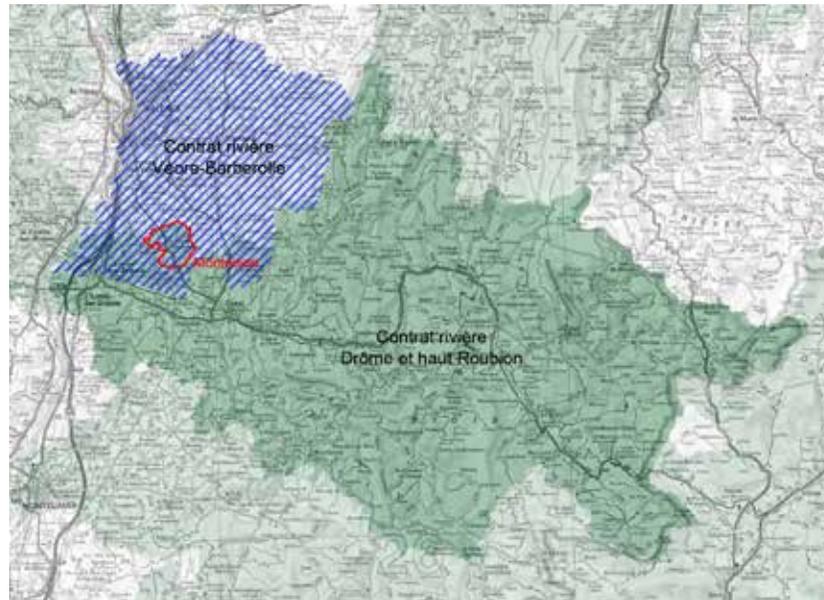
- Drôme et haut Roubion
- Véore-Barberolle

Un Contrat de rivière est un programme d'actions concrètes qui doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés dans le SAGE. Il est constitué de fiches actions qui décrivent les projets envisagés, les moyens à mettre en œuvre pour les réaliser et les délais prévus. Un plan de financement est défini pour chaque action.

Source: syndicat mixte rivière Drôme et ses affluents



Un canal et sa ripisylve (les Serres)



### Le contrat de Rivières Véore-Barberolle (contrat signé, en cours d'exécution)

**Les objectifs du contrat, signé en 2005 pour 5 ans:**

1. Amélioration de la qualité des eaux
2. Maîtrise, restauration et mise en valeur des cours d'eau :
3. Maîtrise et gestion des risques hydrauliques
4. Restauration et gestion de la qualité écologique
5. Valorisation des cours d'eau
6. Gestion, communication et suivi.

### Le contrat de Rivières Drôme et haut Roubion (contrats achevés)

**Les objectifs du 1er contrat, signé en 1990 pour 7 ans:**

1. Améliorer la qualité des eaux superficielles et programmation de travaux d'assainissement dans les grosses communes
2. Restaurer et entretenir les berges pour participer au fonctionnement naturel de la rivière
3. Transversalité en lien avec le développement touristique du territoire.

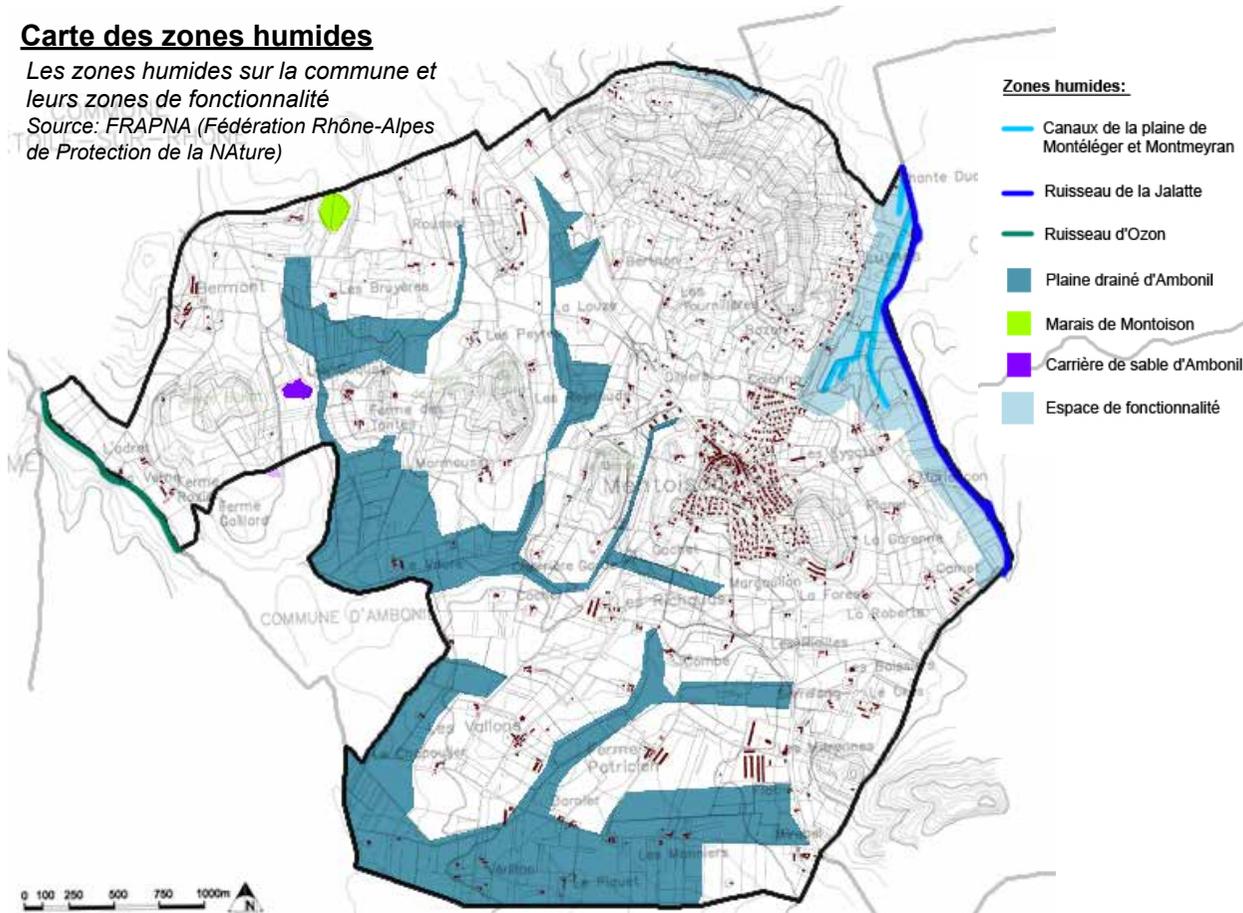
**Les objectifs du 2ème contrat, signé en 1999 pour 7 ans :**

1. Continuer à améliorer la qualité des eaux pour retrouver la qualité 1A (très bonne), sur la Drôme en amont de Crest et sur le Haut Roubion et la qualité 1B (bonne) en aval de Crest,
2. Restaurer, mettre en valeur et gérer les potentialités naturelles des cours d'eau ; gérer la ressource en eau, restaurer les équilibres morphologiques,
3. Aboutir à la mise en place d'une gestion permanente du périmètre dans une logique de développement durable; réaliser un observatoire de la rivière; réaliser des actions de communication vers le grand public et les scolaires.

## Carte des zones humides

Les zones humides sur la commune et leurs zones de fonctionnalité

Source: FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature)



## Des zones humides nombreuses

Une zone humide est une région où l'eau est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel et la vie animale et végétale associée. Elle apparaît là où la nappe phréatique arrive près de la surface ou affleure ou encore, là où des eaux peu profondes recouvrent les terres.

La commune de Montoisson concentre un grand nombre de zones humides qui correspond presque à l'ensemble du réseau hydrographique:

### Une entité étendue:

**La plaine drainée d'Ambonil** couvre une partie importante du territoire communal.

### Des entités linéaires et leur espace de fonctionnalité:

Le «**ruisseau de la Jalatte**», le «**ruisseau d'Ozon**» et les «**canaux de la plaine de Montéléger et Montmeyran**».

### Des entités ponctuelles:

Le «**Marais de Montoisson**» et la «**carrière de sable d'Ambonil**» (la majeure partie de cette zone humide se situant sur la commune de Montoisson).

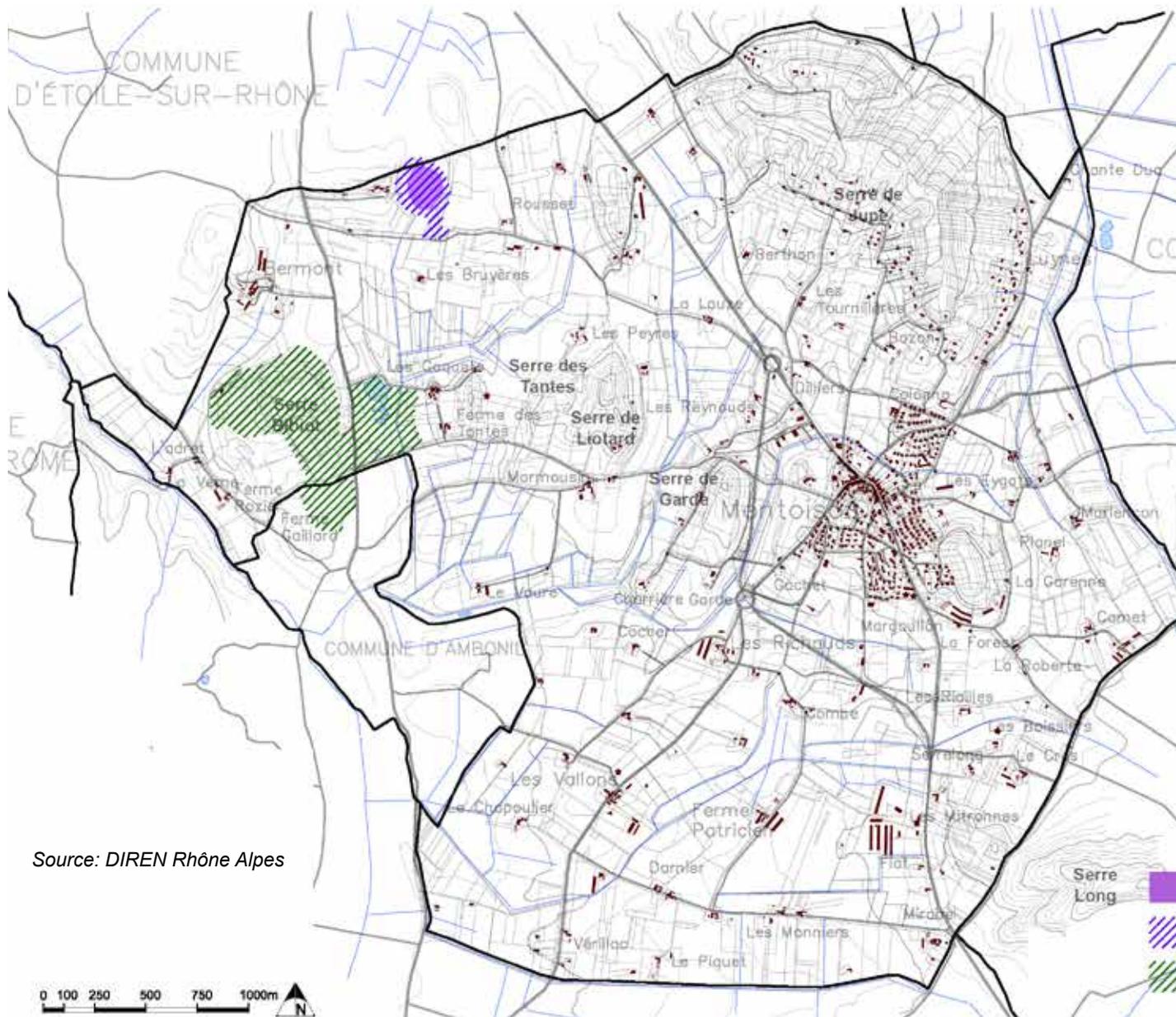


Plaine drainée par les canaux et fossés



Marais de Montoisson (source: Mémoire de la Drôme)





**Arrêté préfectoral de protection de biotope «Lac de Montois» (1993)**

Surface : 2,86 ha

**Principaux points de l'arrêté:**

**Sont interdits sur le site:**

1. Tout rejet
2. Circulation de véhicules
3. Tous travaux
4. Aménagements pour activités sportives, touristiques

**Sont protégés sur le site:**

- Les minéraux, fossiles et plantes.
- Toute Faune



Abords du lac de Montois  
Source: memoire-drome.com

Source: DIREN Rhône Alpes

- Arrêté Préfectoral de protection de biotope "Lac de Montois"
- ZNIEFF de type 1 Marais de Montois et milieux environnants
- ZNIEFF de type 1 Carrières des sables d'Ambronil

# 1.5 Les différents milieux: Les inventaires, mesures de protection et de gestion

Deux secteurs au fort potentiel écologique

## ZNIEFF de type I

### Marais de Montoisson et milieux environnants

Surface : 7,19 ha

Constitué d'une zone humide de forme circulaire bordée, à l'est, d'un coteau dont l'extrémité sud est occupée par une petite sablière.

Grande diversité floristique: bordée de bosquets de Saule blanc, la pièce d'eau est colonisée presque exclusivement par une roselière dominée par les phragmites.

La zone d'eau libre y délimite, au centre, une île. Une importante population de Fougère des marais s'y développe. La surface en eau libre, assez restreinte, accueille un certain nombre d'espèces.

Situé sur un des principaux axes de migration de la région, le marais constitue un lieu de passage pour vingt trois espèces d'oiseaux. D'autres viennent y nicher.

Ces pelouses sableuses sont des milieux relativement fragiles sensibles à la fréquentation. Du fait de sa surface réduite, le marais est peu propice à des observations sans dérangement de l'avifaune nicheuse.

### Flore

Micropus dressé  
Silène conique  
Fougère des marais  
Utriculaire commune

### Oiseaux

Rousserolle turdoïde  
Martin-pêcheur d'Europe  
Héron pourpré  
Héron gardeboeufs  
Bouscarle de Cetti

Faucon hobereau  
Blongios nain  
Alouette lulu  
Bihoreau gris  
Marouette ponctuée

### Amphibiens

Pélobate cultripède

Pigeon colombin  
Aigrette garzette

### Libellules

Agrion mignon



## ZNIEFF de type I

### Carrières des sables d'Ambonil

Surface : 45,28 ha

Le site est constitué de sablières. Ces formations à grès de Grâne se sont déposées au Tertiaire. Elles étaient exploitées encore récemment. Ces sables constituent un milieu favorable à certains oiseaux, amphibiens...

Une pièce d'eau située à l'est abrite un certain nombre d'oiseaux qui nichent dans les massifs de roseaux. Le plan d'eau compte aussi un certain nombre d'amphibiens.

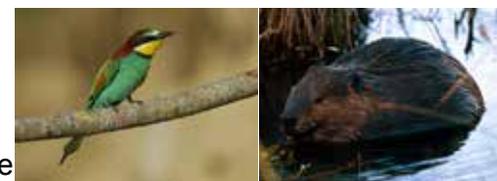
### Amphibiens

Crapaud calamite  
Pélobate cultripède  
Pélodyte ponctué



### Mammifères

Castor d'Europe



### Oiseaux

Rousserolle turdoïde  
Héron pourpré  
Blongios nain  
Guêpier d'Europe  
Moineau



## Milieu naturel: Pelouses des sables calcaires

Ce sont des pelouses rases avec un recouvrement herbacé faible. Elles associent des plantes vivaces, souvent stolonifères ou en touffes dispersées et des espèces annuelles à floraison printanière. Ces dernières sont très fréquemment colonisées par des lichens et des mousses. Ces pelouses se développent sur calcaires gréseux (molasses) ou sur sables alluviaux, meubles et fixés, mais cependant plus ou moins régulièrement rajeunis par des crues.

Habitat de basse altitude, des étages collinéen et planitiaire, sous climat à influence continentale marquée, ces pelouses se rencontrent sur des substrats composés de sables siliceux, plus ou moins enrichis en calcaire, et généralement fixés. Les sols sont très filtrants et s'assèchent très vite.

## **Cartographie RERA (Réseaux Ecologiques de Rhône Alpes)**

« *L'appauvrissement constant de la biodiversité requiert de nouvelles stratégies en matière de préservation de la nature. Il est désormais primordial de lutter contre l'isolement et la fragmentation des écosystèmes en reliant les sites les plus remarquables aux espaces de nature dite « ordinaire ». Dans ce but, la Région Rhône-Alpes a lancé en mars 2007 une vaste étude destinée à identifier et cartographier les réseaux écologiques de son territoire.* »

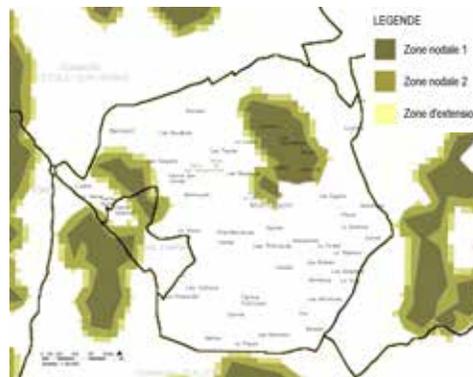
(source: région Rhône Alpes)

*Continuum*: ensemble fonctionnel spécialisé continu (forestier, aquatique, agricole...) composé d'ensemble d'habitats, de leurs marges écotonales et de leurs corridors

*Zone nodale*: réservoir, zone où la biodiversité est la plus riche, ou une espèce peut accomplir son cycle biologique, réserve pour la conservation des populations

### **Continuum agricole extensif et lisières**

Une partie localisée autour du lieu «Les Serres» au nord-est, il s'étend jusqu' au nord du village.  
Une autre autour du Serre Bibiot au nord-ouest.



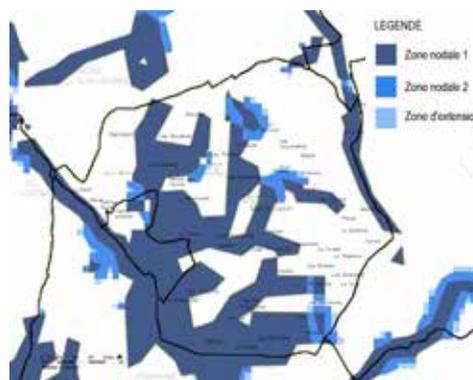
### **Continuum forestier de basse altitude**

Localisé sur 3 secteurs  
-Serre de Jupe.  
-Serres des Tantes et serre de Liotard  
-Serre long au sud-est.



### **Continuum des milieux aquatiques et humides**

Importante couverture du territoire (multitude de ruisseaux, canaux, fossés de la plaine drainée). Les ruisseaux de la Jalatte et d'Ozon se détachent de cette zone et créent deux entités linéaires en limite de commune.



### **Obstacles**

La D111 constitue l'obstacle majeur au déplacement des espèces entre l'est et l'ouest du territoire. La nouvelle déviation devrait atténuer son impact, elle-même devenant l'obstacle majeur. Les D555, D342 et D125 constituent des obstacles moindres. Pointe est de la commune: franchissement difficile d'un seuil sur l'Ozon.



### **Enjeux d'échelle régionale**

«Vallée du Rhône et affluents»

Enjeux aquatique de connectivité pour les migrateurs jusqu'à la confluence avec la Drôme. Connectivité avec les annexes hydrauliques du Rhône. Présence de l'apron.

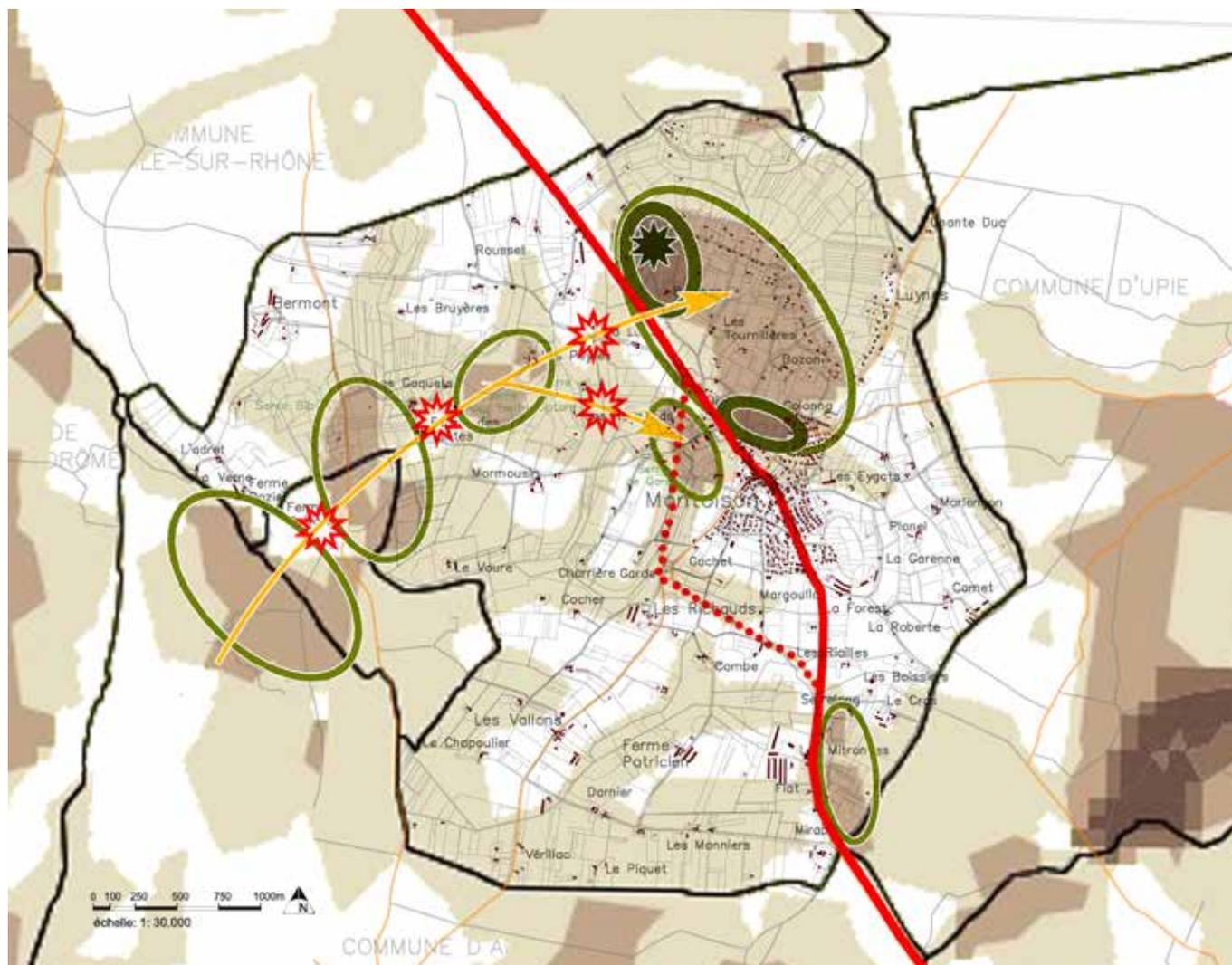


## 1.5 Les différents milieux: Les inventaires, mesures de protection et de gestion

Des réseaux écologiques à prendre en compte

L'interprétation des données du RERA fait ressortir les continuités écologiques potentielles, les zones à enjeux prioritaires et les conflits avec différents obstacles.

### Interprétation d'après fond de cartographie RERA 2010



Ce réseau a la particularité d'être morcelé en micros territoires qui peinent à maintenir leurs connexions. Cette analyse du RERA montre la discontinuité qu'il existe entre des zones nodales ponctuelles. Une zone plus étendue, sur les bas de pente du serre de Jupe, dévoile une zone à enjeux prioritaire au niveau du lieux-dit «Les Serres». La D111 est un obstacle fort qui scinde la commune en deux, la nouvelle déviation atténue son intensité mais crée un nouvel obstacle fort.

#### LEGENDE

-  Zone nodale 1
-  Zone nodale 2
-  Zone nodale 3
-  Zone nodale 4
-  Zones à enjeux
-  Zones à enjeux fort
-  Zone à enjeux prioritaires
-  Continuité écologique potentielle majeure
-  Faiblesse dans la continuité
-  Obstacle majeur au déplacement des espèces
-  Nouvelle déviation: obstacle majeur

## RISQUES NATURELS

(source: P.a.C., carte d'aléa inondation en cours)

### Inondations

zones inondables (MISE 1995)

aléa faible

aléa moyen

aléa fort

### Aléa feu de forêt

risque faible

risque modéré

Hydrants réglementaire

Hydrants réglementaire, opérationnel

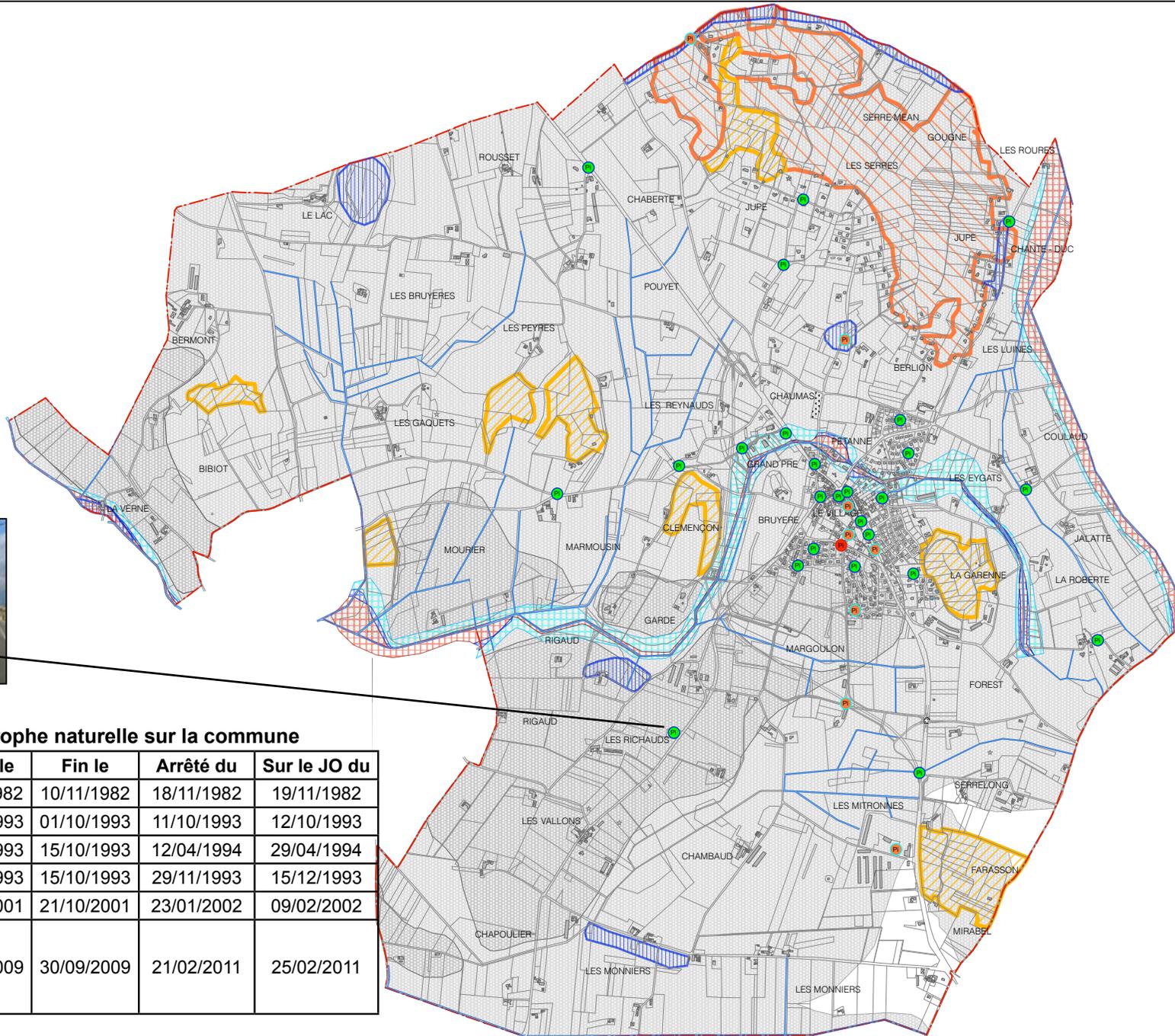
Hydrants réglementaire, non opérationnel

### Aléa retrait-gonflement des argiles:

aléa faible

aléa moyen

0 100 250 500 750 1000m



### Caserne des pompiers d'ALLEX-MONTOISON-AMBONIL



### Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle sur la commune

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	30/09/1993	01/10/1993	11/10/1993	12/10/1993
Glissement de terrain	02/10/1993	15/10/1993	12/04/1994	29/04/1994
Inondations et coulées de boue	02/10/1993	15/10/1993	29/11/1993	15/12/1993
Inondations et coulées de boue	21/10/2001	21/10/2001	23/01/2002	09/02/2002
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	10/07/2009	30/09/2009	21/02/2011	25/02/2011

## 1.6 Risques naturels : incendies, inondations, mouvements de terrain, séismes

Des aléas inondations sur la Pétanne et la Jalatte touchant des zones habitées et un aléa incendie modéré au nord du serre de Jupe

Le site **prim.net** répertorie sur la commune les risques suivant

- Inondation
- Mouvement de terrain
- Séisme: 3 (modérée)
- Transport de marchandises dangereuses

### ◀ Inondations

La commune de Montoisson n'est pas couverte par un plan de prévention des risques. Elle est cependant soumise aux risques d'inondation générés notamment par les ruisseaux La Pétanne, la Jalatte et l'Ozon. Quelques débordements sont également signalés sur la carte des zones inondables élaborée par la MISE en 1995.

Les ruisseaux de Pétanne et Ozon font l'objet d'une démarche de Plan de Prévention des Risques Inondation. L'étude d'aléa des principaux cours d'eau de la Plaine de Valence, première étape de la démarche de PPR, a délimité sur les ruisseaux de la Jalatte et de la Pétanne des secteurs d'aléas allant de fort à faible. L'aléa le long de la Pétanne touche des secteurs déjà urbanisés, c'est pourquoi la commune a réalisé en 2012 des casiers de rétention.

Au delà de ces cours d'eau, dans les secteurs situés le long des axes d'écoulements des fossés, combes, talwegs et valats et repérables sur le fond de carte IGN au 1/25000ème, une distance de 20 m par rapport à l'axe de chaque cours d'eau devra être laissée libre de toute nouvelle construction pour se prémunir des risques d'inondation ou d'érosion de berges.

### ◀ Feux de forêt

Il n'existe pas de Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt sur la commune, mais un plan de protection des forêts contre les incendies a été approuvé pour une période de 7 ans par arrêté préfectoral n°07.4393. Au regard des arrêtés préfectoraux n°08-0011 et 08-0012 du 2 janvier 2008, le maire est chargé du contrôle des obligations légales de débroussaillage, et des règles de prévention en matière d'emploi du feu, de nature du débroussaillage et d'obligations en zone urbanisée sont définies.

Une carte d'aléa feu de forêt a été établie et définit les secteurs d'aléa moyen à élevé, modéré ou faible à très faible. Elle recroise les zones boisées, les voies de circulation et les zones habitées.

Équipement de défense contre l'incendie: la commune possède 34 poteaux ou bouches d'incendie, mais 5 ne sont pas aux normes. La caserne de pompiers volontaires d'ALLEX-MONTOISON-AMBONIL se situe sur la commune.

La commune compte une piste sur le serre de Jupe et un réservoir DFCl.

Entre 1973 et 2012, la commune a connu 3 feux pour un total de surface incendiée d'environ 8,1 ha (Prométhée). Les principaux sont:

Date	Surface	Quartier	Cause
02/07/2004 à 17h	8 ha	Liotard	Travaux agricoles
16/03/2005 à 16h	0,1 ha	Les Luynes	n.c.
29/02/2012 à 19h	0,006 ha	Ch des Bois	Malveillance

### ◀ Retrait-gonflement des argiles

La commune est située en partie en zones de susceptibilité faible à moyenne concernant le retrait-gonflement des argiles. Elles couvrent des parties sud de la commune, notamment le sud du village. Cet aléa n'a pas de contrainte d'urbanisme, mais passe par des règles constructives. (source : bdmvt.net)

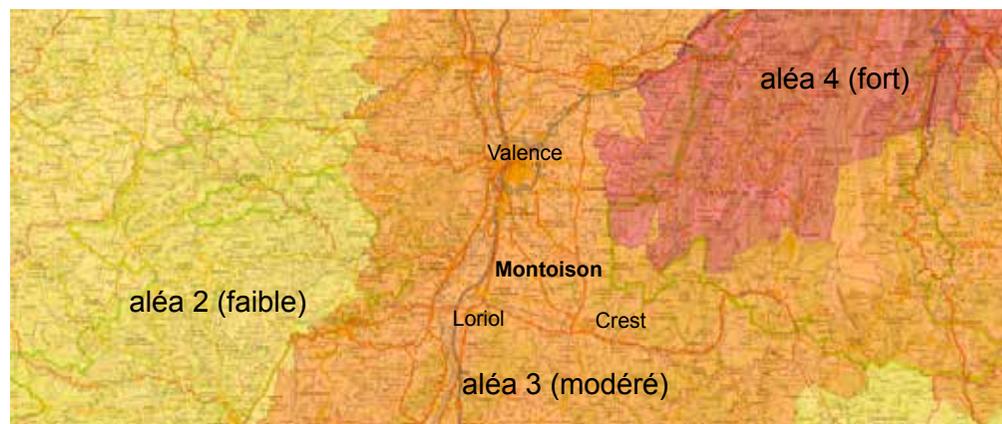
### Mouvements de terrain

Un mouvement de terrain a été recensé sur la commune en 1993 dans le vieux village.

### ▼ Sismicité

Le décret n° 2010-1255 du 22/10/2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français classe la commune en aléa de type 3 zone de sismicité modérée. Ce décret est applicable à partir du 1er mai 2011 (auparavant, le décret n°91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique classait la commune en zone 0, zone de sismicité négligeable mais non nulle où il n'y a pas de prescription parasismique particulière).

La prise en compte du risque passe par la mise en oeuvre des règles de construction parasismique.



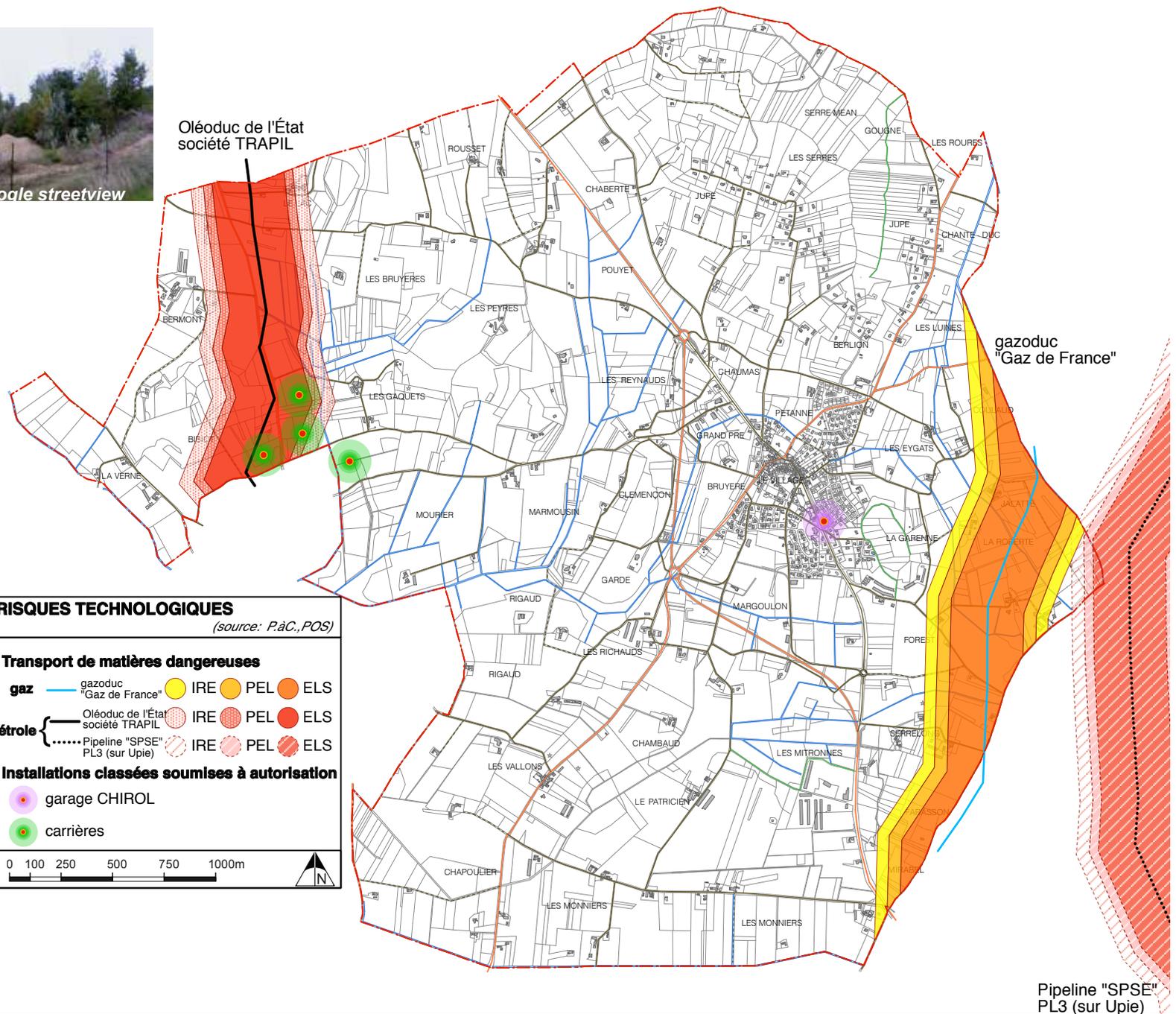
# Carrières de sable



google streetview



geoportail.fr



Pipeline "SPSE" PL3 (sur Upie)

# 1.6 Risques technologiques : canalisations de matières dangereuses, carrières et ICPE industrielles

Une commune traversée par de pipeline et ayant 3 carrières-gravières en activité

## Transport de matières dangereuses ▼

La commune de Montoisson est traversée par deux canalisations de matières dangereuses:

- la canalisation de transport de gaz Fos-Tersanne, de diamètre nominal DN600(mm) et de pression maximale en service 67,7 bars, exploitée par Gaz de France.
- L'oléoduc appartenant à l'Etat et exploité par la société TRAPIL

Une canalisation de transport de pétrole brut «SPSE PL1, PL2, PL3», exploitée par la Société du Pipeline Sud-Européen passe à proximité (sur la commune d'Upie) et ses zones de danger empiètent sur la commune.

La commune devrait prochainement être traversée par un nouveau gazoduc: projet ERIDAN de GRTgaz qui est en cours d'étude. Le tracé à l'étude passe à l'ouest de la commune près du pipeline de SPSE. Il n'est pas définitif.

Ces canalisations font l'objet de servitudes d'utilité publique et engendrent des zones de danger de différentes importances, dans lesquelles doivent être respectées des restrictions de construction ou d'installations (comme le prévoit l'article R 123-11 b du code de l'urbanisme). Le Porter à Connaissance de l'État s'appuie sur trois zones de danger, délimitées par des distances (en mètres) par rapport à l'axe des canalisations:

- la zone de dangers significatifs pour la vie humaine correspond aux effets irréversibles (IRE)
- la zone de dangers graves pour la vie humaine correspond aux premiers effets létaux (PEL)
- la zone de dangers très graves pour la vie humaine correspond aux effets létaux significatifs (ELS)

## Carrières et installations classées industrielles ▼

Le Schéma Départemental des Carrières de la Drôme, qui définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département, a été approuvé par arrêté N°3991 le 17 juillet 1998. Il définit trois classes de prise en compte des contraintes environnementales:

► **A Montoisson : le «Lac de Montoisson», au nord-ouest s'inscrit en classe 1 (interdiction réglementaire), la ZNIEFF de type 1 et zone humide d'intérêt majeur «Marais de Montoisson», s'inscrit en classe 2 (sensibilité très forte/ ouverture sous réserve d'étude d'impact). Les zones de nappes à valeur patrimoniale s'inscrivent en classe 3 (Espaces de grande sensibilité environnementale/ ouvertures font l'objets de prescriptions).**

La commune est concernée par les carrières suivantes:

- GOURDOL Jean-Luc - lieux-dits « les Gaquets, Bibiot, Pierre Blanche » autorisée

## Zones de dangers valables pour la canalisation de gaz:

Diamètre de la canalisation	Pression maximale de service de la canalisation 67,7 bars		
	IRE	PEL	ELS
DN 600 mm	310m	250	185

## Zones de dangers émanant de la société TRAPIL:

Zones de danger			
Zones de danger	IRE	PEL	ELS
Petite brèche	46m	38m	31m
Grande brèche	184m	144m	113m

## Zones de dangers valables pour la canalisation de pétrole brut:

Pipeline	Type d'environnement	IRE	PEL	ELS	IRE PC	PEL PC	ELS PC
					après mise en place d'une protection complémentaire		
PL3 (24")	1	295	230	185	60	50	40
	2	295	230	185	60	50	40
	3	295	230	185	60	50	40
Description des types d'environnement	1: Implantation en zone rurale (cas général)	2: Implantation en zone rurale (cas particulier: forêt, vallée encaissée)			3: Implantation en zone urbaine		

par arrêté préfectoral du 09/02/2011 au 22/12/2024

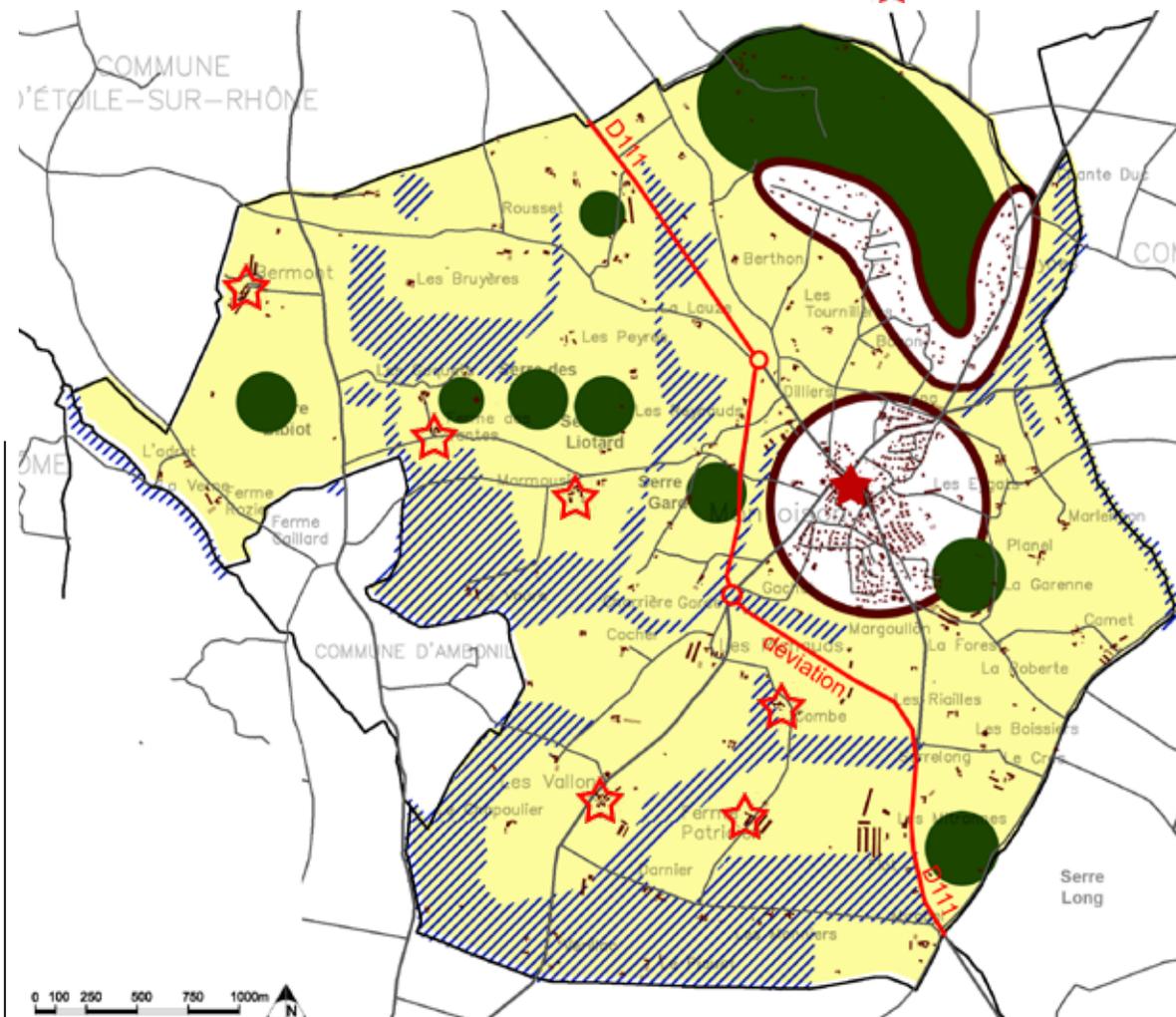
- SABLIERES VIGNAL - lieux-dits « les Gaquets et Mourier » autorisée par arrêté préfectoral du 02/11/2009 au 01/04/2037
- Carrière SABLIERES – lieu-dit « Bibiot » autorisée par arrêté préfectoral du 23/08/1985 au 01/03/2014

La commune est concernée par une installation classée soumise à autorisation non agricole:

- CHIROL Georges (vente et réparation automobile) autorisé par arrêté préfectoral du 27/10/1962

## SYNTHESE

-  Reliefs boisés
-  Espace à dominante agricole
-  Espace à dominante humide
-  Ensemble bâti
-  village remarquable
-  écarts remarquables



## CONSTAT

Une commune à l'identité agricole affirmée: valeur patrimoniale, paysagère, et écologique

Des zones humides et leur zone d'influence : valeur écologique et paysagère.

Un relief principal : le serre de Jupe à dominance boisée et naturelle (pelouses sèches), fond de scène remarquable et point de vue majeur

Des ponctuations boisées dans le milieu agricole: valeur écologique et paysagère.

Un village perché et une Grande rue de valeur patrimoniale. Des mas et groupes de fermes de grande qualité

Une urbanisation autour du village, et sur les coteaux du serre de Jupe aux limites indéfinies et à l'architecture un peu banale et consommant beaucoup d'espace.

Une route de déviation du centre village en milieu agricole: impact écologique

## ENJEUX

Préserver le réseau écologique: cours d'eau, pièces d'eau, boisements, pelouses naturelles et espaces agricoles. Faciliter la traversée d'obstacles (routes)

Préserver l'identité paysagère: agriculture, boisements, ripisylves, hameaux, intégration des constructions et des aménagements

Préserver les vues et cadrages: ouvertures, co-visibilité

Limiter l'étalement urbain et structurer la zone pavillonnaire existante: aménager ses limites, ses voies de descentes, les communications piétonnes.

Harmoniser les abords des constructions neuves (clôture, haies, arbres...), les volumes et l'aspect des constructions neuves...

Regualifier les limites de la zone d'activité et l'entrée nord-ouest

## II. DIAGNOSTIC

**Sources :**

Mairie, INSEE, RGP 1999 et RP 2008

**Taux d'évolution annuel depuis 1968**

(INSEE RGP99-popA et RP2008-popT2M)

	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99	1999-08
Nombre	-0,09%	+3,65%	+2,64%	+2,06%	+1,7%

**Une reprise constante depuis 1975, amorcée en 1962**

Montoisson a subi un exode rural continu depuis la moitié du XIXème siècle jusqu'aux années soixante.

Depuis 1962 la population a été multiplié par 2,4, dépassant le pic de 1850, qui correspond à la période faste de la civilisation agricole (vers à soie...).

**Due à l'arrivée de nouveaux habitants:** Cette forte augmentation de la population est le fait d'un solde migratoire positif. Toutefois, si celui-ci a été très important entre 75 et 82, il n'a pas arrêté de se réduire. Ce renouvellement reste important: 22% de la population de 2008 (âgée de plus de 5 ans) n'habitait pas la commune en 2003.

**Mais aussi relayée par la natalité:** Le solde naturel n'aura été négatif qu'entre 1968 et 1975, la natalité étant restée significativement supérieure à la mortalité depuis et a contribué à 40% de la croissance entre 99 et 2008.

**Un développement supérieur à la moyenne du canton**

La commune connaît un développement proportionnellement moins important que des communes beaucoup plus petites comme Beaufort-sur-Gervanne ou Cobonne, mais se situe au dessus de la moyenne du canton (+1,5%). Elle a su garder depuis 1982, son rang de 4<sup>ème</sup> commune du canton.

**Une densité importante qui s'est renforcée ces 30 dernières années**

Elle était de 38,5 hab/km<sup>2</sup> en 1968, et a suivi l'augmentation progressive de population pour atteindre 105,9 hab/km<sup>2</sup> en 2008

Si on compare avec d'autres communes voisines:

- Crest: 333,3 hab/km<sup>2</sup>
- Aouste-sur-Sye: 125,4 hab/km<sup>2</sup>
- Allex: 122,6 hab/km<sup>2</sup>
- Montoisson: 105,9 hab/km<sup>2</sup>
- Eurre: 61,7 hab/km<sup>2</sup>
- Mirabels-et-Blacons: 51,3 hab/km<sup>2</sup>
- Beaufort-sur-Gervanne: 40,9 hab/km<sup>2</sup>

**Une vocation majoritairement résidentielle**

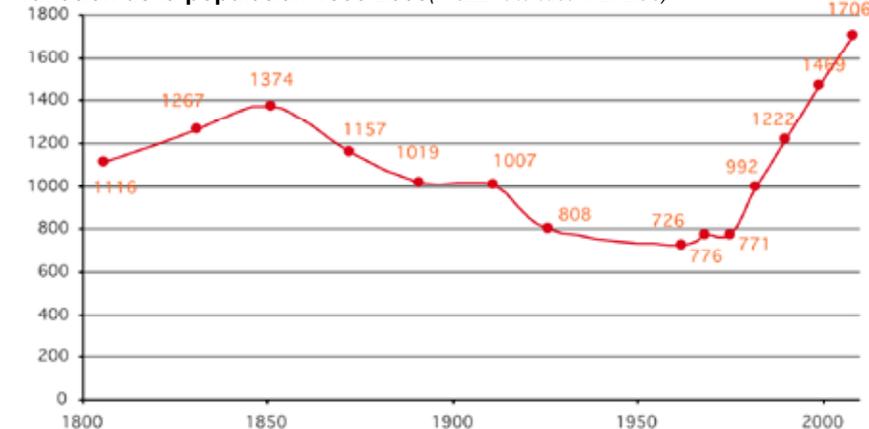
Le nombre d'actifs travaillant dans la commune est en légère augmentation, mais leur part baisse.

La baisse du nombre d'agriculteurs en est en grande partie responsable. Ainsi, près de 80% des actifs ayant un emploi travaillent dans une autre commune, notamment sur les bassins d'emploi de la confluence (Loriol-Livron), de Valence et de Montélimar.

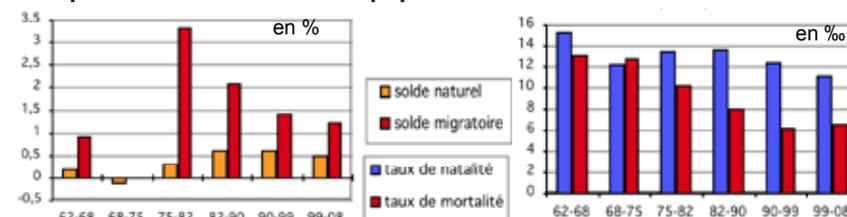
**Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone** (INSEE RP2008)

	2008	%	1999	%
<b>Ensemble</b>	<b>771</b>	<b>100,0</b>	<b>614</b>	<b>100,0</b>
Dans la commune	161	20,9%	146	23,8%
Dans une autre commune:	610	79,1%	468	76,2%
<i>dans la Drôme</i>	541	70,2%	406	66,1%
<i>autre</i>	69	8,9%	62	10,2%

**Variation de la population 1806-2008**(INSEE -site cassini EHESS)



**Composante de la variation de population et solde naturel 1968-2008**



**Evolution de la population sur le canton entre 1982 et aujourd'hui**

(INSEE RGP99 popa et RP2008)

	1982	1990	1999	2008	Variation annuelle depuis 1999	% global depuis 1982	Densité (h/km <sup>2</sup> )
Allex	1487	1704	2008	2472	+2,3%	+66,2%	122,6
Aouste-sur-Sye	1753	1820	1989	2254	+1,4%	+28,6%	125,4
Beaufort-sur-Gervanne	253	253	312	388	+2,5%	+53,4%	40,9
Cobonne	117	119	130	168	+2,9%	+43,6%	15
Crest	7518	7583	7740	7793	+0,1%	+3,7%	333,3
Eurre	817	923	1018	1115	+1%	+36,5%	61,7
Gigors-et-Lozeron	126	135	157	166	+0,6%	+31,7%	4,7
Mirabel-et-Blacons	592	728	816	896	+1%	+51,4%	51,3
Montclar-sur-Gervanne	170	154	158	187	+1,9%	+10%	6,3
<b>Montoisson</b>	<b>992</b>	<b>1222</b>	<b>1469</b>	<b>1706</b>	<b>+1,7%</b>	<b>+72%</b>	<b>105,9</b>
Ombèze	54	64	67	69	+0,3%	+27,8%	1,5
Ourches	73	145	215	216	+0,1	+195,9%	23,4
Plan-de-Baix	139	123	134	144	+0,8%	+3,6%	7,4
Suze	187	164	226	252	+1,2%	+34,8%	17,5
Vaunaveys-la-Rochette	401	448	549	573	+0,5%	+42,9%	26,1

## 2.1. Contexte démographique et immobilier / tendances démographiques

Une commune qui s'est largement repeuplée depuis 50 ans

### Une pyramide des âges qui reste déséquilibrée: si la base s'améliore, les classes 30-59 ans ↗

La part des + de 60 ans est plutôt stable et celle des et des moins de 19 ans a un peu diminué, bien que leur nombre ait bien augmenté.

Plus finement, si on considère les trois derniers recensements, la part des 45-59 ans a pris une part de plus en plus importante (de 15,4% en 1990 à 23,2% en 2008) et va peser sur la pyramide des âges à l'avenir.

Le maintien et le léger regain de la tranche des 0 à 14 ans correspond à l'arrivée de couples avec enfants attirés par la disponibilité de terrains à bâtir ou de logements locatifs, mais aussi au solde naturel positif.

La faible part de la classe des 15-29 ans donne à la pyramide cette silhouette à la «taille affinée» et s'explique par la décohabitation des jeunes quittant la commune pour étudier ou travailler. Elle est inhérente au statut résidentiel de la commune.

#### Population par tranches d'âge 1982-2008 (INSEE RGP 99-2007)

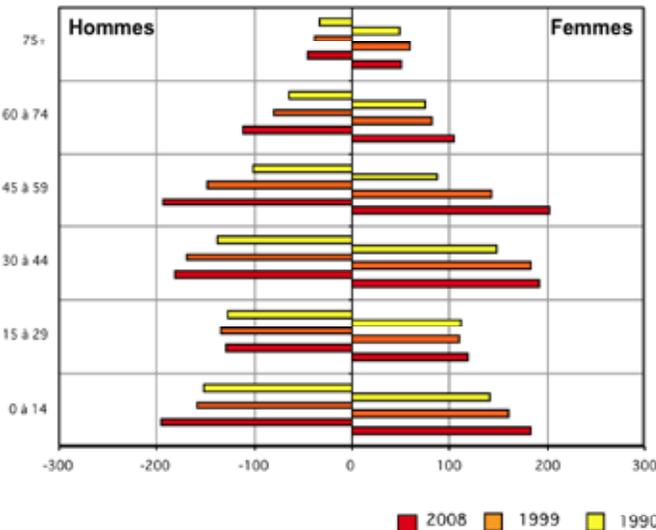
	2008	%	1999	%	1990	%	1982	%
0-19 ans	498	29,2	429	29,2	389	31,7	330	33,3
>60 ans	312	18,3	261	17,8	221	18	196	19,8

	2008	%	1999	%	1990	%
0-14ans	378	22,2	318	21,6	292	23,8
15-29ans	247	14,5	245	16,7	239	19,5
30-44ans	373	21,9	353	24	286	23,3
45-59ans	396	23,2	292	19,9	189	15,4
>60ans	312	18,3	261	17,8	221	18

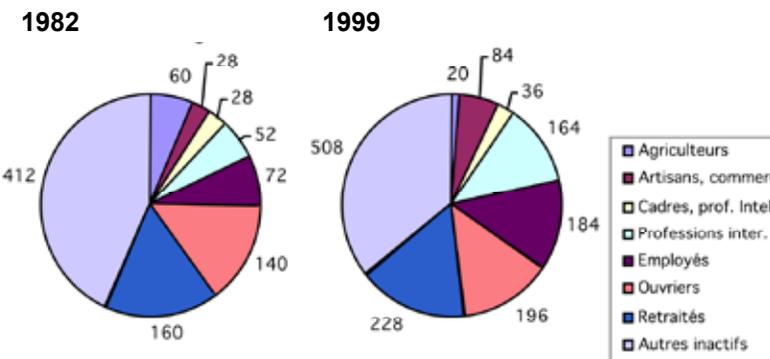
### Des revenus des foyers fiscaux supérieurs à la moyenne cantonale et une majorité de ménages imposés (INSEE 2008 rev T1)

Le revenu net imposable moyen est supérieur à celui du canton (26 320€ contre 22 412€). La proportion des foyers non imposables est inférieure (39,5% contre 46,4%). Ce qui signifie des foyers avec un certain niveau de confort.

#### Comparaison de la pyramide des âges: 1990 à 2008 (INSEE RGP 1999-2008)



#### Évolution des catégories socio-professionnelles entre 1982 et 1999 (INSEE RGP99-MRP)



### Une modification affirmée des catégories socio-professionnelles des habitants

Entre 1982 et 1999, les catégories socio-professionnelles ont fortement évolué, reflétant l'évolution de l'activité économique sur la commune, mais aussi l'installation de personnes travaillant sur le bassin d'emploi alentours.

Le nombre des agriculteurs a fortement baissé, en revanche, les artisans-commerçants et les professions intermédiaires ont vu leur nombre multiplié par 3, les employés par 2,5, ce qui s'explique par le développement de la zone d'activités de Grand Pré et l'influence du bassin d'emploi alentours.

Le nombre des cadres et celui des ouvriers a augmenté de 25 à 30%.

Entre 1999 et 2008, la part des retraités a augmenté de 2%. Celle des chômeurs est restée stable à 6,4%, restant constamment inférieure à celle du canton qui a un peu baissé (7,5% en 1999, 7,3% en 2008).

#### Population de 15 à 64ans par type d'activité (INSEE RGP99-2008)

	2008	1999
<b>Population de 15 à 64 ans</b>	<b>1118</b>	<b>940</b>
<b>Actifs</b>	<b>74,8%</b>	<b>71,5%</b>
dont actifs occupés	68,4%	65%
dont chômeurs	6,4%	6,4%
<b>Inactifs</b>	<b>25,2%</b>	<b>28,5%</b>
dont retraités ou pré-retraités	9,2%	7,2%
dont élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés	9,4%	12,1%
dont autres inactifs	6,5%	9,1%

**Enjeux: rééquilibrer la pyramide des âges et avoir un développement démographique en rapport avec ses équipements**

## Taux annuel de constructions neuves d'habitation

	75-82	83-90	91-97	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
Nombre d'habitation neuves*	92	56	65	4	2	4	4	4	30	4	1	64	24
dont individuel	92	51	59	4	2	4	4	4	30	4	1	37	24
dont collectif	0	5	6	0	0	0	0	0	0	0	0	27	0
Constructions par tranche	92	56	65	18 (3,6/an)			123 (24,6/an)						
<b>Taux de construction annuel</b>	<b>11,5</b>	<b>7</b>	<b>9,3</b>	<b>14,1</b>									
rapport de présentation POS 2000 (DRE - constructions neuves)	mairie, (date d'acceptation du permis)												

### Un rythme de construction neuve de logement qui s'est fortement accéléré ces dernières années

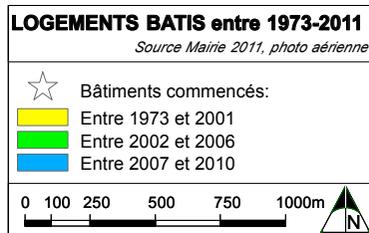
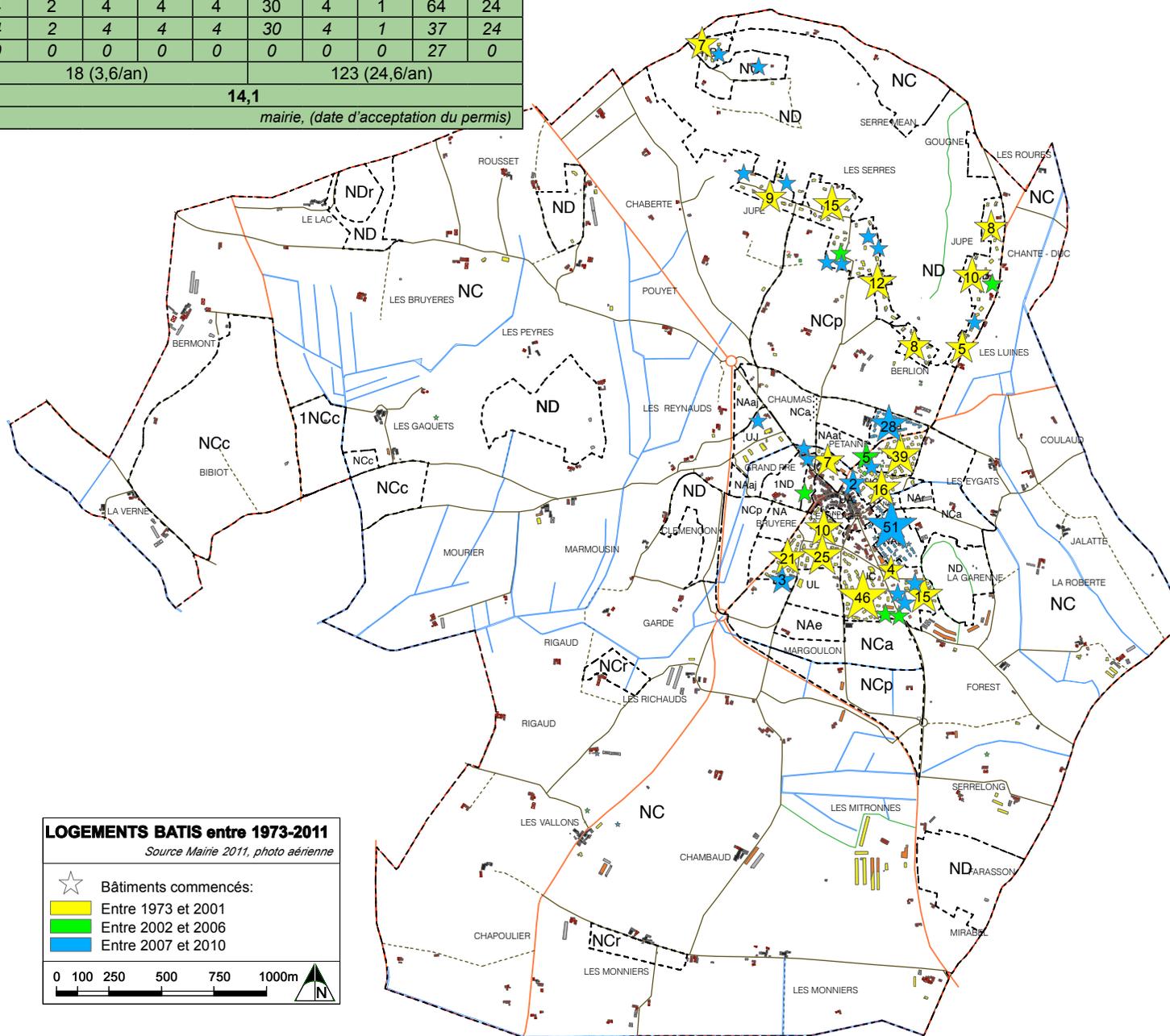
L'urbanisation après-guerre, s'est concentrée le long des axes de circulation principaux à proximité du village.

Celle-ci s'est ensuite étendue par à-coups lors d'opérations de lotissements vers le sud et le nord.

D'autre part, le quartier de Jupe a peu à peu été gagné par des constructions sur de plus grands terrains, consommant plus d'espace.

Plus récemment, l'ouverture de zones NAA pour les quartiers des Mûriers et de Garenne, sous forme d'opérations d'ensemble, a grandement contribué à l'augmentation du rythme de constructions. Les parcelles étant plus petites (moins de 1000m<sup>2</sup>, parfois moins de 600m<sup>2</sup>), le nombre de logements construits est donc plus important comparé à des opérations plus anciennes.

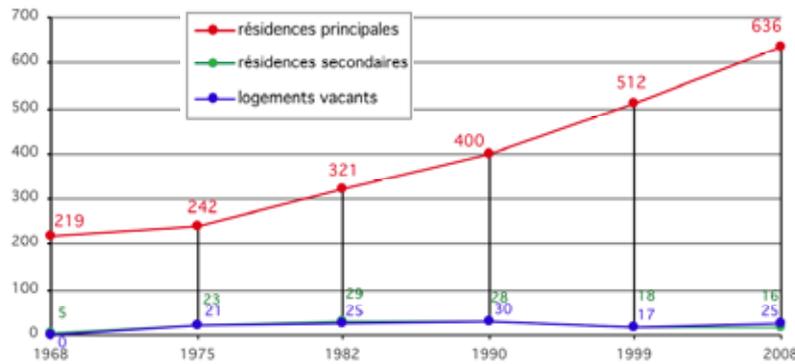
La construction en 2010 par DAH de 2 bâtiments de 27 logements collectifs, place de la Poste, explique aussi cette accélération.



## 2.1. Contexte démographique et immobilier / logement et dynamique de la construction

Une construction neuve importante qui s'est accélérée depuis 2007, une offre locative qui s'est aussi fortement étoffée

Évolution du nombre de logements 1968-2008 (INSEE RP2008-logT1M)



### Date du bâti en 2008

(INSEE RP2008-logT5)

Construits...	Nombre	%
<b>avant 2006</b>	<b>578</b>	<b>100</b>
Avant 1949	193	33,4
De 1949 à 1974	47	8,2
De 1975 à 1989	160	27,8
De 1990 à 2005	177	30,7

### Résidences principales selon le nombre de pièces (INSEE RP2008-logT3)

	2008	%	1999	%
<b>Ensemble</b>	<b>636</b>	<b>100%</b>	<b>512</b>	<b>100%</b>
1 pièce	3	0,5%	2	0,4%
2 pièces	21	3,3%	24	4,7%
3 pièces	53	8,4%	52	10,2%
4 pièces	170	26,8%	145	28,3%
5 pièces ou +	389	61,1%	289	56,4%

### Une construction neuve qui suit l'ouverture des zones NA

Entre 1975 et 1997, le taux annuel de constructions neuves tourne autour de 9 par an, puis il a fortement ralenti entre 2002 et 2006 à environ 3,6 par an. Cela s'explique par la saturation des zones constructibles jusqu'à la modification du POS en 2006 qui a ouvert les zones NAa du Clos des Mûriers et de Garenne, occasionnant un fort rebond de la construction neuve (24,6/an sur les 5 dernières années).

### Une majorité de grands logements mais des projets de logements locatifs qui viendront équilibrer l'offre

Entre 1999 et 2008 le nombre et la part de logements de 1, 2 et 3 pièces restent nettement minoritaires. Le nombre de 4 pièces a augmenté, mais ce sont les 5 pièces et plus qui ont connu la plus forte augmentation. Ces chiffres ne prennent pas en compte les dernières opérations de logements locatifs de DAH, ADIS et habitat Dauphinois (voir plus loin).

Type de logements 1999-2008 (INSEE RP2008-logT2, RGP 1999 POP-A)

	2008	%	1999	%	1990	%	1982	%	1975	%	1968	%
<b>Ensemble</b>	<b>677</b>	<b>100%</b>	<b>547</b>	<b>100%</b>	<b>458</b>	<b>100%</b>	<b>375</b>	<b>100%</b>	<b>286</b>	<b>100%</b>	<b>224</b>	<b>100%</b>
<b>Résidences principales</b>	<b>636</b>	<b>93,9%</b>	<b>512</b>	<b>93,6%</b>	<b>400</b>	<b>87%</b>	<b>321</b>	<b>86%</b>	<b>242</b>	<b>85%</b>	<b>219</b>	<b>98%</b>
<b>Résidences second. et occasionnelles</b>	<b>16</b>	<b>2,4%</b>	<b>18</b>	<b>3,3%</b>	<b>28</b>	<b>6%</b>	<b>29</b>	<b>8%</b>	<b>23</b>	<b>8%</b>	<b>5</b>	<b>2%</b>
<b>Logements vacants</b>	<b>25</b>	<b>3,6%</b>	<b>17</b>	<b>3,1%</b>	<b>30</b>	<b>7%</b>	<b>25</b>	<b>7%</b>	<b>21</b>	<b>7%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Maisons</b>	<b>636</b>	<b>94%</b>	<b>527</b>	<b>96,3%</b>								
<b>Appartements</b>	<b>38</b>	<b>5,6%</b>	<b>8</b>	<b>1,5%</b>								

### Un parc de résidences principales, occupé par leurs propriétaires mais une progression du nombre d'appartements et de locataires

Les résidences secondaires et les logements vacants ne représentent qu'une part négligeable du parc, totalisant respectivement 2,4% et 3,6%. Les résidences secondaires sont en baisse constante depuis 1975 (8%), les vacants fluctuent mais restent à un niveau faible (25 en 2008).

Les résidences principales sont en grande majorité occupées par leur propriétaire (81,3%). Mais depuis le dernier recensement, l'offre locative privée s'est développée, la commune compte 52 logements sociaux:

- Place de la Poste: un bâtiment de 27 appartements locatifs, construit en 2010 par DAH (PLS, PLAI, PLUS)
- «Clos des Mûriers»: 7 maisons en bandes de Habitat Dauphinois, livrées en 2009
- Bruchet: 9 (DAH) et Lot. des Ormeaux: 6
- Village: 4 logts communaux (3 vieux village+1 Grde rue) + 2 DAH

En cours: un programme de 14 logements engagé par ADIS (10 appartements et 4 maisons en bande/ échéance 2013/ «villas du Levant»).

La part des appartements dans les résidences principales avait déjà augmenté de 1999 à 2008 en passant de 1,5% à 5,6%, tandis que les maisons comptent pour 94% des résidences en 2008 contre 96,3% en 1999.

Part des propriétaires en 2008 (INSEE RP1999 RP2008-logT7)

	2008	1999
<b>Ensemble des résidences principales</b>	<b>636</b>	<b>512</b>
Propriétaires	517	411
locataires	102	74
<i>Part des propriétaires (%)</i>	<i>81,3%</i>	<i>80,3%</i>
<i>Part des locataires (%)</i>	<i>16,1%</i>	<i>14,5%</i>

### Nombre moyen d'occupant par résidence principale (INSEE RGP99 popa, RP2008 FAM G1M)

	1968	1975	1982	1990	1999	2008
Montoisson	3,5	3,2	3,1	3,1	2,9	2,7
Canton	3,3	3,1	2,9	2,8	2,6	2,5

### Une décohabitation qui augmente

Suivant la dynamique générale, la taille des ménage diminue progressivement, mais elle est toujours restée supérieure à celle du canton d'au moins 0,2 «personne».

### Un niveau de confort modéré

En 2008, 53,9% des résidences principales avaient un chauffage central individuel ou collectif, 27,4 un chauffage individuel «tout électrique», 98,6% étaient équipées d'une salle de bain avec baignoire ou douche.

**Enjeux: continuer à diversifier l'offre d'habitat et maintenir une mixité sociale**

**Un nouveau Plan Local d'Habitat (PLH) dont les orientations ont été validées sur le val de Drôme en décembre 2010: prévoyant 120 constructions nouvelles entre 2009 et 2015 pour la commune, soit 20/an**

La Communauté du Val de Drôme a été une des premières intercommunalités à avoir un PLH en 1991. Il a fait l'objet d'une actualisation en 1995 et 2003.

Début 2008, la CCVD a engagé l'élaboration d'un nouveau PLH, en concertation avec les communautés du Crestois et du Pays de Saillans et de la commune de Crest. Il va s'articuler avec le projet de Biovallée et la réflexion sur un SCOT. Autres dates:

- Le 3 juillet 08, le comité de pilotage du PLH a approuvé le diagnostic;
- Le 15 Octobre 2009, le Conseil communautaire a approuvé les orientations du PLH et leur déclinaison sur le territoire de la Communauté de communes;
- 16 décembre 2010, le Conseil communautaire a approuvé le PLH. Il devra l'approuver à nouveau après avis des communes et avant de le soumettre au préfet.

**Le diagnostic du PLH a fait les constats suivants qui caractérisent la Basse Vallée de la Drôme et que l'on retrouve en partie sur la commune de Montoisson:**

- Sur le périmètre de la CCVD, il y a 500h en plus par an et 355 logements neufs/an dont 75 sociaux (Département 4000/ an). Cette tendance devrait ralentir un peu.
- Seulement 7% de résidences secondaires contre 11% pour le reste du territoire de l'étude. *Ce n'est pas tout à fait le cas de la commune de Montoisson qui en comptait seulement 3,3% en 1999, et 2,4% en 2008.*
- Une représentation des + de 60 ans moins forte que sur le reste du territoire: 19% de la population contre 23% en 1999. *La commune était même légèrement au dessous de ce chiffre(17,6% 1999 et 18,3% en 2008).*
- Un parc privé locatif et de propriétaire assez ancien avec près de 36% antérieur à 1949 dans la CCVD, *Ce taux est légèrement inférieur à Montoisson: 33,4% des logements sont antérieurs à 1949.*
- Du potentiel dans le parc existant. *Le taux de logements vacants est plutôt faible sur la commune: 3,6% en 2008.*
- Une construction neuve en hausse qui se limite quasiment à des logements individuels diffus; *caractéristique que l'on a pu retrouver sur la commune, même si récemment les constructions se sont faites sous forme d'opérations d'ensemble.*
- Une difficulté d'accession à la propriété: solvabilité qui se dégrade, exclusions des populations locales. *Idem*
- Des interventions délicates pour les cas isolés d'habitat indigne, qui concernent plus souvent des propriétaires âgés.

**Le PLH prévoit 5 axes d'intervention:**

- Assurer un développement cohérent et équilibré de l'offre nouvelle (conseil, études, dispositif foncier...)
- Répondre aux besoins de l'ensemble des ménages et valoriser le patrimoine existant (accession sociale, production des logements sociaux, besoins de populations spécifiques, conseils aux particuliers,...)
- Favoriser les aménagements durables (créer 15 éco-quartiers, rénovation énergétique du parc social..)
- Animer et suivre le PLH(observatoire et évaluation du PLH)

**Les objectifs quantitatifs du PLH :**

- 1520 logements neufs sur le périmètre de la CCVD
- 559 logements neufs sur la Basse Vallée de la Drôme (93 par an)
- **120 logements à construire sur Montoisson (13 logts accessions neufs + 7 locatifs par an).**
- Entre Montoisson, Allex, Chabrillan, Divajeu, Eurre et Vaunaveys-La-Rochette, 70 logements + 23 locatifs sociaux sont prévus par an soit 418 et 141.

**Une typologie des communes est proposée pour répondre aux enjeux différenciés: communes péri-urbaines** (pop>3000 hab, proche des pôles départementaux et autoroutes, logements collectifs et équipements structurants), **semi-rurales** ( entre 200 et 3000 hab, habitat individuel prédominant; proximité des espaces urbains et des axes routiers), **rurales** (10 à 199 hab; éloignement des espaces urbains; habitat individuel; offre de services très limitée). Montoisson est classée dans la deuxième catégorie.

**Prescriptions en termes de densité:** Afin de tendre progressivement vers une amélioration de la consommation foncière, des objectifs de densité territorialisés sont proposés dans le PLH :

- Commune péri-urbaine : 20 à 35 logements / ha, Parcelles de 300 à 500 m<sup>2</sup> en moyenne
- **Commune semi-rurale : 12 à 20 logements / ha, Parcelles de 500-800 m<sup>2</sup> en moyenne**
- Commune rurale : 7 à 12 logements /ha, Parcelles de 800 à 1 500 m<sup>2</sup> en moyenne.

## 2.2. Cadres supra-communaux touchant l'habitat, les activités, les déplacements,...

Un PLH approuvé par la CCVD et une réflexion sur la mise en place d'un SCOT

### Biovallée: projet d'éco-territoire sur le Val de Drôme et le Diois, qui pourrait préfigurer le SCOT

Les communautés de communes du Val de Drôme, du Pays de Saillans et du Diois, qui souhaitent faire de la vallée de la Drôme un territoire de référence au niveau européen en matière de développement humain durable, ont présenté en 2008 un projet ambitieux, Biovallée, à la Région, qui a été accepté.

Le projet prendra place dans les grands projets structurants pour les territoires de Rhône-Alpes, portés par le Conseil régional, tels que Rovaltain, Design dans la Cité pour Saint-Etienne, projet Grand Lac autour du Bourget/Chambéry).

Les communautés sont en train d'élaborer en concertation avec les différents acteurs (Conseils régionaux, départementaux,...) une stratégie en trois axes, qui sera déclinée en propositions d'objectifs pour les 15 prochaines années (*réunions du comité de pilotage Biovallée du 14 janvier et 11 février 2009 - forum du 10 mars*).



### 1. Aménager un éco-territoire de référence

- La gestion raisonnée des ressources foncières, l'organisation du territoire: aménagement concerté au moyen d'un schéma d'aménagement de type «éco-SCOT rural» en 2013, politique foncière
- Autonomie énergétique: maîtrise de la consommation - production d'énergie renouvelable
- réorganisation des plans de déplacements: transports collectifs -déplacements doux
- Eco-construction et habitat durable : 15 éco-quartiers en 2015
- La gestion durable de l'eau : Sage ambitieux -garantir la ressource
- Gestion des déchets: limitation et recyclage
- La préservation et le renforcement de la biodiversité: préservation - corridors biologiques,
- Des services publics et au public de qualité

### 2. Valoriser les bio-ressources et développer les éco-activités

- Le 1er territoire bio de France: 50% des exploitations agricoles en bio,..
- Filières pour les bioressources: énergie renouvelable, filière bois, plantes médicinales,...
- Eco-activités: éco-construction, éco-tourisme
- Accueil pour les éco-activités: éco-parcs d'activité -mise en réseau sur la vallée

### 3. Construire un éco-territoire école

- Projets de recherche et d'expérimentation: colloques partenariats,.
- Développer la recherche sur le développement durable: collèges, formations,...
- Education à la citoyenneté par le développement durable

Biovallée négocie un protocole avec la Région et le Département de la Drôme qui devrait aboutir en juillet 2009, pour mettre en oeuvre ces projets.

## ZONAGE DU POS valant PLU modifié en 2006

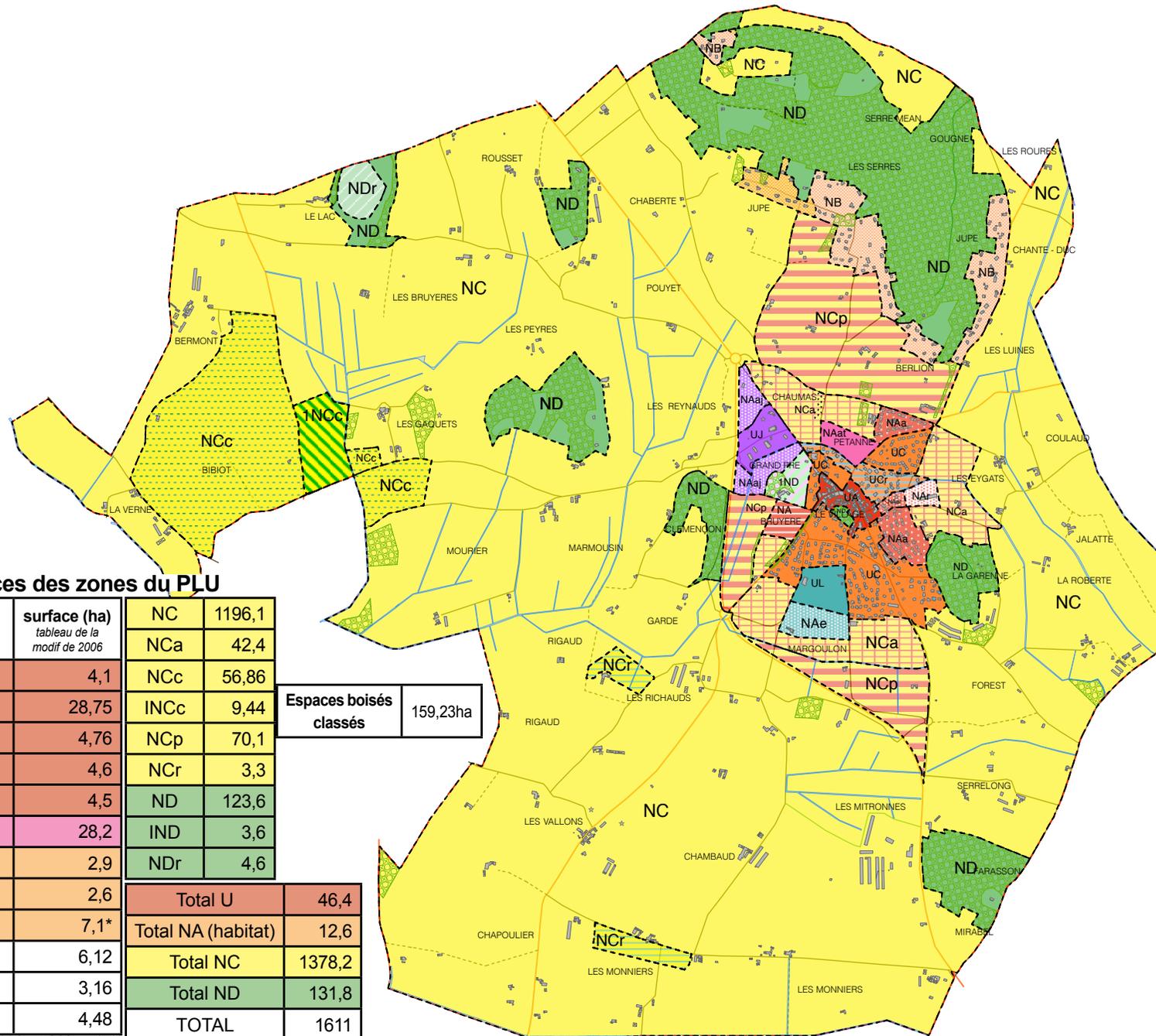
### Zones urbaines

-  **UA**: zone centrale dense à vocation d'habitat, services, commerces et activité
-  **UC**: zone moyennement dense à vocation principale d'habitat
-  **UCr**: secteur **UCr** concerné par un risque d'inondation lié à la Pétaune
-  **UJ**: zone d'activités à caractère commercial, artisanal et industriel
-  **UL**: zone urbaine à vocation de loisirs sportifs et culturels

### Zones naturelles

-  **NA**: zone d'urbanisation future à vocation d'habitat
-  **NAa**: zone urbanisable sous forme d'opérations d'ensemble pendant la durée du PLU
-  **secteur NAr** urbanisation future conditionnée par la mise en oeuvre du bassin de rétention des Eygats
-  **sous-secteur NAr** urbanisation sous forme d'opérations d'ensemble conditionnée par la mise en oeuvre du bassin de rétention des Eygats
-  **NAe**: zone d'urbanisation future réeservée à l'accueil d'équipements collectifs, urbanisable pendant la durée du POS sous forme de ZAC.
-  **NAaj**: zone naturelle insuffisamment équipée, à vocation d'activités, urbanisable pendant la durée du POS sous forme d'opérations d'ensemble conformes au plan d'aménagement.
-  **NAat**: zone naturelle insuffisamment équipée, à vocation d'accueil touristique, urbanisable pendant la durée du POS sous forme d'opérations d'ensemble couvrant la totalité de la zone
-  **NB**: zone partiellement desservie par des équipements publics dont le renforcement n'est pas prévu et dans laquelle des constructions ont déjà été édifiées
-  **NC**: zone naturelle protégée en raison de la valeur agricole des terres ou de la richesse des sous-sols
-  **secteur NCa** installations classées et élevages interdits
-  **secteur NCc** réservé à l'exploitation du sous-sol
-  **sous-secteur 1NCc** maintien et aménagement du plan d'eau existant
-  **secteur NCp** de protection paysagère ou seules les extensions des constructions agricoles et habitation sont autorisées
-  **secteur NCr** concerné par un risque de ruissellement
-  **ND**: zone naturelle protégée en raison de la qualité des milieux naturels ou pour sa participation au paysage
-  **secteur NDr** couvert par un arrêté de biotope et concerné par un risque de ruissellement
-  **secteur 1ND** où les équipements collectifs à vocation culturelle sont autorisés
-  **espaces boisés classés**

0 100 250 500 750 1000m



### Surfaces des zones du PLU

Zone	surface (ha) tableau de la modif de 2006	NC	1196,1
		NCa	42,4
UA	4,1	NCc	56,86
UC	28,75	1NCc	9,44
UCr	4,76	NCp	70,1
UJ	4,6	NCr	3,3
UL	4,5	ND	123,6
NB	28,2	IND	3,6
NA	2,9	NDr	4,6
NAr	2,6	<b>Total U</b>	<b>46,4</b>
NAa	7,1*	<b>Total NA (habitat)</b>	<b>12,6</b>
NAaj	6,12	<b>Total NC</b>	<b>1378,2</b>
NAat	3,16	<b>Total ND</b>	<b>131,8</b>
NAe	4,48	<b>TOTAL</b>	<b>1611</b>

Espaces boisés classés 159,23ha

\*(dont NAr:0,9)



## Les règles du PLU

### **Les zones urbaines: UA, UC, UL et UJ, directement constructibles et reliées au réseau d'assainissement collectif.**

Les zones UA et UC permettent l'implantation de constructions à usage d'habitations, d'hôtels, commerces, artisanat, bureaux, équipement collectif. La zone UJ a vocation de zone d'activités commerciales, artisanales et industrielles (quartier Grand Pré). La zone UL a vocation de loisirs sportifs ou culturels.

**La zone UA** couvre le tissu urbain ancien dense du vieux village:

- Implantation à l'alignement avec la voirie ou partiellement en retrait si la façade est inférieure à 8m. Implantation en limite séparative obligatoire sur les deux limites dans une bande de 15m comptée depuis la voie sur une seule si la façade fait plus de 14m.
- Au-delà de la bande de 15m, en limite ou en retrait de 4 m mini (avec  $L \geq H/2$ ).
- Hauteur limitée à 12 m ou R+3, modulable suivant la moyenne des hauteurs alentours.
- Emprise au sol et COS non réglementés.

**Les zones UC** : extensions du village, au nord et au sud de la zone UA. Implantation à 5m mini de la voirie, en limite séparative ou  $L \geq H/2 > 4m$ .

- Superficie mini des terrains 500m<sup>2</sup>
- Emprise au sol maxi: 30%, COS de 0,60. Hauteur limitée à 12m. Murs de clôture: 0,80m sur voirie, 2m en limite séparative.

- Le sous-secteur **UCr** soumis au risque d'inondation de la Pétanne (caves interdites et surélévation de 30cm par rapport à la voirie).

**La zone UJ**: Implantation à 30m de l'axe de la déviation, 10m pour les autres voiries, 5m mini de l'alignement actuel ou futur. En limite séparative ou en retrait de  $L \geq H/2 > 5m$ . Hauteur limitée à 10m sauf contrainte technique, 0,50m pour les murs de clôture. Emprise au sol et COS non réglementés.

**La zone UL**: Implantation à 5m mini des voies. En limite séparative:  $L \geq H > 5m$ . Hauteur, emprise au sol et COS non réglementés.

### **Les zones naturelles: NA, NB, NC et ND**

**Zones d'urbanisation future bloquées:** **NA** (à vocation d'habitat comprenant le sous-secteur NAr conditionné par mise en place du bassin de rétention des Eygats) et **NAe** (à vocation équipements), zones peu ou pas équipés destinés à l'urbanisation à l'occasion d'une modification du PLU ou création de ZAC.

**Zones d'urbanisation future sous forme d'opération d'ensemble:**

**NAa**: vocation d'habitat, ouverture sous forme d'opérations d'ensemble de 0,5 ha mini et compatibles avec un aménagement cohérent de la totalité de la zone (avec le secteur NAar conditionné par mise en place du bassin de rétention des Eygats).

- Terrains de 500m<sup>2</sup> mini.
- Implantation à 5m des voies publiques, en limite séparative ou  $L \geq H/2 > 4m$ . Hauteur  $\leq 8m$ . Emprise au sol  $\leq 30\%$ , COS de 0,3 en individuel,

0,5 en collectif, dépassement autorisé pour aménagements et constructions publics d'intérêt collectif.

**NAaj**: vocation d'activité, ouverture sous forme d'opérations d'ensemble, terrains de 5000m<sup>2</sup> mini par opération. Même règles UJ.

**NAat**: vocation d'accueil touristique (hôtellerie, camping...), ouverture sous forme d'opération d'ensemble sur la totalité de la zone. Implantation à 4m de l'alignement des voies publiques, 4m mini des limites séparatives. Hauteur maxi de 12m au faîtage ou R+2. Emprise au sol et COS non réglementés.

**Zones naturelles constructibles mais partiellement desservies: NB** permettant les constructions à usages d'habitations et leurs annexes.

- Superficie mini des terrains: 2500m<sup>2</sup>
- Implantation à 10m mini de l'axe des voies publiques et 5m mini de l'alignement actuel ou futur.
- En limite séparative  $L \geq H/2 > 4m$ . Hauteur maxi 8m au faîtage ou R+1, murs de clôture 0,80m sur voie publique, 2m en limite séparative.
- COS de 0,12, emprise au sol non réglementée.

**Zones naturelles à protéger en raison de la valeur du sol ou du sous-sol: NC** permettant les constructions nécessaires à une exploitation agricole. Comprend les sous-secteurs NCc destinés à l'exploitation de carrières, NCa où les bâtiments d'élevage et installations classées sont interdits, NCp

où seuls les bâtiments nécessaires à l'extension des exploitations existantes sont autorisés, NCr concernées par un risque de ruissellement.

- Superficie mini des terrains:  $\geq 4000m^2$  si rejet d'eaux usées ramené à 1500m<sup>2</sup> si raccord à l'eau potable
- Implantation à 10m de l'axe des voies publiques, 5m mini de l'alignement actuel ou futur. En limite séparative:  $L \geq H > 4m$ , 100m pour les installations classées(!).
- Emprise au sol des extensions  $\leq 40\%$  de l'emprise du bâtiment existant.
- Hauteur  $\leq 12$  à l'égout pour constructions à usage d'activité, 8m au faîtage pour habitations.
- COS non réglementé.

**Les Zones naturelles à protéger en raison de risques et de la qualité esthétique, écologique et historique des sites et milieux naturels: ND**

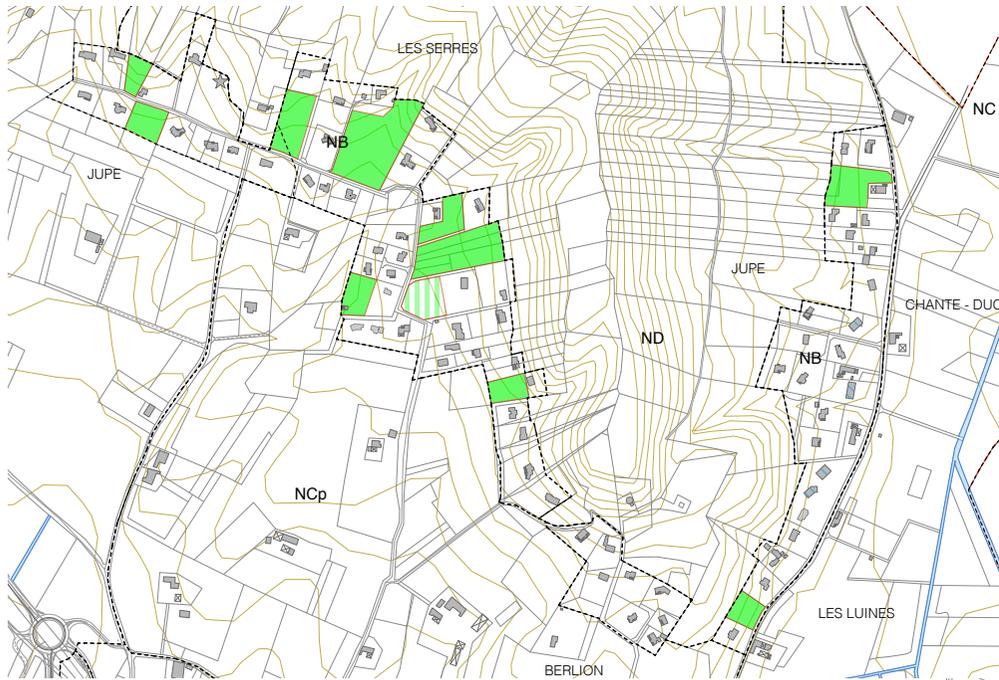
Seulement pour constructions techniques d'intérêt public, l'extension des constructions existantes avec annexes et piscines.

Comprend les sous-secteurs IND: équipements collectifs à vocation culturelle et touristique, NDR: zone humide du «Lac de Montoisson» (arrêté de Biotope et risques de ruissellement).

Mêmes règles que NB sauf hauteur  $\leq 8m$  au faîtage ou R+1.

*La majeure partie des zones ND est boisée et est délimitée en espaces boisés classés (EBC) représentant 159,23 ha.*

## Un PLU qui a su arrêter un urbanisme consommateur d'espace au profit de formes plus denses



### Des réserves en zone NA et des dents creuses en U et NB: 11,7ha libres

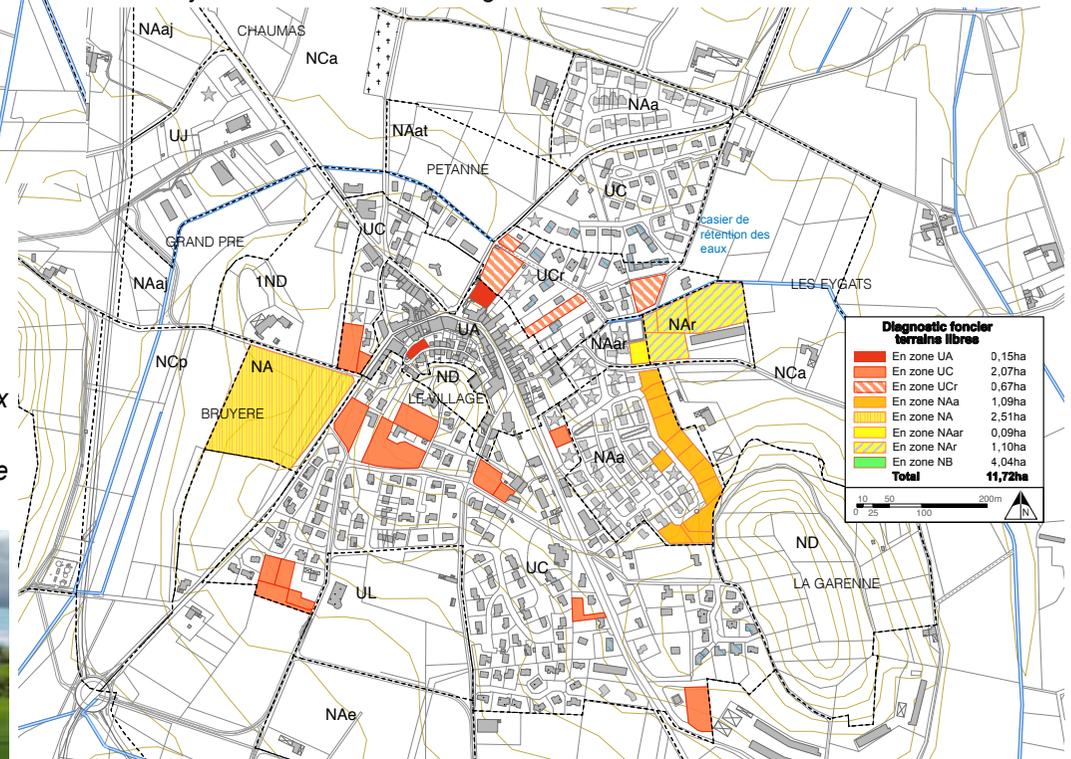
- zone U: sur les 46,4ha, il reste 2,9 ha
- zone NA: sur les 12,6, il reste 4,8 ha
- zone NB: sur les 28,2, il reste 4 ha

On peut donc considérer que la commune a un potentiel de 234 logements avec une densité moyenne de 500m<sup>2</sup> (20logt/ha) ou 175 logement si l'on prend une densité de 15 logements à l'hectare (parcelle de 666,67m<sup>2</sup>).

Le secteur NA des Bruyères, à l'ouest du village, qui compte pour 2,5ha, devra faire l'objet d'orientations d'aménagement

qualitatives, du fait de sa sensibilité paysagère. Le secteur NAat devra intégrer des prescriptions liées à la gestion des eaux pluviales, bien qu'un casier de rétention des eaux ait été réalisé aux Eygats.

On a vu dans la première partie que si les dernières opérations sur le bourg centre avait permis d'augmenter la densité (13,2 logt/ha, sans compter les voies, 10,5 en les comptant), l'urbanisation de Jupe était au contraire très consommatrice d'espace (avec une densité moyenne de 4,1 logements à l'hectare). Leur densité actuelle ne permettra pas de les intégrer en un zone urbaine.



### Secteurs à enjeux



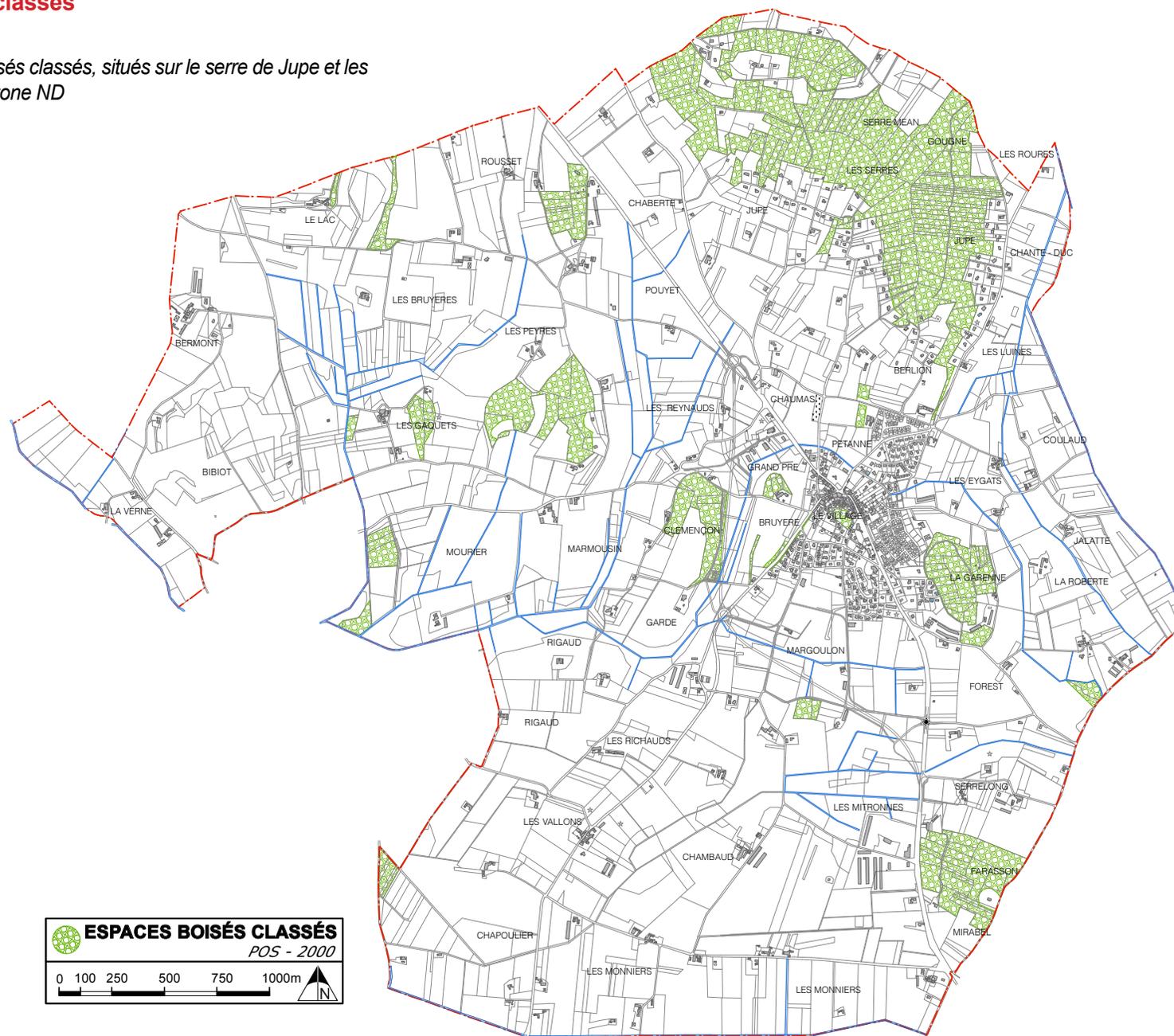
zone NAat à gauche, enjeu vis-à-vis des eaux pluviales et le débordement de la Pétanne.

En bas zone NA des Bruyères, enjeu paysager (vue depuis la nouvelle déviation départementale)



## autres périmètres du POS: les bois classés

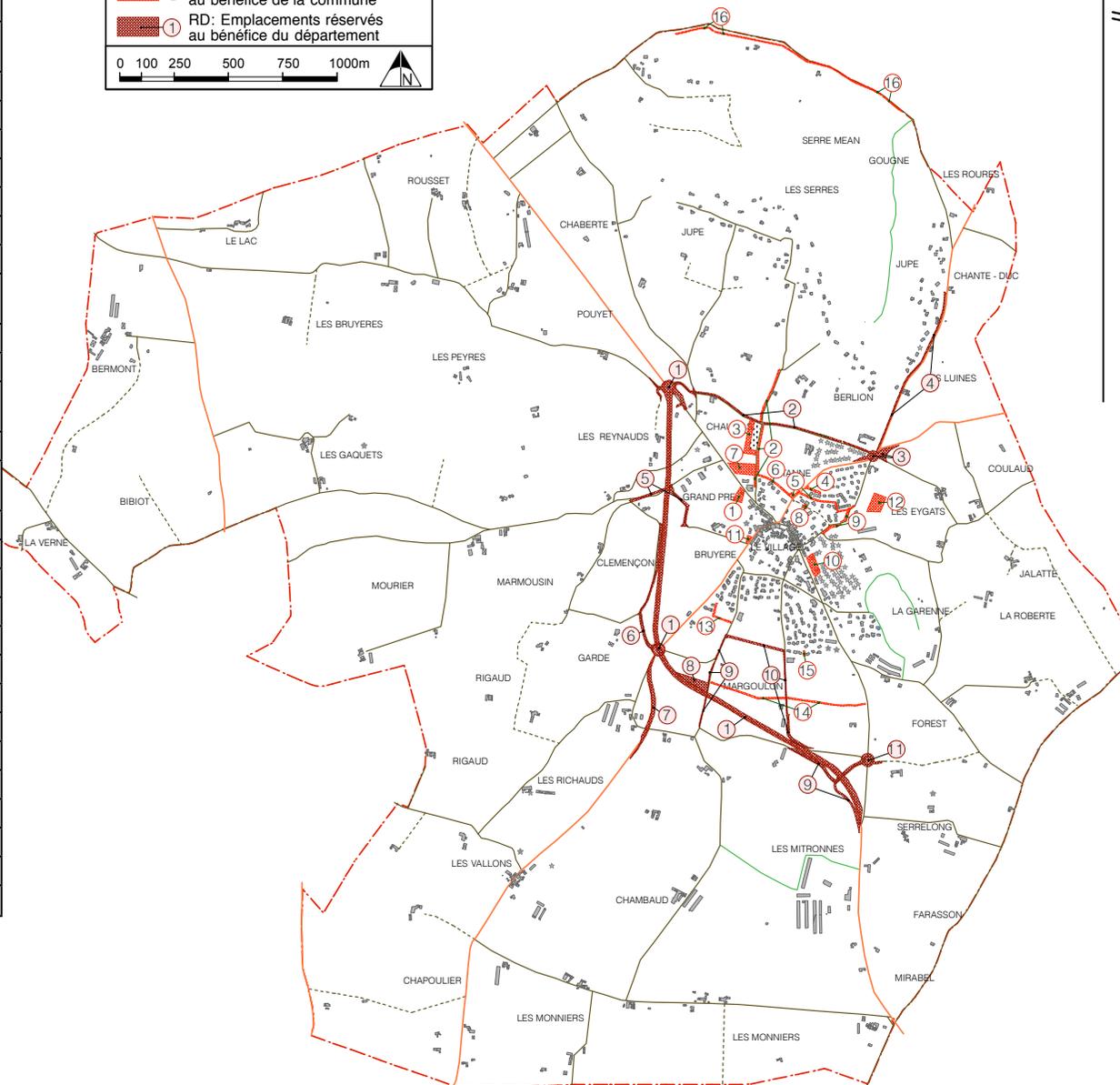
La commune compte 159,23 ha d'espaces boisés classés, situés sur le serre de Jupe et les petits reliefs boisés en plaine. Ils sont tous en zone ND



	Affectation	Bénéficiaire	Surf(m <sup>2</sup> )
RC1	Salle d'animation culturelle et touristique	Commune	2015
RC2	Élargissement du chemin d'accès à Jupe en vue de la création d'une bande cyclable	Commune	2700
RC3	Extension du cimetière	Commune	3700
RC4	Accès au CD125 et aménagement d'un giratoire	Commune	660
RC5	Déviation de la Pétanne et augmentation du débit	Commune	2180
RC6	Déviation de la Pétanne et aménagement d'un chemin piéton	Commune	1020
RC7	Bassin de rétention	Commune	5250
RC8	Aménagement du chemin du Bruchet (réalisation d'un petit giratoire)	Commune	140
RC9	Élargissement du chemin d'accès au quartier des Eygats	Commune	1200
RC10	Aménagement du Bourg dans le cadre du projet de réaménagement (placette, stationnement)	Commune	3260
RC11	Aménagement d'une bande de stationnement	Commune	450
RC12	Bassin de rétention des Eygats	Commune	4810
RC13	Voie d'accès entre le lotissement des Amandiers et le chemin d'accès à la salle d'animation rurale	Commune	900
RC14	Bande cyclable et chemin piéton le long du Margoulon	Commune	4210
RC15	Amorce pour une voie de communication inter-quartiers, lotissement des Accacias	Commune	170
RC16	Aménagement du talus routier du CR18	Commune	5565
	<b>Total</b>	<b>Commune</b>	<b>38230</b>
RD1	Déviation de la RD111	Dépt.	50985
RD2	Contournement est du village (RD111/RD125)	Dépt.	7060
RD3	Carrefour route d'Upie / Route de Montmeyran	Dépt.	4910
RD4	Aménagement du talus de la RD125	Dépt.	3915
RD5	Rétablissement de la VC2 et desserte de la ZA de Montoisson	Dépt.	7795
RD6	Rétablissement de la voie de communication locale	Dépt.	4970
RD7	Contournement du quartier des Richauds	Dépt.	3480
RD8	Bassin de rétention	Dépt.	4130
RD9	Rétablissement du CR34	Dépt.	8160
RD10	Rétablissement du CR38	Dépt.	5550
RD11	Giratoire sur la RD111 en vue de l'accès sud Crest	Dépt.	1990
	<b>Total</b>	<b>Dépt.</b>	<b>102945</b>

**EMPLACEMENTS RESERVES du POS en 2000**

- ① RC: Emplacements réservés au bénéfice de la commune
- ① RD: Emplacements réservés au bénéfice du département



Les emplacements réservés les plus importants sont destinés à la déviation de la RD 111, aujourd'hui réalisée, ainsi qu'aux modifications induites dans le réseau des voiries communales. Il existe des emplacements pour des travaux de gestion des eaux de ruissellement (Pétanne) et à des équipements publics: salle d'animation culturelle, placette et l'extension du cimetière.



## 2.3. L'agriculture / l'activité agricole et ses exploitations

Aujourd'hui une majorité d'élevages hors sol et cultures spécialisées à valeur ajoutée.

**Des exploitations diversifiées, avec une prédominance du modèle élevage/poly-culture SAU en légère baisse, nombre d'exploitants en baisse.**

Sur les 18 exploitants rencontrés:

- 9 ont des élevages (5 volaille de chair et 1 porc sur Alex =ICPE en intégration + 3 élevages caprins: 2 laitiers, 1 fait du fromage mais sans appellation). Élevage : les éleveurs font tous, à l'exception d'un, des céréales et épandent les lisiers et fumiers sur leurs champs. Il n'y a donc pas d'échanges «lisiers contre fourrages» entre agriculteurs, ni de lieu de stockage d'épandage.

Par ailleurs est implantée sur la commune, les établissements CAILLES DROM'ALP ou BERANGER SA, qui élève, abat, conditionne et commercialise la caille (non rencontrés).

- 3 semences (2 tournesol, 2 graines potagères). Pas de zone de protection pour tournesol
- 14 céréales et maïs de consommation
- 1 oignon de consommation.
- 2 arboriculture (noyers, abricots et cerisiers), 1 vigne (sur Alex)
- 4 fourrages, luzerne
- 2 maraîchage-légumes, 3 melons, 1 asperges

Le recensement agricole de 2010 donne 26 exploitations dont 21 grande ou moyenne (production brute standard (PBS) atteint ou dépasse 25 K€). Sur ces dernières il est recensé 7 élevages hors sols (contre 10 en 2000) et 3 élevages de chèvres.



Champ de colza, Rigaud



Pension pour chevaux, Berlion



Élevage de chèvres saanen, Mirabel

	Nombre d'exploitations	Exploit. professionnelles	Grande et moyenne exploitation*	SAU moyenne des exploit. prof. (ha)	SAU moyenne de toutes les exploit.	SAU totale (ha)	Superficie en fermage (ha)
2010	26		21			998	
2000	42	22	25	42	24	1 017	538
1988	63	31		33	19	1 167	472
1979	86	46		24	15	1 267	466

	terres labou-rables	Surf.four-rag.princ. (ha)	Toujours en herbe	vignes (ha)	Vergers (ha)	Céréales (ha)	Céréales nb exploit.	maïs grain+semence	oléagi-neux (ha)	Tourne-sol	Tournesol nb exploit	légume	légume nb exploit
2010	965	124	11	s	s	643	19	255	s	87	8	45	10
2000	951	104	18	2	21	487	26	230	154	117	14	114	13
1988	1 132	78	6	18	3	698			300				
1979	1 216	161	s	24	8	975			15				

	Total bovins	Vaches laitières	Total Volailles	Poules pondeuses	poulet de chair	Équidés	Chèvres	Brebis mère	Total porcs
2010	-	-			71 400		1 226	-	-
2000	0	0	423 009	89	15 408	59	987	17	c
1988	213	c	948 519	307		c	161	132	769
1979	437	13	1 013 690	nc		7	190	482	2 367

### Une surface agricole utilisée un peu en baisse:

En 2010, on comptabilisait une SAU communale de 998 ha (1017ha en 2000, 1267ha en 1979).

Aujourd'hui on comptabilise toutefois environ 1042ha déclarés à la PAC 2010. Il est cependant très difficile de comparer les deux recensements, car ils ne recouvrent pas les mêmes objets. Les terres labourables ont diminué entre 1979 et 2010, représentant respectivement 1216ha et 965 ha.

**Un nombre d'exploitants en baisse:** 26 recensés en 2010, 42 en 2000 et 63 en 1988. Si l'on ne prend en compte que les grandes et moyennes exploitations: 21 en 2010 contre 25 en 2000.

### Un tissu d'exploitations de tailles conséquentes avec une grande proportion de terres cultivables:

Sur les 18 exploitants actifs rencontrés et qui ont leur siège sur la commune:

- 2 ont moins de 5ha
- 2 ont entre 5 et 20ha
- 4 ont entre 21 et 50ha
- 6 ont entre 51 et 100ha
- 4 ont au-dessus de 100ha

12/18 exploitants ont des terres irrigables, représentant 70% de la SAU des exploitants (SAU totale 1045ha)

### Fonctionnement :

Sur les 18 exploitations actives: 3 fonctionnent en EARL, 1 en GAEC avec 3 associés et 1 exploitant est un double actif, 3 conjointes-collaboratrices. 7 salariés permanent, emploi de saisonniers et de stagiaires (*Ets. Béranger non comptabilisés*).

### Modes de distribution:

- Semences tournesol: Valgrain Crest, Top semence, Aboulé (avec contrat de production)
- Graines potagères: Claus Tézier, Syngenta (à Montélimar).
- Oignon: grossiste et clients particuliers
- Céréales de consommation: Ets Albert (blé maïs, colza pour animaux), Drômoise de Céréales, Duc (Montmeyran), 1 vente directe de maïs ou consommation par l'élevage,

- Clairette avec la Coopérative Jaillance à Die.
- Arbres fruitiers: bureau de vente/ conditionnement (SICA, société d'intérêt collectif agricole sur Valence/ 7-8 sociétaires
- Maraîchage: vente directe (3 font les marchés); fourrages vente directe à des éleveurs; Asperges-melon : Agro-bio-Drôme (Loriol)
- Horticulture: vente directe (sur place et marché Pont d'Isère en été), GamVert,
- Volaille de chair intégration: Val Soleil, LDC Bourgogne, Duc
- Cochons intégration: Provent.
- Lait vendu à la Coopérative Laitière Drômoise,

### CUMA :

Il n'y a pas de CUMA sur la commune mais certains agriculteurs de Montoisson utilisent des CUMA extérieures: Terre Avenir (compostage), à Montmeyran, pour la moissonneuse, Agri 2000 également. Sinon mise en commun d'outils et entraide entre agriculteurs.

### Une forte proportion d'exploitants proches de la retraite

Sur les 18 exploitants actifs: 4 seront à la retraite dans moins de 5 ans, 4 dans moins de 10 ans, 7 entre 10 et 20 ans, 3 dans plus de 20 ans. Sur les 8 partant à la retraite dans les 10 ans, 3 n'ont pas de repreneur en vue et 2 souhaitent vendre leurs terres aux autres agriculteurs. Il y aura donc des transferts de foncier dans les 20 ans à venir.

**1 réseau d'irrigation:** Alex Montoisson (SIAM). Avec le Syndicat d'Irrigation de Crest Nord (SICN) et du Sud-Est Valentinois (SISEV), ils ont réalisé en 1998 un immense bassin de 700 000m<sup>3</sup>, construit à six kilomètres au sud de Chabeuil sur la commune de Montmeyran au lieu dit : Les Juanons. Toutefois, la réserve reste limitée et le nombre de branchements a été gelé. (*en attente cartographie du réseau de la part du syndicat*)

### Labels et appellations d'origine:

Le territoire communal est concerné par l'IGP Ail de la Drôme, département comptant pour 80% de la production d'ail semence en France. L'AOC Picodon est également présent, même si il n'est pas produit sur Montoisson.

Ages des chefs d'exploitation et des co-exploitants			
	<40 ans	entre 40 et 55	>55 ans
2010	s	s	s
2000	6	22	20
1988	20	17	34
1979	17	32	42

Population agricole					
	Chefs et co-expl. à temps plein	pop familiale active	UTA familiales	UTA salariés	UTA totales
2000	25	77	43	74	118
1988	37	119	68	94	162
1979	46	155	92	68	161

Élevage de dindes, Le Patricien



Bâtiments en construction, Les Vallons

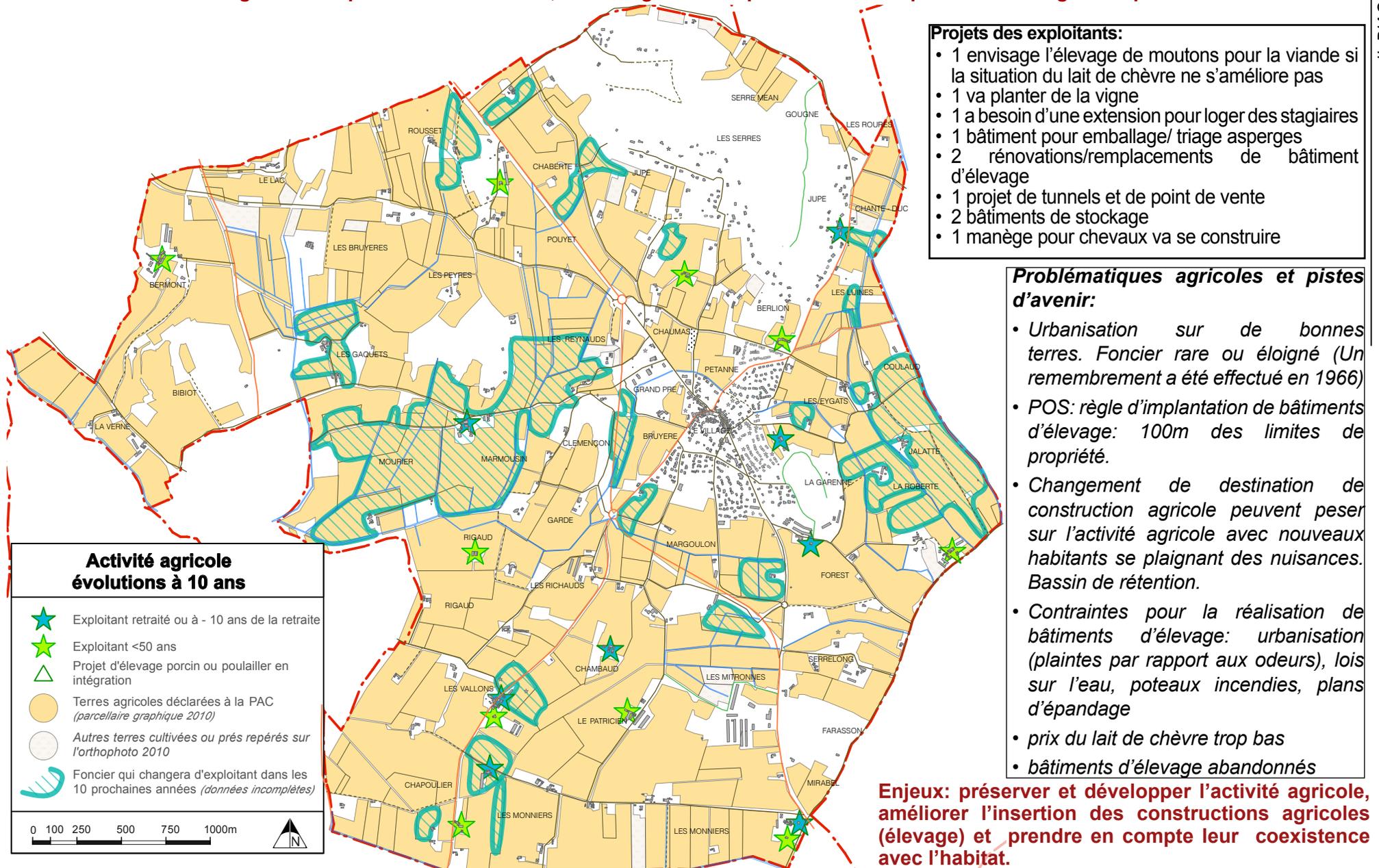


Serres horticoles, Chaumas



## 2.3. L'agriculture / évolution et problématiques de la profession

Une moitié d'agriculteurs proches de la retraite, avec de grandes exploitations susceptibles de changer d'exploitant dans les 20 ans.



## Le foncier communal couvre 12ha, soit 0,7% du territoire

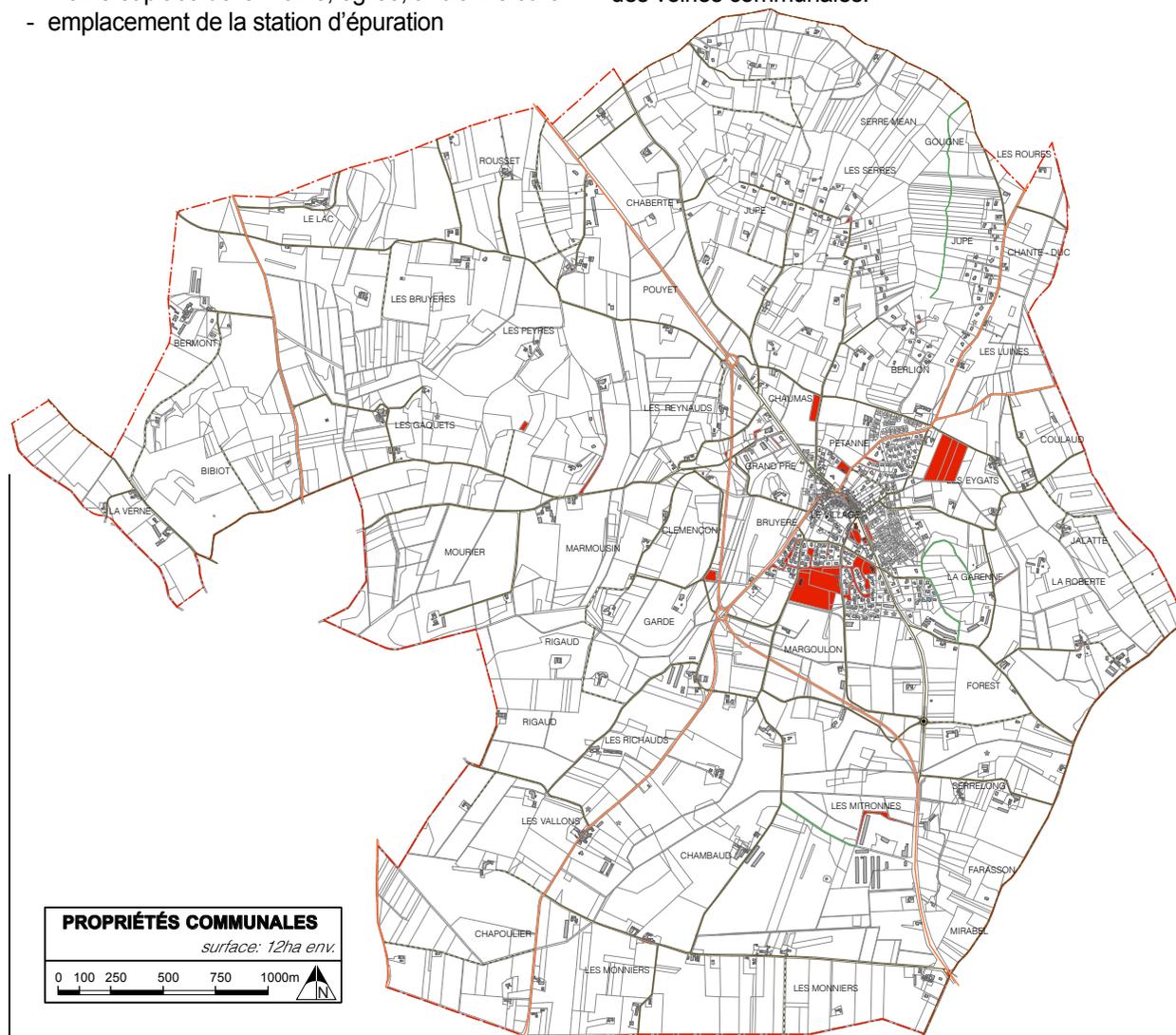
Il s'agit d'une part des terrains contenant les équipements communaux:

- stade de football et vestiaires, terrains de tennis et de pétanque
- salle polyvalente
- école maternelle
- mairie et place de la mairie, église, ancienne cure
- emplacement de la station d'épuration

En plus de l'ancienne mairie et de l'ancienne salle des fêtes, la mairie a acquis une maison attenante en état d'insalubrité.

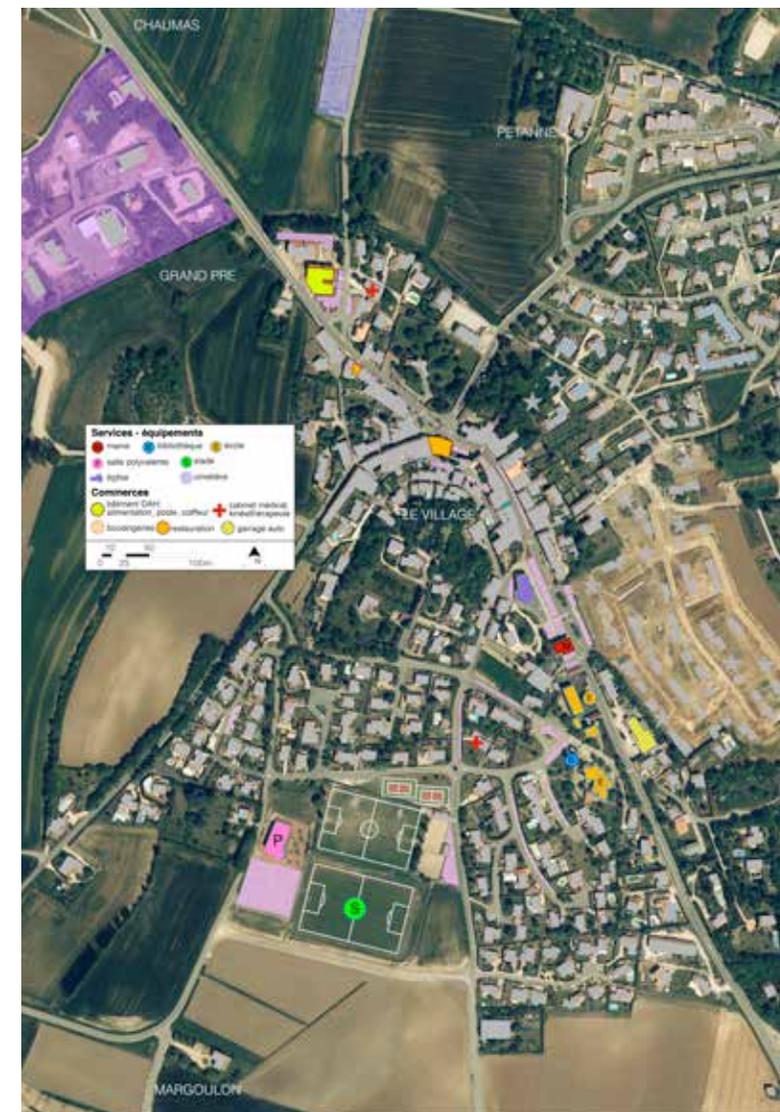
D'autre part la commune est propriétaire de voiries dans les quartiers de Margoulon et de Pétanne, ainsi que de terrains dans les Eygats (notamment un où a été réalisé un bassin de rétention).

Les autres propriétés sont destinées à l'élargissement des voiries communales.



**Services:** le village offre des services de proximité répartis entre les bâtiments de DAH et la Grand Rue (boulangerie, coiffeur, supérette, cabinet médical, tabac-presse, restaurants).

Les habitants vont à Crest pour les besoins de niveau intermédiaire (hôpital, lycée, collège, services administratifs, théâtre, médiathèque...) et à Valence pour les besoins de niveau supérieur (INSEE, inventaire communal de 1998)



## 2.4. Services - équipements - propriétés communales - emploi et activités non agricoles

**Équipements:** la nouvelle **mairie** (2001), facilement repérable par son architecture se situe le long de la D111. Elle est séparée de **l'église** par une **place** du même nom. Dans la continuité, **l'école primaire** (6<sup>e</sup> classe en 2005) et **l'école maternelle** (extension en 2009) et sa **bibliothèque** (2012).

**Scolarisation:** 185 enfants sont scolarisés à Montoisson en 2012, les collégiens et les lycéens vont à Crest, Valence ou Alex.

- **Maternelle: 75 (3 classes)**
- **Primaire : 110 (5 classes)**

Un bus de ramassage scolaire du département effectue 4 arrêts à Montoisson.



La commune compte également une **salle polyvalente-gymnase**(1998) dans le quartier de Margoulon, au sud du village. A ses côtés le **stade de football** (nouveau stade en 2004) et les **cours de tennis et terrains de pétanque**.



**Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone** (INSEE RGP99 popa et RP.08)

	2008	%	1999	%
<b>Ensemble</b>	<b>771</b>	<b>100,0%</b>	<b>614</b>	<b>100,0%</b>
Travaillant dans la commune	161	20,9%	146	23,8%
Travaillant dans une autre commune	610	79,1%	468	76,2%
dans le même département	541	70,2%	406	66,1
autre	69	8,9%	62	10,2%

**Population de 15 à 64ans par type d'activité** (INSEE RGP 1999-2008)

	2008	1999
<b>Ensemble</b>	<b>1118</b>	<b>940</b>
Actifs	74,8%	71,5%
dont actifs occupés	68,4%	65%
dont chômeurs	6,4%	6,4%
Inactifs	25,2%	28,5%
dont retraités ou pré-retraités	9,2%	7,2%
dont élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés	9,4%	12,1%
dont autres inactifs	6,5%	9,1%

**Des actifs travaillant surtout dans les communes voisines**

Pour l'emploi la commune est dans le bassin de l'emploi de Crest-Loriol et de Valence. On a vu au chapitre démographie, que 79,1% des actifs de plus de 15 ans ayant un emploi travaillaient hors de la commune en 2008 (INSEE).

A part l'agriculture, qui a été abordée au chapitre précédant, on trouve sur la commune les activités suivantes:

Dans la zone d'activité de Grand Pré:

- Huilerie Richard (40 employés)
- Menuiserie Lemot (8-10)
- Sablage Dauphinois
- Roland Moulin -plomberie sanitaires (20 employés.)

Au sud de la commune:

- Béranger SAS (Cailles Drom'Alp - 40 personnes)

Dans le village:

- 2 boulangeries
- 1 supérette
- 1 tabac-presse
- 2 coiffeurs
- 2 restaurants
- 1 cabinet de kinésithérapie
- 1 garage automobile
- 5 artisans (bâtiment)

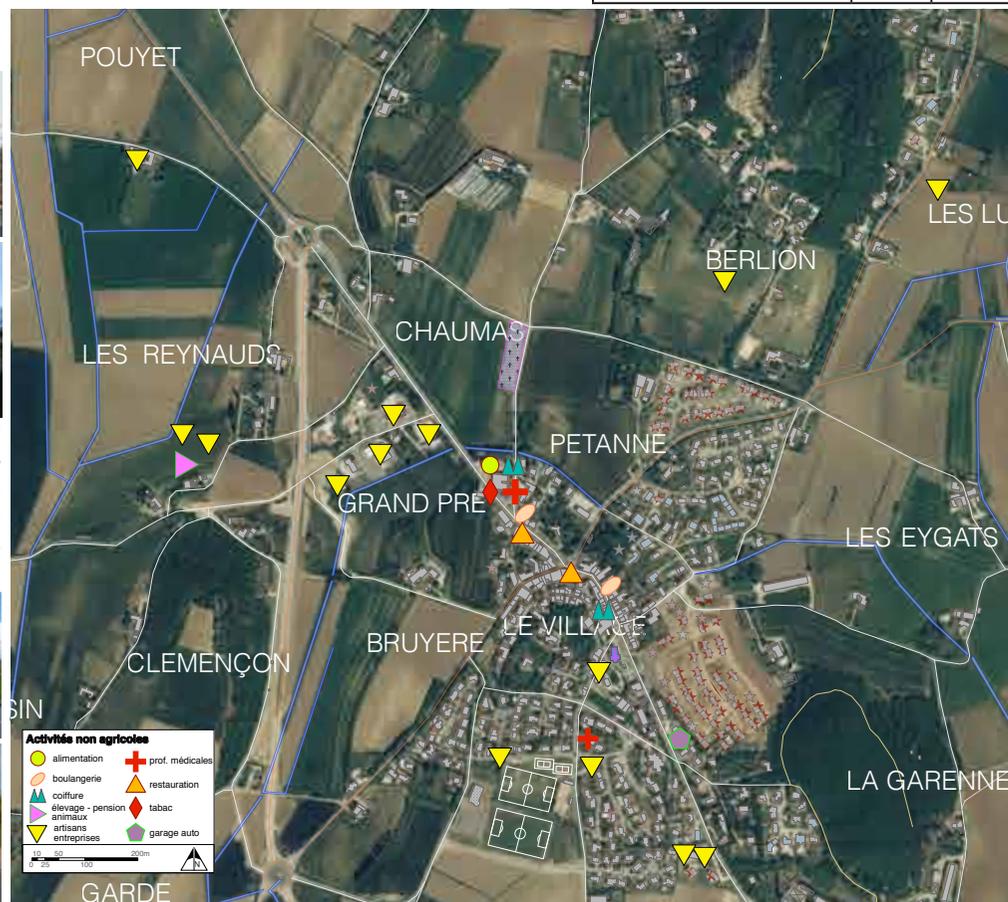
Ailleurs sur la commune:

- 7 artisans (bâtiment / paysagisme)
- 2 élevages / pensions pour animaux

**Un taux d'actifs en augmentation, de chômage stable...**

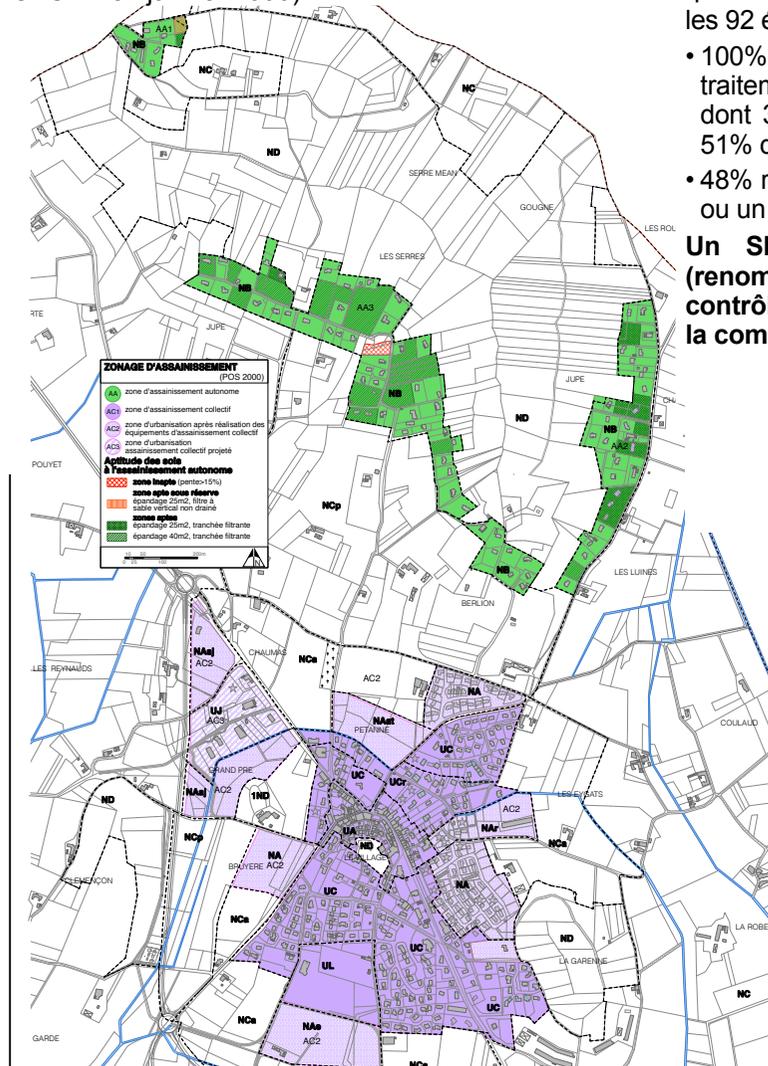
Le taux d'actif occupés, qui a augmenté entre 1999 et 2008, est supérieur à celui du canton (65,4%), celui des chômeurs n'a pas évolué et reste inférieur à celui du canton: (6,4 contre 7,3%).

La part des retraités (de moins de 64ans) a gagné 2 points entre 1999 et 2008, alors que celle des étudiants et stagiaires en a perdu presque 3; le taux des autres inactifs baisse.



## Un schéma d'assainissement datant de 1999

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a renforcé la responsabilité des communes qui doivent assurer la collecte dans les zones urbanisées et le traitement des effluents de l'assainissement collectif et assurer le contrôle des systèmes non collectifs (ANC). A cette fin, la commune de Montoisson a réalisé son Schéma Général et Zonage d'Assainissement (bureau d'études CESER en janvier 1999).



## Le schéma relevait en 99 un nombre important d'assainissement autonome 48% non conformes à l'époque

Sur 290 systèmes autonomes, 92 propriétaires ont répondu au questionnaire (31%). 80 réponses sur les 92 étaient exploitables. Parmi elles:

- 100% des systèmes de pré-traitements sont des fosses septiques, dont 37% équipées d'un pré-filtre et 51% d'un bac à graisses.
- 48% rejettent les eaux dans un fossé ou un puits perdu.

## Un SPANC créé en déc. 2005 (renommé SIGMA en 2009), qui a contrôlé 100% des installations sur la commune.

## Un assainissement collectif couvrant le village et ses extensions

En 2009, il y avait 365 raccordements au réseau pour une estimation de 912 habitants desservis, soit (en 1998, 302 pour 546 h. soit 45 % de la population). La gestion et l'entretien des installations était confiée à la Compagnie Générale des Eaux de Valence. Ce rôle est aujourd'hui assuré par Véolia.

### Le réseaux existant compte aujourd'hui:

- 7900m de réseau séparatif (96%)
- 360m de réseau unitaire (4%)
- 3700m de réseau pluvial
- 4 déversoirs d'orage

pour mémoire en 1998:

- 5905m de réseau séparatif (90%)
- 660m de réseau unitaire (10%)

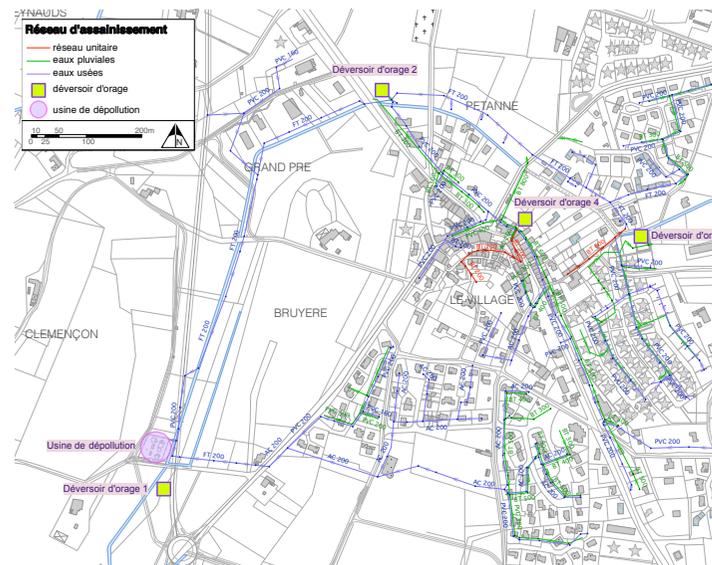
## Une station d'épuration qui devra être soit agrandie, soit complétée par un autre dispositif

La station, mise en service en 1994, est située au sud-ouest du village, au lieu-dit Bruyère. Elle fonctionne avec un lit bactérien à forte charge et est équipée d'un terre filtrant en sortie.

D'une capacité de 1000 EqH (Equivalents Habitants), elle est donc aujourd'hui en limite de capacités. L'arrivée de population supplémentaire rendra bientôt nécessaire la réalisation d'une annexe ou d'une autre station.

### La production d'eaux usées:

En 2009, la station d'épuration a traité en moyenne 166m<sup>3</sup>/j en 2011, soit 83% du débit nominal qui est de 200m<sup>3</sup>/j (SATESE).



Le milieu récepteur des rejets est le ruisseau de la Pétanne, avec un objectif prescrit (et atteint) de niveau «e-NK1» (du 15 novembre au 15 mai), et «f-NK1» (du 15 mai au 15 novembre).

Les boues produites sont valorisées à 100% par l'agriculture. Les sables, graisses et produits de dégrillage sont évacués vers la décharge contrôlée de Chatuzange le Goubet.

### Projets:

- Une extension de la station est envisagée, sur une surface égale à celle occupée actuellement.
- Une étude pour la collecte et le transfert des effluents du quartier de Jupe vers la lagune d'Upie, ou le raccordement vers la station de Montoisson, des quartiers des Luines, Chante-Duc et des Roures vers la lagune d'Upie.

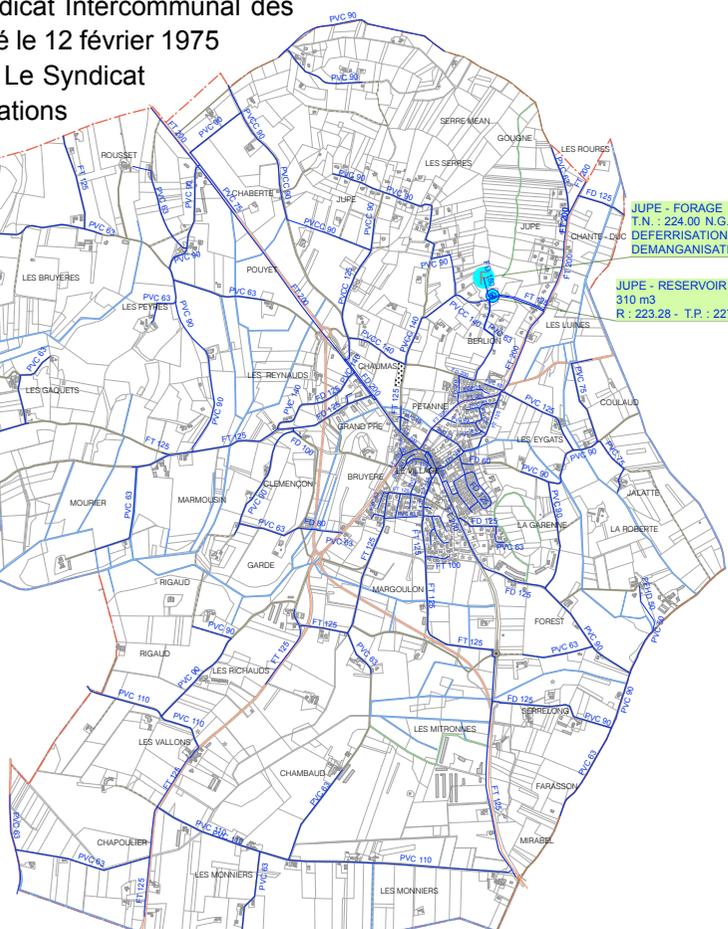
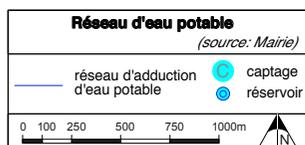
## 2.4. Équipements / l'assainissement et l'eau potable

### Une STEP en limite de capacité et une ressource mutualisée à l'échelle intercommunale

#### Eau potable: une ressource et un réseau gérés par un syndicat intercommunal

Montoison fait partie du Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Valentinois, créé le 12 février 1975 et couvrant 13 communes\*. Le Syndicat est propriétaire des installations (réseaux et forages), l'exploitation (gestion-distribution) est confiée à Véolia Eau par Délégation de Service Public.

Il couvre toute la commune.



#### Détermination du ratio de consommation (sources: mairie, schéma d'assainissement)

	Volume distribué	Nb compteurs	Habitants raccordés	% pop	Population totale	Vol. consommé par habitant / an
1998	34 621 m <sup>3</sup>	302	546	45%	1225	63,4m <sup>3</sup> /an/hab
2011	103 776 m <sup>3</sup>	755	1359	71,5%	1900	76,4m <sup>3</sup> /an/hab
<b>Évolution</b>	<b>+200%</b>	<b>+150%</b>	<b>+813</b>		<b>+55,1%</b>	<b>+20,5%</b>

Chiffre estimé avec le même ratio compteurs/habitants raccordés qu'en 1998 soit 1,8.

\*Ambonil, Beaumont-Lès Valence, Beauvallon, Combovin, Etoile/Rhône, La Baume-Cornillane, Léoncel, Montéléger, Montmeyran, Montoisson, Ourches, Upie et Portes-les Valence (cette dernière a gardé la gestion de son réseau et la distribution).

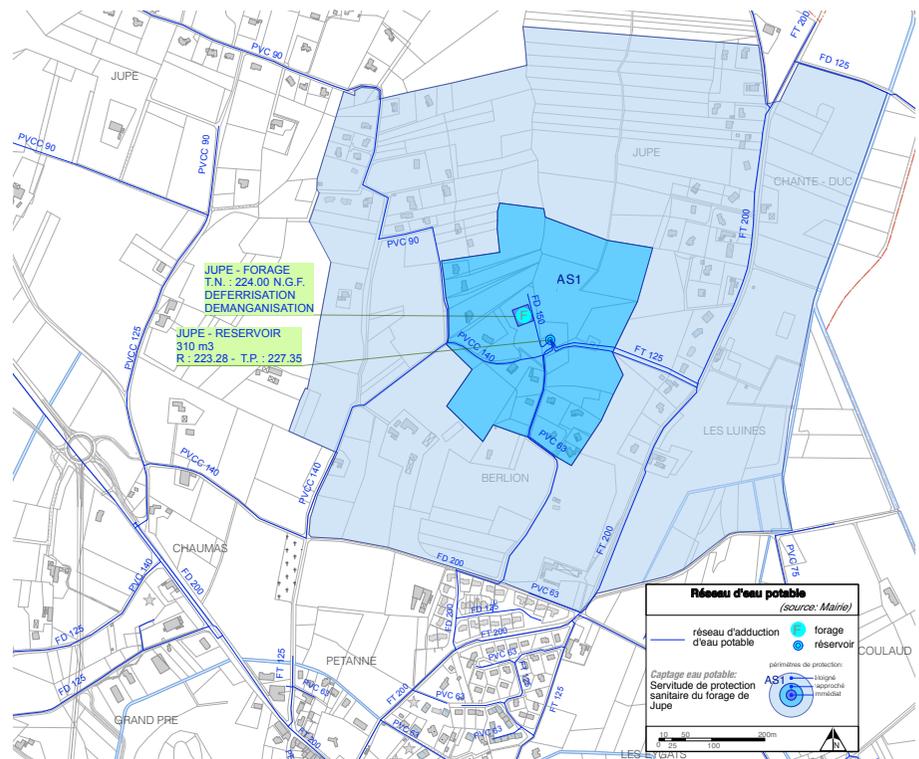
#### Un syndicat qui a cherché à diversifier sa ressource:

A l'origine, le puits des Tromparents (209m<sup>3</sup>/h), à Beaumont-lès-Valence, assurait 85 à 88% des ressources en eau (prélèvement total en 2002: 285m<sup>3</sup>/h). Cette ressource s'est progressivement avérée vulnérable (pollution au nitrate) et a conduit le Syndicat à renforcer et diversifier ses points de prélèvement d'eau, tout en réalisant des interconnexions entre les réseaux de distribution, afin de pouvoir sécuriser l'alimentation sur le territoire du syndicat.

#### Le forage de Jupe réalisé sur la commune en 2003:

Après la mise en service de deux forages profonds sur le site Ladevaux à Montmeyran (80m<sup>3</sup>/h), le syndicat a effectué des forages de reconnaissance dans le quartier de Jupe en mars 2002. Ce captage a permis d'ajouter 150m<sup>3</sup>/h.

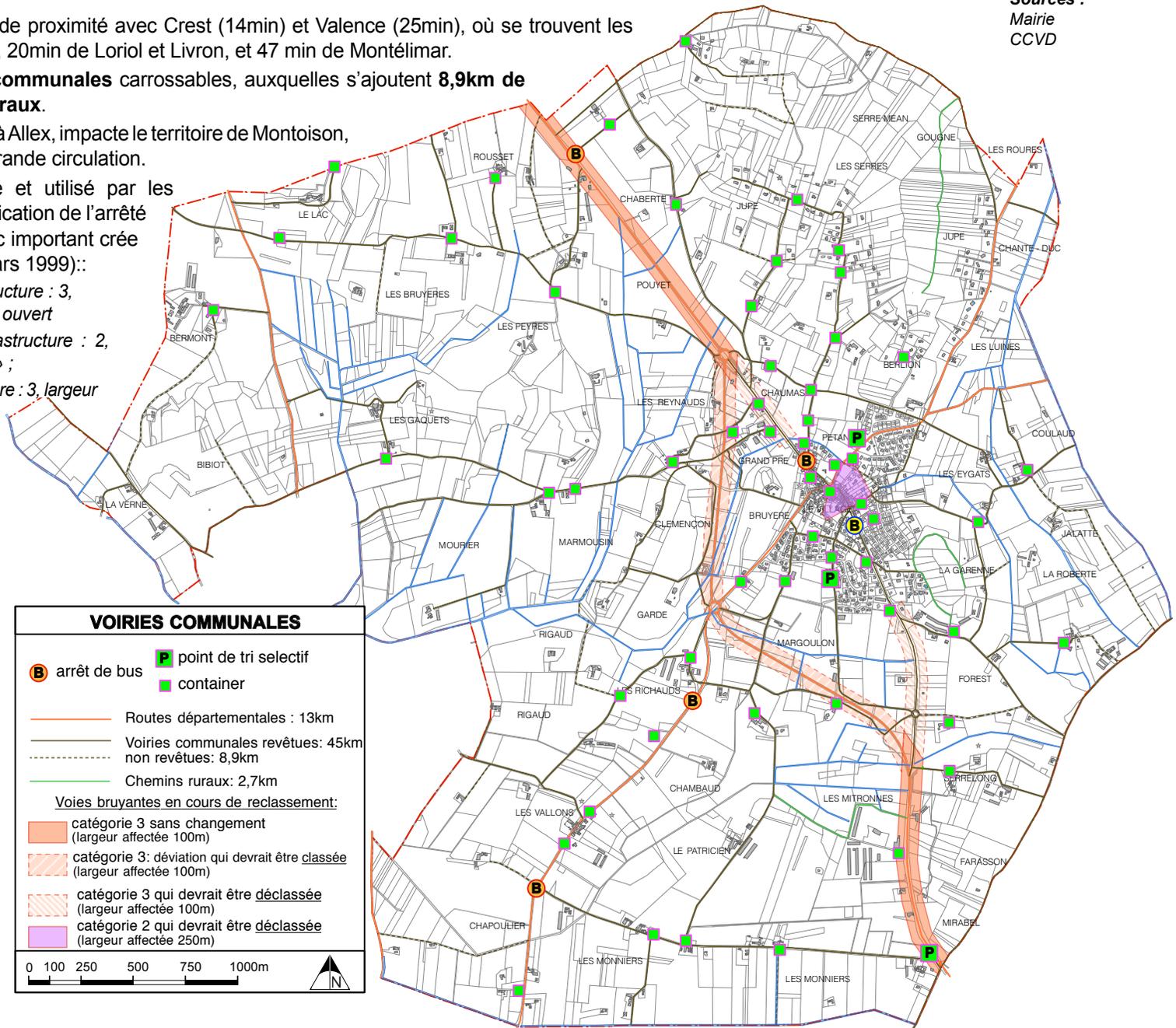
Il a donné lieu à une servitude d'utilité publique (arrêté n°07-2004 du 23 avril 2004) et à des périmètres de protection (PPI, PPR et PPE, réglementant principalement les forages existants ou à venir).



## Voirie et déplacements:

- **Position:** la commune profite d'une situation de proximité avec Crest (14min) et Valence (25min), où se trouvent les services de proximité utilisés par les habitants, 20min de Loriol et Livron, et 47 min de Montélimar.
- La commune gère plus de **45 km de voies communales** carrossables, auxquelles s'ajoutent **8,9km de voies non revêtues** et **2,7km de chemins ruraux**.
- La **route départementale n°93**, qui relie Crest à Alex, impacte le territoire de Montoisson, le décret du 03 juin 2009 ne la classe plus à grande circulation.
- La RD 111 est un itinéraire très fréquenté et utilisé par les transporteurs de bois ronds en Drôme, en application de l'arrêté préfectoral n°10-3926 du 14/10/2010. Ce trafic important crée des nuisances sonores (Arrêté n° 748 du 2 mars 1999):
  - du PR 11.555 à PR 13.700 catégorie de l'infrastructure : 3, largeur affectée par le bruit : 100 m, type de tissu: ouvert
  - du PR 13.700 à PR 14.500 catégorie de l'infrastructure : 2, largeur affectée par le bruit : 250 m, profil en « U » ;
  - du PR 14.500 à PR 16.415 catégorie de l'infrastructure : 3, largeur affectée par le bruit : 100 m, type de tissu ouvert.L'arrêté de classement des voies bruyantes est actuellement en cours de révision et prendra en compte le classement de la déviation.
- La commune est desservie en bus par la **ligne 28** Valence - Crest - Luc-en-Diois, . Cinq arrêts sur la commune: Les Chabertes, Route du Lac, Place de la Poste, Les Richauds, Les Moniers.
- La part des ménages disposant au moins d'une voiture est de 96,3% en 2008 (contre 92% en 1999, source INSEE LOG T9), ce qui laisse 24 ménages sans voiture.
- Il n'y a pas de chemins concernés par les PDIPR mais 2 chemins de randonnées mentionnés par la commune: 8km sur le Serre de Jupe, 2km dans La Garenne.
- Il n'y a pas de piste cyclable sur la commune.
- Il n'y a pas de piste de DFCl sur la commune

Sources :  
Mairie  
CCVD



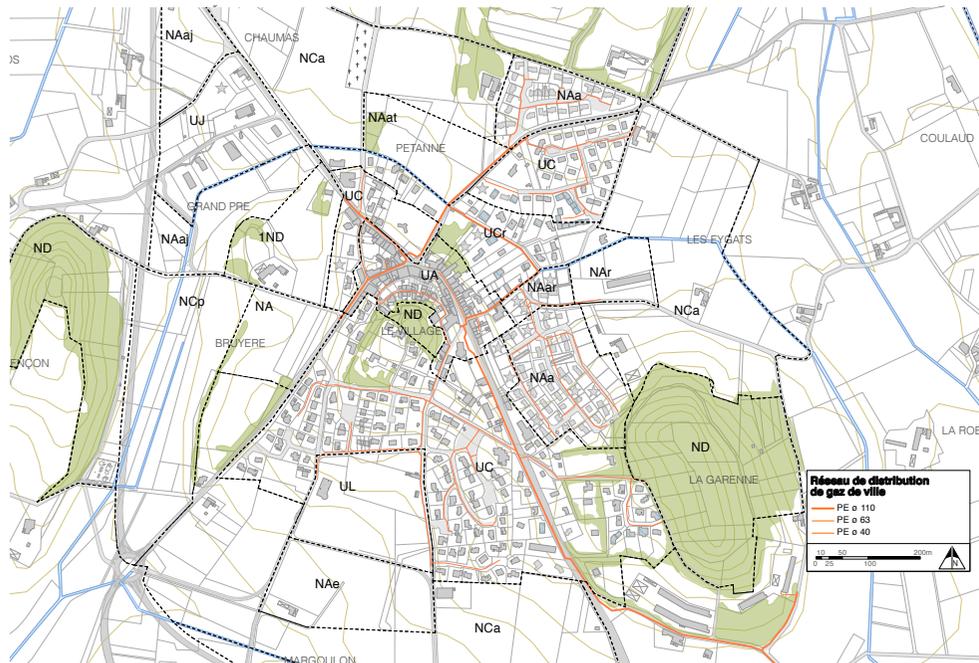
## 2.4. Équipements / infrastructure routière et déplacements - électricité- gaz de ville- déchets

**Une commune proche de Crest et de Valence, desservie par le réseau de bus; une route départementale importante et une ligne TGV classées comme bruyantes. Des déchets gérés par la CCVD, un projet de renforcement sur le réseau électrique.**

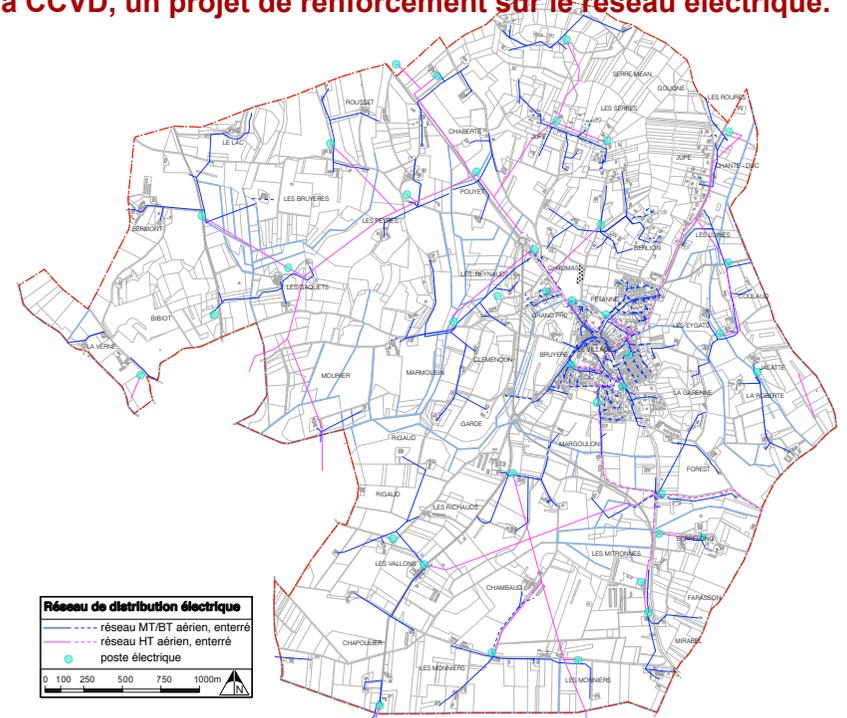
### Réseau électrique ►

Le réseau de distribution moyenne tension (20kV) dessert toute la commune, des renforcements sont prévus au fur et à mesure de l'ouverture des zones à l'urbanisation. Deux faiblesses à noter dans les quartiers Les Eygats et Chapoulieir.

La commune de Chabrillan est traversée par une ligne à haute tension (225kV) qui fait l'objet d'une servitude d'utilité publique: Ligne 2 circuits Beaumont Monteux - Logis Neuf



**Réseau gaz de ville.** Le village est desservi par le gaz de ville.



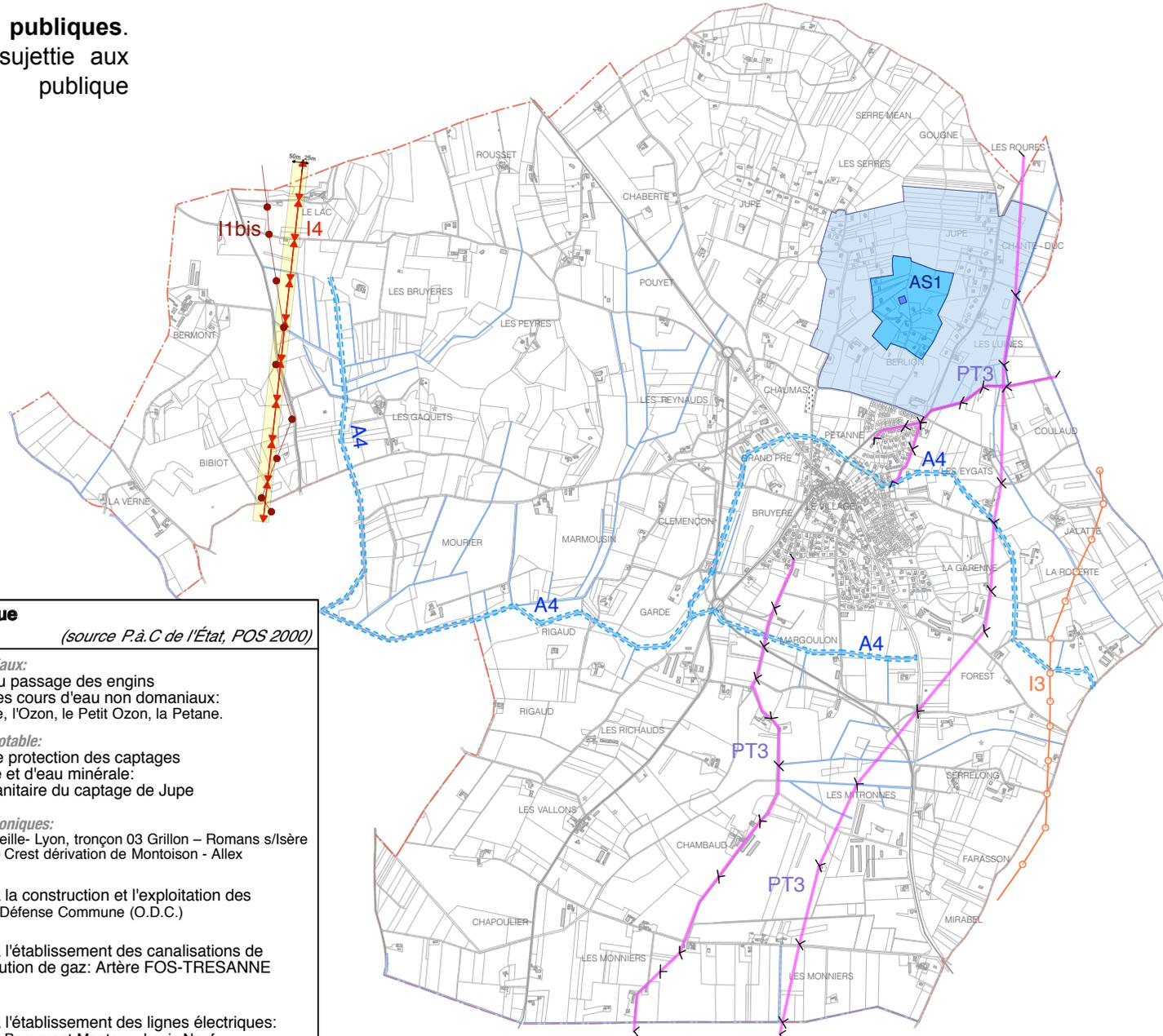
### Gestion des déchets:

La compétence est assurée par la Communauté de Communes du Val de Drôme. Le traitement des déchets est une compétence que la communauté a transférée au SYTRAD (SYndicat de TRaitement des déchets Ardèche Drôme). On compte 3 points propreté (près du stade, à l'entrée du quartier du Clos de Mûriers et au sud-est à Mirabel) où le tri sélectif est organisé par l'installation de plusieurs bacs destinés à recevoir les déchets préalablement triés.

Des containers recevant tous les déchets sont disposés dans toute la commune. Ces containers sont relevés le mardi et le vendredi à Montoisson. La déchetterie la plus proche se situe à Eurre, elle accepte pour recyclage les déchets tels papier, cartons, verre, ferraille, huiles moteur usagées, bouteilles plastiques, emballages métalliques, déchets végétaux, déchets ménagers spéciaux (piles, peinture...).

## Servitudes d'Utilité publiques.

La commune est assujettie aux servitudes d'utilité publique suivantes:



**Servitudes d'utilité publique**  
*(source P.a.C de l'État, POS 2000)*

**A4** *Cours d'eau non domaniaux:*  
 Servitudes relatives au passage des engins mécaniques le long des cours d'eau non domaniaux: ruisseaux de La Jalatte, l'Ozon, le Petit Ozon, la Petane.

périmètres de protection:  
**AS1** éloigné, rapproché, immédiat

*Captage eau potable:*  
 Servitudes de protection des captages d'eau potable et d'eau minérale:  
 -protection sanitaire du captage de Jupe

**PT3** *Communications téléphoniques:*  
 Câble PTT n° 437 Marseille- Lyon, tronçon O3 Grillon – Romans s/Isère  
 Câble n° 330 Valence – Crest dérivation de Montoisson - Allex

**I1bis** *Hydrocarbures:*  
 Servitudes relatives à la construction et l'exploitation des oléoducs: Oléoduc de Défense Commune (O.D.C.)

**I3** *Gaz:*  
 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz: Artère FOS-TRESANNE (diam. 600mm)

**I4** *Electricité:*  
 Servitudes relatives à l'établissement des lignes électriques:  
 -Ligne 2 circuits 225 kv Beaumont-Monteux -Logis Neuf

0 100 250 500 750 1000m

## 2.5. Servitudes, orientations et documents supra-communaux s'imposant au PLU

**Le Plan Local d'Urbanisme doit être compatible avec les documents et orientations suivantes (L123-1-9) :**

**Schéma de COhérence Territorial (SCOT) :** la commune n'est pas concernée pour l'instant par un SCOT. Toutefois, dans le cadre de la démarche Biovallée, l'élaboration d'un SCOT à l'échelle de communautés de communes du Val de Drôme, du Crestois, du Pays de Saillans et du Diois est en discussion.

*La commune est située à moins de 15 kilomètres de l'agglomération valentinoise et doit donc demander une dérogation à l'article L 122.2 du Code de l'urbanisme et la règle de constructibilité limitée auprès du Préfet (en l'absence de périmètre arrêté) ou de l'EPCI chargé de son élaboration dès lors que son périmètre est arrêté. Rappelons qu'en l'absence de SCOT approuvé ou de dérogation, «le plan local d'urbanisme ne peut être modifié ou révisé en vue d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser délimitée après le 1er juillet 2002 ou une zone naturelle» sans demander une dérogation».*

**Charte de parc naturel ou régional ou d'un parc national:** la commune n'est pas concernée

**Plan de Déplacement Urbain (PDU) :** la commune n'est pas concernée par un PDU.

**Programme local de l'Habitat (PLH) :** la commune fait partie du Programme Local de l'Habitat du Val de Drôme approuvé en décembre 2010 par la CCVD (en attente approbation finale et aval du préfet)

**SDAGE-SAGE:** la commune est comprise dans le SDAGE RMC, SAGE de la Drôme (Schémas d'Aménagement des Eaux).

**Plan de gestion des risques d'inondation:** la commune n'est pas concernée par un plan de gestion des risques d'inondation (L. 566-7 du code de l'environnement)

**Il doit prendre en compte les documents suivants (L123-1-9) :**

**SRCE:** la commune n'est pas encore couverte par un schéma régional de cohérence écologique, mais la région a réalisé un inventaire des réseaux écologiques à l'échelle de la commune qui le préfigure en partie.

**Plan climat-énergie territorial:** la commune n'est pas encore couverte par un tel plan.

**Il annexera servitudes suivantes :**

**Servitudes d'Utilité publiques.** La commune est assujettie aux servitudes d'utilité publique suivantes:

- **A4 : Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux**
- **AS1: Protection sanitaire du captage Jupe à Montoisson**
- **I1bis: Oléoduc de Défense Commune**
- **I3: canalisation de Gaz**
- **I4: ligne à haute tension**
- **PT3 : Communications téléphoniques**

**PPRI:** la commune sera concernée par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation en cours d'élaboration qui a été prescrit par le préfet le 11 décembre 2008. : Plaine d'eau de la plaine de Valence (2010)

**ZAP:** Il n'y a pas de zone agricole protégée (article L.112-2 du Code Rural)

**Autres données de référence:**

**Agriculture et forêt:**

- La commune est incluse dans les périmètres d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) «Picodon de la Drôme»
- Il n'y a pas de Document de Gestion de l'espace agricole et forestier (article L.112-1 du Code Rural),
- Il n'y a pas de plan régional de l'agriculture durable: n'a pas encore été établi (L.111-2-1).
- Il n'y a pas de forêt soumise au régime forestier
- Installations classées industrielles: la commune compte 4 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise à déclaration (carrières et garage automobile)
- ICPE agricoles: 6 élevages.

**Entités archéologiques: Voir carte et liste**

Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. En application de la loi 2001-44 du 17 janvier 2001 et des circulaires n°8784 du 12 octobre 1987 et n°2771 du 20 octobre 1993, sont susceptibles d'être soumis à des prescriptions visant la protection du patrimoine archéologique



- Entités archéologiques répertoriées par la DRAC:**
1. Bourg : occupation (gallo-romain), église, château fort (moyen âge)
  2. Marmousin : dépôt monétaire (gallo-romain)
  3. Le Lac : motte castrale (moyen âge)
  4. Serre Bibiot : château fort (moyen âge)
- Non localisés : Occupation (néolithique), Saint-Pierre: occupation, nécropole (gallo-romain), monastère (moyen âge)

## CONSTAT

Une démographie qui a renoué avec le développement depuis 1975 grâce à l'arrivée de nouveaux habitants, mais qui est relayée aussi par la natalité;

- une pyramide des âges déséquilibrée: augmentation de la classe des 30-59 ans, baisse des moins de 19 ans, mais augmentation de la tranche des moins de 14 ans et baisse des plus de soixante ans
- Des pôles d'emploi situés dans les communes voisines: bassin Loriol-Crest, voire Valence,...
- des revenus fiscaux imposable comparables à ceux du canton,
- Une faible population estivale (peu de résidences secondaires)

Un taux de construction neuve annuelle important: 14,1 entre 2002 et 2011 (24,6 entre 2007 et 2011)

- résidences secondaires et vacantes négligeables: 2,4 et 3,6%. Résidences principales totalisent 94% du parc
- 81,3% de propriétaires résidents, 16,1% locataires
- 37 logements sociaux (DAH 2010, Habitat Dauphinois 2009...) et 14 en cours (ADIS)
- Une majorité de maisons individuelles (94%, en baisse) et de grands logements (84,7% > ou = 4 pièces/ en hausse)
- Une urbanisation récente consommatrice d'espace avec une nette augmentation de la densité moyenne autour du village
- Un PLH approuvé par la CCVD, qui a dorénavant et déjà conclu à un manque de logements sociaux et adaptés à des besoins spécifiques (personnes âgées, jeunes...) et qui encadre les objectifs de constructions de logements sur la commune (120 logements entre 2009 - 2015: 7 logements sociaux/an +13)

Un POS qui a permis de regrouper les zones d'extensions autour du village sous forme d'opérations d'ensemble plutôt denses, mais qui a généré une urbanisation diffuse très peu dense au pied du serre de Jupe.

- quelques terrains restant libres en zone urbaine (2,9ha)

- et en zone NA (4,8) et NB (4)

Une agriculture, axée principalement sur l'élevage et les grandes cultures

- 6 élevages de volailles, 3 caprins, 1 porcin (6 ICPE)
- principalement céréales et plus accessoirement: semences, arbo, fourrages, légumes
- un réseau d'irrigation (Allex Montoisson)
- des agriculteurs âgés (8/18 à la retraite dans moins de 10ans)
- une SAU un peu en baisse (1267ha en 1979/ 1017 en 2000/ 998 en 2010) et un nombre d'exploitants en baisse aussi (63 en 79, 42 en 2000 et 26 en 2010 dont 21 grandes ou moy. exploitations)

Une ressource gérée par un syndicat intercommunal (4 captages dont un sur la commune à Jupe)

Une STEP en limite de capacité et qui devra être agrandie pour accueillir les nouvelles constructions

Ligne de bus et route départementale RD111 classée comme bruyante (largeur affectée: 100m), mais un nouvel arrêté sera pris pour prendre en compte la déviation

Nombreuses servitudes: EDF, gaz, pipeline, télécom, captage et entretien des cours d'eau non domaniaux

## ENJEUX

Limiter l'étalement urbain et la consommation des terres naturelles et agricoles

Diversifier l'offre d'habitat grâce à de nouveaux modes d'urbanisation, plus denses, et maintenir la mixité sociale: s'inscrire dans les objectifs du PLH et continuer à attirer des jeunes actifs.

Préserver et développer l'activité agricole,

Augmenter les capacités de la station d'épuration du village pour accueillir de nouvelles constructions